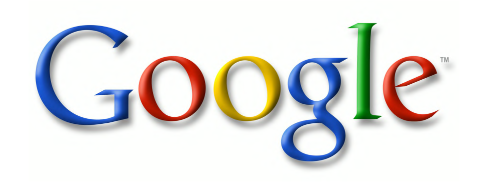
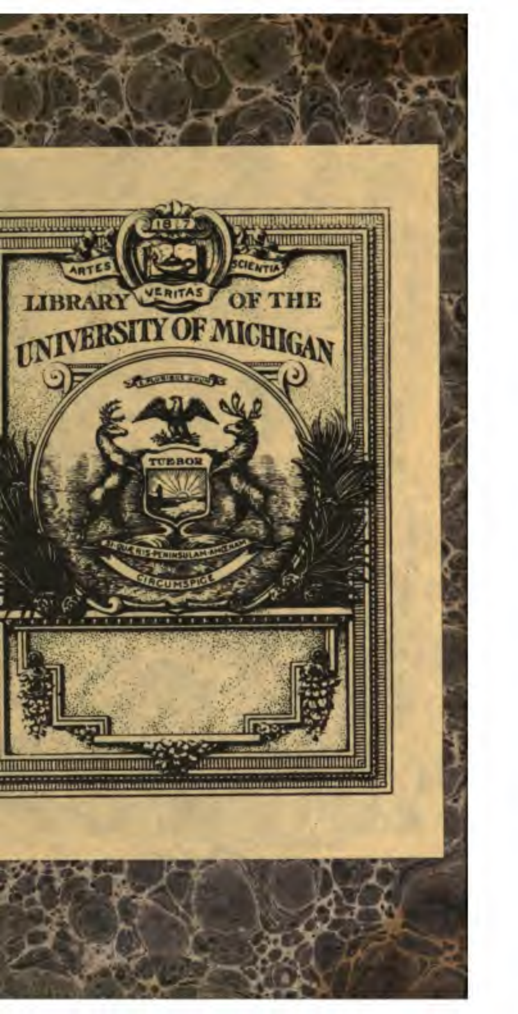
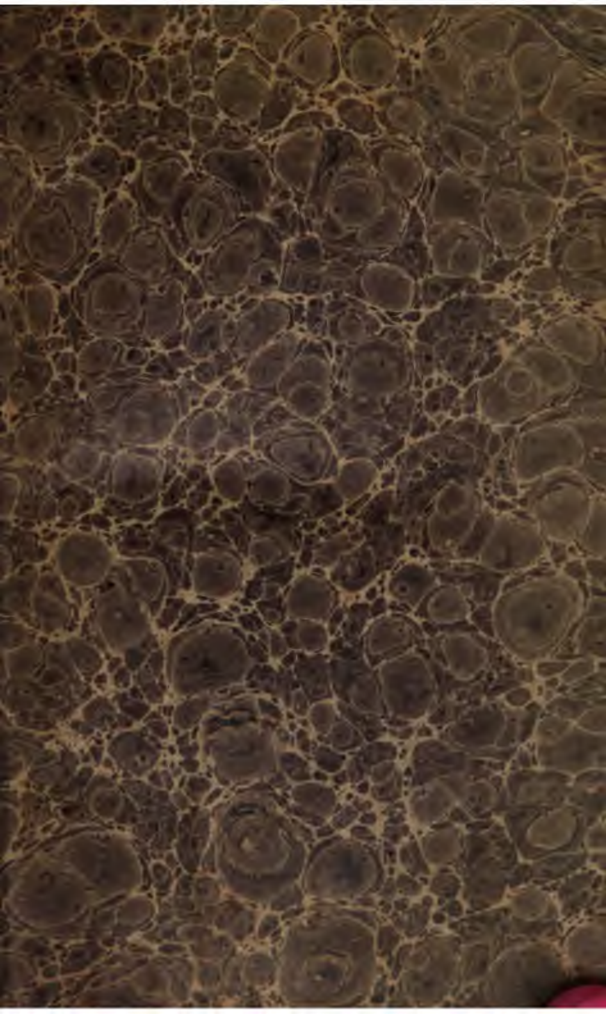



BUHR A
a39015 01808585 5b


ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON,
RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, N° 9.

RÉVOLUTION

DES DÉPARTEMENS,

OU

HISTOIRE COMPLÈTE

ET DÉTAILLÉE

DES TROUBLES qui ont éclaté dans les départemens, et des ÉVÉNEMENS qui ont eu lieu dans chaque ville en particulier, pendant et depuis l'insurrection de la capitale, indiquant celles dont les habitans se sont fait remarquer par leur esprit de patriotisme et d'indépendance; contenant les noms des personnes qui ont mis le plus d'empressement à arborer les couleurs nationales, et de celles des autorités civiles et militaires, qui par leur résistance ont occasioné la guerre civile; les noms des victimes qui ont succombé, ceux des blessés et des citoyens qui se sont signalés pendant cette lutte mémorable par des traits de bravoure, de dévouement, de libéralisme, de désintéressement et d'humanité, etc.

PRÉCÉDÉE

D'UNE RELATION EXACTE DE TOUT CE QUI S'EST PASSÉ A PARIS DEPUIS LE 29 JUILLET JUSQU'A CE JOUR;

PAR J.-B. AMBS,

Auteur de la Liberté reconquise, ou Histoire complète de la Révolution de Paris en juillet 1830.

PARIS,

TERRY JEUNE, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GALERIE DE VALOIS, N° 185,

1831.



« Si un étranger avait visité Paris dans les derniers jours de juillet, il aurait trouvé une ville partout dépavée et sillonnée de barricades; il aurait entendu tonner le canon et gronder la mitraille; il aurait aperçu une population exaltée et furieuse, hommes, femmes, enfans, vieillards s'encourageant l'un l'autre au combat et bravant à l'envi la mort. Un mois s'est à peine écoulé; et s'il nous visitait maintenant, il verrait circuler dans les rues une foule heureuse et paisible; il verrait des visages rians, des figures épanouies; ici, les

légers tilburys de la Chaussée-d'Antin se croisent rapidement avec les voitures armoriées du faubourg Saint-Germain ; là, des femmes élégantes choisissent un chapeau et décident d'une mode nouvelle ; partout le calme, partout des ateliers remplis, des magasins ouverts; travaux publics, travaux particuliers, tout a repris également; et les vainqueurs de la veille se livrent aujourd'hui à leurs occupations accoutumées, et s'animent gaiement à l'ouvrage en chantant de patriotiques refrains. Tel est Paris en ce moment; quelques semaines ont suffi pour opérer ce miraculeux changement. *Un Français de moins* : et le bonheur est revenu parmi nous.

» Nous avons peint l'aspect général de la ville; si nous abordons

maintenant les classes et les différens quartiers, nous aurons lieu d'être également satisfaits. L'ancienne aristocratie (nous commençons par elle, parce que nous avons moins de choses à en dire), l'ancienne aristocratie a été un moment comme étourdie de notre glorieuse révolution; on ne la voyait nulle part, et pendant huit jours il n'y a pas eu de faubourg Saint-Germain. Mais cet état de choses ne pouvait durer long-temps; les aristocraties sont vivaces. A peine le duc d'Orléans avait-il été proclamé que les gens du *privilége* vinrent en foule au Palais-Royal. On voulait être chambellan, dame d'honneur, écuyer cavalcadour; et, comme disait alors un homme d'esprit, les vainqueurs étaient dans les ateliers et les vain-

cus dans les antichambres. Ces démonstrations de zèle n'ont point été accueillies; le roi-citoyen a déclaré qu'il ne voulait point de cour. Refus bien facile à prévoir pour qui n'avait point oublié un mot trop péu connu de ce monarque. Le gouverneur d'un de ses fils lui demandait, il y a long-temps, quels principes politiques il fallait inspirer à son élève : *Faites-en un républicain*, lui répondit le prince; *il sera toujours assez royaliste*. Piqués de l'accueil inattendu qui leur a été fait, les nobles solliciteurs s'en sont vengés par des épigrammes; ils ont appelé Philippe Ier *le roi du peuple!* C'est le surnom que les courtisans donnaient à Louis XII; on voit que la ressemblance du roi des Français avec ce prince ne se borne pas à avoir été, comme lui, duc

d'Orléans. Quoi qu'il en soit, laissons le faubourg Saint-Germain exhaler sa bile en plaisanteries. Il doit sentir que ses hostilités contre le gouvernement actuel ne pourraient servir que la république; il ne la veut pas plus que l'immense majorité du pays, il faut donc qu'il se résigne à n'être plus désormais que ce qu'il a été sous le consulat, *l'aristocratie des manières*. . .

» Si de cette puissance déchue nous passons à la classe moyenne, il n'est pas d'éloges qu'elle ne mérite. Elle se trouve on ne peut mieux représentée par la garde nationale si merveilleusement organisée en quelques semaines. C'est un imposant spectacle que de voir cette armée citoyenne, partout présente et partout protectrice, défendre de ses

celui de leurs devoirs; ils ont compris l'ordre aussi bien que la liberté, et le mot *populace* est à jamais rayé de la langue française. Depuis les glorieux événemens de juillet, qui ont consacré nos libertés, quand nous voyons un homme en tablier et en veste, nos regards se reposent sur lui avec plaisir. Comment concevoir, en effet, tant de modération avec tant d'enthousiasme et tant de désintéressement dans un état si voisin des privations? c'est en cela que notre révolution diffère essentiellement de celle de nos pères. Ils ont été grands et sublimes dans la lutte; mais le succès les a trouvés moins constans, moins sublimes et moins grands : alors beaucoup de patriotes ont paru ne renverser les *seigneurs* que pour devenir maires,

et les *intendans* que pour être *pré-fets;* alors les classes inférieures elles-mêmes rêvaient les places et les emplois; chacun voulait sortir de sa sphère. De nos jours, point de vues intéressées, surtout dans le peuple; on a voulu conserver et non pas conquérir. Le seul but des ouvriers, en prenant les armes, a été de défendre leur industrie menacée par le despotisme; et ils n'ont quitté le danger que pour retourner au travail. Aussi, point de pillage, point de sang inutile; partout l'ordre le plus parfait. Admirable population, qui sait vaincre et ne sait pas haïr, qui a résisté à l'entraînement de la mêlée et à l'ivresse de la victoire! Paris, pour un observateur philosophe, présente le tableau le plus noble et le plus touchant, celui d'un grand peuple,

modéré, les armes à la main!... Ce qu'il y a de plus rare et de plus difficile au monde, même pour les gens qu'on dit bien élevés, c'est de s'arrêter dans le triomphe et de consentir à n'être rien. Eh bien! nos bons et simples artisans ont eu sans ostentation ce mérite inappréciable! Ils se sont calmés d'eux-mêmes; ils sont rentrés tout fumans dans leurs ateliers, et n'ont conservé de leur victoire que le souvenir et l'honneur de nous avoir tous sauvés. »

Ce tableau fidèle de la capitale, que nous empruntons au *Constitutionnel* (13 septembre), nous a paru la meilleure introduction que nous puissions donner au nouveau livre que nous offrons en ce moment au public, et qui est le complément in-

dispensable de notre *Histoire de la révolution de Paris en juillet* 1830, ou *la Liberté reconquise*. Nos provinces aussi ont eu leur crise politique. C'est donc l'historique de la révolution des départemens que nous nous sommes spécialement chargés de donner dans cette nouvelle publication; mais nous avons senti en même temps la nécessité de le faire précéder d'une relation exacte de tout ce qui s'est passé à Paris, depuis le 30 juillet jusqu'à ce jour; sans cette relation notre ouvrage eût été incomplet.

Le calme dont jouit Paris est des plus rassurans pour notre avenir. Nous ne craignons pas de l'affirmer: il n'y a plus en France que des élémens d'ordre et de paix. Il est naturel, peut-être, qu'à la première nou-

velle de ce ce qui s'est passé ici, les habitans paisibles des départemens se soient inquiétés; ils n'avaient pas les faits sous les yeux, et la malveillance les grossissait. Mais ils savent maintenant que nous n'avons eu à Paris que le *mal de la peur*. Tout y est profondément tranquille aujourd'hui, il en est de même en province. Les départemens s'étaient effrayés de notre effroi : ils se rassurent avec nous, et les transactions vont renaître dans toute la France comme elles renaissent maintenant à Paris.

RELATION EXACTE

DES ÉVÉNEMENS DE PARIS

DEPUIS LE 29 JUILLET 1830.

La péripétie et la catastrophe des révolutions ont été, dans tous les temps et dans tous les pays, restauration et renversement définitif. L'expulsion de Charles X une fois devenue le gage certain d'un immense développement de nos institutions et de nos libertés, les rôles ont dû être désormais changés entre le peuple et le chef de l'état. Le peuple avait conquis le droit de concéder de sa pleine autorité la constitution nouvelle, et de modifier ou retirer ces concessions, sitôt que l'expérience lui aurait prouvé qu'on pouvait en abuser : c'était donc là un résultat assuré, une joie nationale qui ne pou-

» Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens est aujourd'hui le premier besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris se sont réunis, et, en attendant l'intervention régulière des chambres, ils ont invité un Français, qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. C'est, à leurs yeux, le plus sûr moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense.

» Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle; il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable.

» Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers.

» L'intervention des citoyens dans la

formation des administrations départementales et municipales.

» Le jury pour les délits de la presse; la responsabilité légalement organisée des ministres et des agens secondaires de l'administration.

» L'état des militaires légalement assuré.

» La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

» Nous donnerons enfin à nos institutions, de concert avec le chef de l'état, les développemens dont elles ont besoin.

» Français, le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre. Les chambres vont se réunir, nous dit-il; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

» Une charte sera désormais une vérité. »

Le même jour, 30 juillet, la commission municipale donna un arrêté par lequel une garde nationale mobile, devant

être composée de vingt régimens, fut créée. Cette garde, selon les termes de l'arrêté, pouvait être, au besoin, employée hors de Paris à la défense de la patrie. Tous les citoyens en état de porter les armes étaient invités à s'y faire inscrire. Une solde de 30 sous par jour était allouée à chaque soldat; mais quinze jours après, on vit, à la multitude de signatures qui couvraient les registres de chaque mairie, qu'on avait involontairement provoqué la désertion des ateliers et la ruine de l'industrie: Paris bientôt n'aurait eu que des soldats et pas un ouvrier; l'arrêté fut rapporté.

Le matin on avait publié la proclamation du lieutenant-général, conçue en ces termes:

« Habitans de Paris,

» Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

» Je n'ai pas balancé à venir partager

vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

» En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même long-temps portées.

» Les chambres vont se réunir; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

» La charte sera désormais une vérité.

» Louis-Philippe d'Orléans. »

Une affluence prodigieuse s'était portée au Palais-Royal. Dans la cour, sous les fenêtres du prince, on demandait à grands cris que le duc d'Orléans parût au balcon; aussitôt qu'il s'y est présenté, il a été accueilli par des acclamations et des applaudissemens redoublés. Déjà ses salons étaient remplis d'une foule de personnages de distinction, parmi lesquels on remarquait plusieurs pairs de France.

Messieurs les députés sont arrivés ; escortés par la garde nationale et les vétérans de service au corps législatif. Introduits auprès du prince, ils ont été reçus avec la plus touchante cordialité. Comme président de la Chambre, M. Lafitte a donné lecture de la proclamation adoptée par messieurs les députés, et que nous avons rapportée ci-dessus. Son altesse a écouté cette lecture avec beaucoup d'attention, et a donné à chacun des articles qui assurent les droits de la nation des témoignages d'assentiment pleins de franchise. La lecture terminée, le prince a répondu à peu près en ces termes :

« Comme Français, j'ai été vivement » touché des malheurs qui ont pesé sur » la France ; comme prince, je suis heu- » reux de penser que je pourrai réparer » en partie le mal qui a été fait. Allons, » messieurs, allons à l'Hôtel-de-Ville. »

Aussitôt M. le duc d'Orléans est monté à cheval, et, entouré de messieurs les députés, il s'est rendu par les quais à l'Hôtel-de-Ville. Il lui a fallu traverser

une foule immense dont l'enthousiasme éclatait à chaque pas.

Cependant M. le comte Alexandre de Laborde avait précédé le prince et avait annoncé son arrivée à l'Hôtel-de-Ville. Aussitôt M. le général Lafayettte et messieurs les membres de la commission parisienne s'étaient réunis dans la grande salle et avaient fait former un cercle par la garde nationale et les élèves de l'école Polytechnique, puis ils sont descendus pour recevoir le prince au bas de l'escalier.

M. le duc d'Orléans a fait son entrée appuyé sur le bras de M. Lafayette; il s'est aussitôt dirigé vers les élèves de l'école Polytechnique, auxquels il a témoigné toute l'admiration que lui avait inspirée leur généreux dévouement. Messieurs les députés se sont formés en groupe autour du prince, et M. Viennet a donné une nouvelle lecture de la proclamation. A chaque mot, il était interrompu par des bravos multipliés. Cette phrase surtout, « il respectera nos droits, parce que c'est de nous qu'il tiendra les

siens, » a été couverte d'applaudissemens.

L'enthousiasme était à son comble, les acclamations mille fois répétées, quatre cents épées nues s'agitant au dessus des groupes, donnaient à cette cérémonie un intérêt inexprimable. Le prince, reconduit au bas de l'escalier par le général en chef de la garde nationale et par les membres de la commission parisienne, fut salué à son départ par des décharges d'artillerie et de mousqueterie, et sur toute la route qu'il eut à parcourir pour retourner à son palais, les acclamations de la multitude ne cessèrent de se faire entendre. Son altesse a avoué depuis que ce jour fut un des plus beaux de sa vie.

L'organisation commencée se poursuivait avec activité. Le 1[er] août, le gouvernement provisoire et la commission municipale résignèrent leurs pouvoirs entre les mains du lieutenant-général.

Il est à regretter pourtant que la chambre élective, ou du moins ceux de ses membres qui la composaient au 30 juil-

ler, n'aient pas compris comme ils le devaient leur position et celle du prince à qui ils offraient la lieutenance-générale du royaume. Pourquoi ces formes de soumission et presque de dépendance envers un homme redevenu simple citoyen, et qui ne pouvait plus tenir de droits que de la nation? pourquoi se borner, ainsi qu'on l'a fait, *à lui exprimer le vœu que les couleurs nationales fussent conservées*, quand ces couleurs reconquises à la pointe de l'épée, étaient redevenues le bien inaliénable de la nation? La première charge d'un état comme la France était-elle donc une chose si à dédaigner, qu'on n'en pût faire l'offre qu'avec humilité? Un tel langage est-il celui que devaient tenir les représentans d'un peuple qui venait de se placer en quarante-huit heures au dessus de tous ceux dont l'histoire a conservé le souvenir?

Non, sans doute. Nous devons le dire, et le dire franchement; les auteurs de cette adresse ont commis un acte de faiblesse qu'il importe de signaler pour l'a-

venir. Et s'il a été commis pour complaire au prince, tout nous porte à croire que ce but a été manqué. Le duc d'Orléans est digne de la confiance du peuple, donc il devait être plus que personne jaloux de sa dignité. Lui-même a senti l'inconvenance des expressions dont on s'est servi. L'ordonnance suivante en est la preuve.

« *Lieutenance générale du royaume.*

ART. Ier. La nation française reprend ses couleurs; il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

ART. II. Les commissaires chargés provisoirement des divers départemens du ministère, veilleront, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, le 1er août 1830.

Signé, LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Plus bas :

Le commissaire chargé provisoirement du ministère de la guerre :

Signé, comte GÉRARD. »

Dans cette ordonnance, Louis-Philippe ne parle pas, comme la chambre, d'un simple vœu du peuple; il reconnaît ses droits; il *proclame* hautement que la nation française reprend ses couleurs.

Que les représentans de la France profitent de la leçon; une ère nouvelle a commencé : le chef de l'état étant choisi par eux parmi des citoyens. Quelque titre qu'on lui donne, il le sera toujours : il ne doit donc plus y avoir de rapports de *sujets* à maître, mais seulement de citoyens à citoyen. Leurs respects devront donc prendre un autre langage que celui dont l'adresse du 30 juillet est un souvenir. Pour être moins humbles, ils n'en seront que plus vrais et plus chers à celui qui les aura mérités.

Le général Lafayette, à l'exemple de la chambre des représentans du peuple, résigna pareillement ses pouvoirs politiques entre les mains de M. le duc d'Orléans, en se réservant toutefois l'autorité communale. Ce jour-là, le héros de la liberté des deux mondes et le prince populaire qui venait d'accepter les fonctions de

lieutenant-général se sont montrés au peuple, qui les a salués des plus vives acclamations.

Non moins ardent à régénérer nos libertés que ses représentans, le peuple rétablissait de toutes parts les monumens de son ancienne gloire. La nation française en avait consacré un à la sépulture de ses grands hommes. Un pouvoir qui ne connaissait ni patrie ni grands hommes, en dénaturant sa destination, en avait en même temps effacé cette inscription, aussi simple que sublime :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

La France venait de reconquérir ses droits ; la liberté lui avait rendu des héros : le Panthéon devait revivre, protégé par la noble idée qui lui donna naissance. Si la liberté est le premier besoin de la patrie, la reconnaissance est aussi son premier devoir. Le dimanche 1er août, à midi, M. Lebas, fils du conventionnel de ce nom, professeur au collége Saint-Louis, capitaine de la première compa-

gnie du corps national des étudians, M. Masset, avocat, et M. Éric-Bernard, artiste dramatique, accompagné de plusieurs de ses camarades, ont rétabli cette inscription si chère à tous les cœurs, et inauguré un drapeau tricolore au dessus du fronton du monument. Le cortége, composé des première et deuxième compagnies du corps des étudians, a été salué par des acclamations universelles, une foule immense est venue se ranger sur la place du Panthéon; et au moment de l'inauguration de l'inscription, les drapeaux se sont inclinés, les tambours ont battu aux champs, et la foule a répondu par les cris mille fois répétés : *Vive la liberté! vive la nation!*

Le 2 août, on publia dans Paris plusieurs ordonnances du lieutenant-général; voici à peu près la teneur de chacune d'elles :

— La chambre des pairs et la chambre des députés se réuniront le 3 août prochain dans le local accoutumé.

— M. Dupont de l'Eure est nommé

commissaire au département de la justice.

— Le comte Gérard est nommé commissaire au département de la guerre.

— M. Guizot est nommé commissaire au département de l'intérieur.

— M. le baron Louis est nommé commissaire provisoire au département des finances.

— M. Girod de l'Ain, conseiller à la cour royale de Paris, est nommé préfet de police.

— Les condamnations prononcées pour délits politiques de la presse demeurent sans effet. Les poursuites commencées jusqu'à ce jour cesseront immédiatement.

Le lendemain de la publication de ces ordonnances eut lieu l'ouverture des chambres, faite par M. le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume.

A dix heures les portes de la chambre des députés furent ouvertes; bientôt

toutes les tribunes furent remplies. On remarquait beaucoup de dames. Les trois tribunes des journalistes, en face du bureau, étaient réservées pour les membres du corps diplomatique. Une tribune à l'angle droit était disposée pour recevoir la famille du duc d'Orléans. Les deux couloirs de droite et de gauche étaient garnis de chaises, où se placèrent environ soixante personnes.

Le bureau du président et la tribune avaient été remplacés par une estrade, sur laquelle était placé un trône surmonté d'un dais couronné sur lequel flottait un drapeau tricolore. Les deux côtés de ce dais étaient recouverts de deux immenses drapeaux tricolores, plusieurs petits ombrageaient le trône. En avant de l'estrade étaient deux plians à velours rouge et un troisième à bras en velours violet; c'était celui qu'occupe toujours dans des circonstances semblables le chancelier de France.

Messieurs les députés et les pairs arrivèrent successivement; tous étaient en habit de ville. Des groupes nombreux

se formèrent dans toutes les parties de la salle. On remarquait M. Lafitte au centre d'une réunion qui paraissait prêter une grande attention à ses paroles. L'honorable membre était entré dans la chambre appuyé sur le bras de M. Vassal, et paraissait souffrir d'une contusion récente.

Vers une heure on comptait deux cent treize députés et soixante-dix pairs. Ceux-ci occupaient exclusivement les bancs à droite de l'estrade.

A une heure moins cinq minutes le bruit du canon, des tambours et de la musique annonça l'approche du lieutenant-général du royaume.

Messieurs les pairs et les députés prirent leurs places, et les membres de la grande députation sortirent pour aller au devant du prince.

On entendit à l'extérieur les plus vives acclamations, et les cris de *Vive le duc d'Orléans! vive la Charte! vive la liberté!* ne cessèrent de retentir.

Les mêmes cris, partis de tous les bancs de la chambre, accueillirent le

prince à son arrivée; il se présenta sans être précédé de personne, et monta accompagné seulement de son fils, le duc de Nemours, les degrés de l'estrade. Les deux princes se placèrent en avant des deux plians; le lieutenant-général salua l'assemblée, et après s'être assis et couvert, il prononça d'une voix ferme le discours suivant, qui fut écouté par la chambre avec la plus religieuse attention.

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, Paris, troublé dans son repos par une déplorable violation de la Charte et des lois, les défendait avec un courage héroïque! Au milieu de cette lutte sanglante aucune des garanties de l'ordre social ne subsistait plus. Les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes, à des citoyens courait les plus graves dangers.

» Dans cette absence de tout pouvoir public le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie;

ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

» Leur cause m'a paru juste, les périls immenses, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. Je suis venu parmi ce vaillant peuple, suivi de ma famille ; et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté.

» Je suis accouru, fermement résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeraient de moi, dans la situation où elles m'ont placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette Charte, dont le nom invoqué pendant le combat, l'était encore après la victoire. (Bravos universels.)

» Dans l'accomplissement de cette noble tâche, c'est aux chambres qu'il appartient de me guider : tous les droits doivent être solidement garantis, toutes les institutions nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les

développemens dont elles ont besoin. Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte d'avance toutes les conséquences. Je crois devoir appeler dès aujourd'hui votre attention sur l'organisation des gardes nationales, l'application du jury aux délits de la presse, la formation des administrations départementales et municipales, et avant tout sur cet article 14 de la Charte, qu'on a si odieusement interprété.

» C'est dans ces sentimens, Messieurs, que je viens ouvrir cette session.

» Le passé m'est douloureux; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir; mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les autres cités françaises, à l'aspect de l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude, après une résistance pure de tout excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie. (Bravo! bravo!)

» Oui, Messieurs, elle sera heureuse

et libre, cette France, qui nous est si chère; elle montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le repos et le bonheur de ses voisins.

» Le respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le gouvernement, sont le meilleur moyen de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance, dans les institutions cette stabilité, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des états.

» Messieurs les pairs et messieurs les députés, aussitôt que les chambres seront constituées, je ferai porter à votre connaissance l'acte d'abdication de sa majesté le roi Charles X; par ce même acte son altesse royale Louis-Antoine de France, dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis, entre mes mains, hier, 2 août, à onze heures du soir. J'en ordonne ce matin le dépôt dans les archives de la chambre des

pairs, et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur*. »

Après ce discours si simple et tout à la fois si plein de franchise. Les cris de *vive d'Orléans! vive la liberté!* se firent de nouveau entendre avec une nouvelle force. Le prince, vivement ému, salua l'assemblée à plusieurs reprises et se retira avec son fils, escorté par la grande députation jusqu'à la porte de sortie.

Selon qu'il l'avait annoncé aux chambres, l'acte ci-après, portant pour suscription : « A mon cousin le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, » fut déposé par l'ordre de M. le duc d'Orléans, aux archives de la chambre des pairs.

« Rambouillet, ce 2 août 1830.

» Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples pour n'avoir pas cherché à les prévenir, j'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux.

» Le dauphin, qui partage mes sentimens, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

» Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à vous faire connaître mes dispositions ; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

» Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V.

» Je charge le lieutenant-général, vicomte de Foissac-Latour, de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous pour les arrangemens à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que pour les arrangemens convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

» Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

» Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentimens avec lesquels je suis votre affectionné cousin.

» CHARLES.

» LOUIS-ANTOINE. »

Le 4 août la chambre des députés se déclara en permanence pour hâter la solution de ses travaux; mais trop fidèle à de vieilles routines, elle perdit un temps précieux en de vaines formalités de vérifications de pouvoirs; formalités sans doute nécessaires dans un temps ordinaire, mais qui, il faut bien l'avouer, devenaient superflues dans les circonstances difficiles où nous nous trouvions placés et surtout pour une assemblée provisoire. Malheureusement encore le peu de manifestations qui ont pu apparaître dans cette fastidieuse série d'admissions et de productions de pièces n'étaient pas de nature à satisfaire l'opi-

nion publique. Une sorte de tendance à continuer les travaux de la session, comme si la mitraille et une révolution n'avaient pas placé un abîme entre le 3 août et le jour de la convocation; une sorte de minutieux respect d'une légalité abrogée par le canon du 29 juillet, causèrent de vives inquiétudes.

Certes, les députés de la Charte ont bien mérité du pays en la défendant jusqu'au 26 juillet; mais croyaient-ils mériter les mêmes remercîmens en essayant de la faire revivre tout entière? Il fallait dans les circonstances telles qu'elles s'offraient à eux, savoir prendre un parti, il fallait être à la fois fermes et francs. Jeter les bases d'un nouveau pacte social digne de la sanction du peuple, ou réunir de suite la France dans des assemblées primaires, telle était la marche résultant de la nature des choses; agir autrement, songer à vivre sur le passé, avec les erremens du passé, c'était rester au dessous de la véritable situation de la France, c'était ne pas comprendre tout ce qu'avait accompli l'héroïsme de la

capitale ; c'était usurper avec des formes timides, c'était à la fois trop oser et trop craindre.

Cependant des symptômes fâcheux se sont manifestés; nous n'avons entendu répéter dans le sein de la chambre que ces mots de *légalité* qui ne se comprennent plus lorsque les lois sont à faire; nous avons vu invoquer le pouvoir *des chambres ;* comme si la chambre des pairs, où MM. Bonald et Frénilly réunissaient naguère la majorité, était autre chose qu'un fait transitoire et bientôt sans valeur.

Faut-il le dire aussi? la décision de présenter cinq candidats au lieu de nommer un président avait fait la veille un mauvais effet. On avait vu avec peine un nom plus que timide apparaître sur la liste. On a été surpris d'en voir écarter le nom le plus illustre, le plus patriote; le nom qui était, dans la journée du 29, devenu notre étendard, le nom de Lafayette.

Et cependant quelles entraves pouvait craindre la chambre? Le lieutenant

général se remettait entre ses mains. De toutes parts on réclamait de pressantes garanties; la chambre aurait-elle voulu que le prince songeât lui-même à borner son pouvoir? Cela était impossible; c'était à elle à lui tracer des limites; il eût été étrange de le voir plus libéral qu'elle.

La Charte si souvent violée et que nous avons défendue jusqu'au dernier moment, avait besoin avant tout de nombreuses modifications; la chambre des pairs, la magistrature nécessitaient une refonte complète; le trône demandait des bornes étroites : et une chambre, émanation de la Charte, qui n'aurait pas eu le courage d'accomplir cette immense réforme devait se retirer.

Marcher à la liberté est réellement le besoin de tous; du prince porté au trône, car avec la liberté seule son règne peut être durable et glorieux; du peuple, car c'est par elle que ses sacrifices doivent être payés; de la chambre même, car elle peut encore choisir entre l'estime publique et une retraite accompagnée de honte et de pitié. Les intérêts de

l'ordre sont aujourd'hui ceux de la liberté.

Nous citerons à l'appui des réflexions que nous venons d'émettre et qui sont elle-mêmes une citation, certaines phrases de quelques pétitions déposées le 5 à la chambre des députés.

« Une grande révolution vient de s'accomplir, elle est tout entière l'ouvrage du peuple; le peuple a droit de jouir de son ouvrage : il attend des institutions qui préviennent à jamais le retour des maux dont il a gémi pendant quinze années; ce prix est dû à son héroïsme. Il est reconnu que ces institutions doivent émaner de mandataires qu'il aura choisis; sa sagesse, sa générosité dans le combat et après la victoire montrent qu'il est digne de concourir à l'œuvre de sa constitution *. »

« Tous les esprits sages ont applaudi à l'élection comme lieutenant-général d'un prince qui fut toujours Français, qui com-

(1) Quelqu'un disait à ce sujet : « Tout homme qui a dans nos trois journées arraché un pavé a droit d'être écouté; il a conquis voix délibérative. »

battit dans les rangs de nos années républicaines, et qui reconnaît que de la nation seule émanent ses titres et ses droits. »

« Il faut achever un ouvrage si bien commencé; il faut qu'une constitution digne de la France assure enfin et à toujours sa liberté et son bonheur. »

« Une charte octroyée par le pouvoir, usée par d'innombrables violations; muette sur une foule de points de la plus haute importance, ambiguë sur plusieurs autres; une charte qui destitue des droits politiques la presque totalité des Français, qui ne nous a pu préserver d'aucune des entreprises du pouvoir contre la presse, contre la liberté individuelle, contre la liberté religieuse, contre l'égalité civile ou politique, qui nous livre sans défense aux caprices des moindres agens de l'autorité; une telle charte ne suffit plus à la France; ce n'est pas pour de telles conditions que le sang de nos compatriotes a coulé. »

« Il nous faut une loi fondamentale, qui, émanée d'une source légitime, de la volonté nationale, élargisse le cercle

les droits politiques, appelle tous les citoyens domiciliés à l'exercice des droits municipaux, prévienne le retour honteux des tyrannies sacerdotales; qui oppose d'insurmontables barrières à l'arbitraire ministériel, assure la responsabilité des premiers comme des moindres fonctionnaires, fasse régner l'égalité partout où l'égalité est possible, facilite le libre développement des facultés intellectuelles par l'affranchissement de la librairie et de l'imprimerie, et garantisse la liberté des professions, de l'enseignement et des associations, épure l'administration de la justice, rende l'armée entièrement nationale, et nous donne la certitude que nos femmes, nos enfans ne seront plus massacrés dans les rues de nos villes, par des mercenaires étrangers; il faut que la constitution soit revisée. »

Il faut qu'elle le soit par des mandataires spéciaux. La chambre actuelle des députés est un pouvoir constitué et non constituant: produit de la charte, elle n'a point mandat pour amender la charte; produit du double vote, elle ne peut,

quelque honorable que soit sa composition, être regardée comme l'expression complète du vœu de la France; elle peut, elle doit, dans l'intérêt de l'ordre, exercer le pouvoir réglementaire et provisoire impérieusement réclamé par les circonstances; elle ne peut constituer; sa compétence est nulle à cet égard. »

« La chambre des pairs, quand elle n'aurait point subi l'alliage qu'un coup d'état lui a imposé, la chambre des pairs a encore moins que celle des députés le pouvoir de constituer : une seconde chambre peut être un rouage utile dans une constitution faite; elle n'a nulle qualité pour intervenir dans une constitution à faire; car elle ne représente point la nation, source unique du pouvoir constituant. »

»L'ancienne charte imposée par l'étranger, violée par tous les ministères, déchirée enfin par la cour, a été réduite en poudre par le canon du 29 juillet. Cette charte, véritable modèle de déception et de fourberie, qui se prêtait si complaisamment à toutes les exigences du despotisme, a été pendant quinze

ans dans la main des Bourbons un instrument de corruption et de tyrannie. Elle ne convient ni à un peuple libre, ni à un gouvernement populaire. »

» Il ne suffirait pas d'y apporter quelques modifications; il faut en écarter l'esprit de mensonge qui en est la base; il faut donc une nouvelle constitution. »

» Mais la chambre des députés, nommée en exécution de la charte, n'a pas, nous l'avons déjà dit, mandat pour changer l'acte dont elle tient ses pouvoirs, et par qui seule elle a été créée. »

» D'après ces considérations, la chambre n'ayant ni droits ni mandats ni pouvoir pour changer la constitution ou en créer une nouvelle, c'est donc avec raison qu'un grand nombre de citoyens demandait que la chambre des députés fît, par l'organe du lieutenant-général, un appel au peuple réuni légalement en assemblées primaires, telles qu'elles sont réglées par la constitution de 1791; car si elle pouvait avec succès s'occuper des questions d'administration si importantes dans ces mo-

mens de crise, elle devait abandonner à la nation véritablement représentée le travail indispensable d'une nouvelle constitution, et c'est ce qu'elle n'a pas fait, ainsi que nous le verrons bientôt.

Dans la séance du 6 août, M. le président communiqua à la chambre le message du lieutenant-général qui nommait à la présidence M. Casimir Périer. Après sa lecture, M. le doyen d'âge annonça l'intention de prendre la parole, et au milieu du profond silence qui régna sur-le-champ dans l'assemblée, il dit :

« Messieurs, avant de quitter la place honorable où le hasard, *le hasard* seul m'avait porté, je m'empresse de témoigner à mes collègues ma vive reconnaissance pour l'indulgence qu'ils ont daigné accorder à mes efforts.

» Je vais rentrer dans l'obscurité qui convient à ma médiocrité et à mes goûts. Là, tant que mes concitoyens me jugeront digne de leur confiance, je continuerai à défendre de mes faibles moyens les intérêts du pauvre et de l'opprimé; là, j'espère être plus heureux que je ne

l'ai été jusqu'à ce jour ; je ne considérerai point quels sont les hommes qui nous gouvernent, et je me ferai gloire de mériter ce titre de vieux tribun qui m'a été donné. Je combattrai la profusion comme par le passé : je demanderai la suppression des impôts qui pèsent plus particulièrement sur la classe la moins aisée, sur cette classe qui nous a rendu la liberté, classe à laquelle je dois le peu de jours qui me restent encore à exister, et dont je lui rends grâce. »

Les plus vifs applaudissemens accueillirent ces touchantes paroles de notre vénérable Labbey de Pompières, paroles qui étaient à la fois un témoignage de la modestie du vieux tribun et un hommage rendu à la valeur de nos bons et braves artisans.

En l'absence de M. Casimir Périer, M. Laffitte, vice-président, appelé au fauteuil, lut à la chambre une proposition qui venait d'être déposée sur le bureau ; cette proposition était ainsi conçue :

« J'accuse de haute trahison les ex-mi-

nistres signataires du rapport au roi et des ordonnances du 25 juillet.

» EUSÈBE SALVERTE. »

Appuyé! appuyé! très-bien, s'écria-t-on de toutes parts.

M. LAFFITTE. — M. Eusèbe Salverte a la parole pour développer sa proposition.

Voix nombreuses. — C'est inutile, elle se développe d'elle-même.

M. EUSÈBE SALVERTE. — J'avais moi-même l'intention de vous proposer le renvoi de ma proposition à huit jours; nous avons d'ici là des choses plus importantes à décider.

M. LAFFITTE. — Eh bien, à huitaine. La chambre va se retirer dans ses bureaux pour nommer la commission de l'adresse.

A gauche. — Il faut voter des remercîmens au doyen d'âge.

M. LAFFITTE. — Si je ne l'ai pas fait, c'est que je croyais que M. Casimir Périer seul pouvait s'en charger. Mais je suis heureux d'être l'organe de la cham-

bre, dans cette circonstance. C'est avec plaisir que je témoigne mes remercîmens à notre vénérable doyen; car personne plus que moi n'honore son énergie et son patriotisme.

Cette séance du 6 août fut remarquable surtout par le discours suivant, qu'y prononça M. Bérard, destiné à faire époque dans les annales de la chambre; nous avons dû le consigner tout entier dans cet ouvrage.

« Un pacte solennel, dit l'honorable orateur, unissait le peuple français à son monarque, il vient d'être brisé; le violateur du contrat ne peut plus à aucun titre en réclamer l'exécution. Charles X et son fils prétendent en vain transmettre un pouvoir qu'ils ne possèdent plus. Le pouvoir s'est éteint dans le sang de plusieurs milliers de victimes.

» L'acte d'abdication dont vous avez eu connaissance est une nouvelle perfidie; l'apparence de légalité dont il est revêtu n'est qu'une déception. C'est un brandon de discorde qu'on voudrait lancer au milieu de nous. Les véritables

ennemis de notre pays, ceux qui par la flatterie ont poussé le dernier gouvernement à sa ruine, l'agitent de toutes parts ; ils revêtent toutes les couleurs, ils proclament toutes les opinions. Un désir anticipé semble partir de quelques esprits généreux, ses ennemis s'empressent d'exploiter un sentiment qu'ils sont incapables de comprendre, et les royalistes *ultras* se présentent sous l'habit de républicains rigides ; quelques autres affectent pour le fils oublié du vainqueur de l'Europe un hypocrite attachement qui se changerait en haine, s'il pouvait être question d'en faire un chef de la France.

» L'inévitable instabilité des moyens actuels du gouvernement encourage les fauteurs de discorde ; hâtons-nous de la faire cesser. Une loi suprême, celle de la nécessité, a mis au peuple de Paris les armes à la main, afin de repousser l'oppression. Cette loi nous a fait adopter pour chef provisoire, et comme unique moyen de salut, un prince ami sincère des institutions constitutionnelles ; la

même loi veut que nous adoptions sans délai un chef définitif de notre gouvernement; mais, quelle que soit la confiance que ce chef nous inspire, les droits que nous sommes appelés à défendre exigent que nous établissions les conditions auxquelles il obtiendra le pouvoir. Odieusement trompés à diverses reprises, il nous est permis de stipuler des garanties sévères; nos institutions sont incomplètes, vicieuses sous beaucoup de rapports; il nous importe de les étendre et de les améliorer. Le prince qui se trouve à notre tête a déjà été au-devant de toute exigence; les principes de notre droit fondamental ont été proposés par la chambre et reconnus par lui. D'autres principes, d'autres lois ne sont pas moins indispensables; ils seront également obtenus.

» Nous sommes les élus du peuple; il nous a confié la défense de ses droits et de ses besoins: ses premiers besoins, ses plus chers intérêts sont la liberté et le repos. Il a conquis sa liberté sur la tyrannie. C'est à nous à assurer son repos,

et nous ne le pouvons qu'en lui donnant un gouvernement stable et juste.

» Vainement on voudrait prétendre qu'en agissant ainsi, nous outre-passons nos droits. Je détruirais une pareille objection, si on avait à la faire, en rappelant la loi que j'ai déjà invoquée, celle de l'impérieuse, de l'invincible nécessité.

» Dans cet état de choses, prenant en considération la situation grave et pressante dans laquelle se trouve le pays, l'indispensable besoin qu'il éprouve de sortir d'une situation précaire, et les vœux universels émis par la France pour obtenir le complément de ses institutions, j'ai l'honneur de vous proposer les résolutions suivantes :

» La chambre des députés, prenant en considération, dans l'intérêt public, l'impérieuse nécessité qui résulte des événemens des 26, 27, 28 et 29 juillet dernier et jours suivans, et de la situation générale du royaume,

» Déclare que le trône est vacant, et

qu'il est indispensablement besoin d'y pourvoir.

» La chambre déclare secondement que, selon le vœu et dans l'intérêt du peuple français, le préambule et les articles suivans de la charte constitutionnelle doivent être supprimés ou modifiés de la manière qui va être indiquée.

» Art. 6. (Sur la religion de l'état.) Supprimé.

» Art. 14. Le roi est le chef suprême de l'Etat; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traité de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, *le tout sous la responsabilité de ses ministres.*

Art. 15. Suppression des mots *des départemens.*

Art. 16, 17. La proposition des lois appartient au roi, à la chambre des pairs et à la chambre des députés. Néanmoins toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la chambre des députés.

Art. 19, 20 et 21. Supprimés comme étant la conséquence de la proposition des lois, qui était exclusivement réservée au roi.

Art. 26. Toute assemblée de la chambre des pairs qui serait tenue hors le temps de la session de la chambre des députés est illicite et nulle de plein droit, sauf le seul cas où elle est réunie comme cour de justice; et alors elle ne peut exercer que des fonctions judiciaires.

Art. 28. Les pairs ont entrée dans la chambre et voix délibérative à vingt-cinq ans.

Art. 30. Les princes du sang sont pairs par droit de naissance; ils siégent immédiatement après le président.

Art. 31. Supprimé.

Art. 32. Les séances de la chambre des pairs sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

Art. 36. Supprimé.

Cet article portait : « Chaque dépar-

toinent aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent. »

Art. 37. Les députés sont élus pour cinq ans.

Art. 38. Aucun député ne peut être admis dans la chambre s'il n'est âgé de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

Art. 39. Supprimé comme inutile, d'après l'article précédent.

Art. 40. Nul n'est électeur s'il a moins de vingt-cinq ans et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

Art. 41. Les présidens des colléges électoraux sont nommés par les électeurs.

Art. 43. Le président de la chambre des députés est élu par la chambre. Il est élu pour toute la durée de la législature.

Art. 46 et 47. Supprimés comme conséquence de l'initiative.

Art. 56. Supprimé. (Il est relatif à l'accusation des ministres pour le seul fait de trahison ou de concussion.)

Art. 63. Il ne pourra en conséquence

être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, sous quelque dénomination que ce puisse être. (*Bravos prolongés.*)

Art. 74. Le roi et ses successeurs jureront, *à leur avènement* (au lieu de: *à l'époque de leur sacre*), d'observer fidèlement la présente charte constitutionnelle.

La présente Charte et tous les droits qu'elle consacre demeurent confiés au courage et au patriotisme des gardes nationales et de tous les citoyens.

La chambre déclare enfin qu'il est nécessaire de pourvoir successivement, par des lois séparées et dans le plus court délai possible:

1° A l'extension du jury aux délits correctionnels, et notamment à ceux de la presse;

2° A la responsabilité des ministres et des agens secondaires du pouvoir;

3° A la réélection des députés promus à des fonctions publiques;

4° Au vote annuel du contingent de l'armée;

5° A l'organisation de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers;

6° A un Code militaire assurant d'une manière légale l'état des officiers de tout grade;

7° A l'administration départementale et municipale, avec intervention des citoyens dans leur formation;

8° A l'instruction publique et à la liberté de l'enseignement;

9° A l'abolition du double vote, et à la fixation des conditions électorales et d'éligibilité.

Et en outre, que toutes les nominations et créations de pairs faites sous le règne du roi Charles X sont déclarées nulles et non avenues.

Moyennant l'acceptation de ces dispositions et propositions, la chambre des députés déclare:

Que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône S. A. Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant-général du royaume, et ses descendans, à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre

de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendans.

En conséquence S. A. sera invitée à accepter et à jurer les clauses et engagemens ci-dessus énoncés, l'observation de la Charte constitutionnelle et des modifications indiquées; et, après l'avoir fait, à prendre le titre de *roi des Français*.

Ce discours fut suivi des plus vifs applaudissemens. Il est à regretter pourtant que ce projet de modification de la Charte présenté par M. Bérard, et amendé par une commission spéciale, se soit borné à constater la vacance du trône et à la déclarer un droit. On ne conçoit guère tant de circonlocutions pour prononcer une chose bien simple, la déchéance. C'était la déchéance qu'il fallait prononcer hautement; la déchéance qu'ont encourus Charles X et les siens, trop heureux d'en être quittes à ce prix; la déchéance qu'a prononcée le canon du 28 juillet. Ce n'était plus une question de politique, c'était un

fait : la chambre n'avait d'autre droit que de le constater.

Quel que soit le successeur de Charles X, devait dire la chambre, il arrivera au trône non pas parce que ce trône est vacant, mais bien parce que la nation l'a rendu vacant en en précipitant une famille odieuse. Il y montera non pas par ordre de naissance, mais parce que le peuple a bien voulu l'y appeler. Voilà ce qu'il était du devoir de la chambre de proclamer, puisqu'elle prétendait au droit de trancher ces questions. C'est la reconnaissance claire et précise de ce fait qu'elle devait exiger de celui qu'elle désignait comme apte à recevoir le pouvoir. Et M. Mauguin, en refusant un simple accusé de réception à la risible abdication de Charles X, de peur de donner quelque valeur à cet acte apporté ce jour-là à la chambre, lui fit bien sentir ce devoir.

Pendant la durée de cette séance, le soir, à huit heures, sept à huit cents jeunes gens se présentèrent à la porte de la chambre des députés, en protestant

hautement contre les prétentions de la chambre de constituer un gouvernement. Plusieurs députés sortirent pour les engager à se séparer. Il paraît que les craintes de ces jeunes patriotes étaient surtout que la chambre ne consacrât dès ce soir-là l'hérédité de la pairie.

M. Mauguin leur déclara qu'il n'y avait encore rien de décidé à cet égard ; que leurs réclamations, déjà connues par les feuilles publiques, avaient trouvé de l'écho dans la chambre, et qu'ils pouvaient se fier aux mandataires du soin de défendre les droits du peuple. Il termina en les priant de se retirer, et en leur faisant justement observer que leur présence gênerait même leurs propres défenseurs, qui seraient peut-être moins fermes s'ils pouvaient craindre d'avoir cédé aux ordres du dehors.

M. Benjamin Constant, répétant les mêmes avis, ajouta qu'ils avaient tort de s'alarmer si promptement, qu'il avait combattu toute la nuit, lui, huitième, pour la cause du peuple, et qu'il ne désespérait pas de la voir triompher.

Enfin M. de Lafayette lui-même se présenta, en les suppliant, au nom de l'amitié qu'ils lui portaient, de ne pas exciter de nouveaux troubles dans un temps où l'on avait tant besoin d'ordre.

Les jeunes gens se retirèrent alors en rang et en chantant *la Marseillaise.*

Le 7 août, le duc d'Orléans reçut la commission de la chambre des députés. M. Laffitte, président, lut au lieutenant-général la déclaration qui l'appelait au trône aux conditions imposées d'après les modifications faites à la charte.

Le prince citoyen était alors entouré de sa nombreuse famille, et répondit à MM. les députés :

« Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez ; je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie.

» Rempli des souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône ; exempt d'ambition, et habitué à la vie paisible

que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentimens qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture; mais il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays : je sens ce qu'il me prescrit, et je le ferai. »

En achevant ce discours, prononcé avec la plus vive émotion, le prince embrassa M. Laffitte, et les cris de vive le roi! vive la reine! vive la famille royale! éclatèrent autour de lui. La sincérité de ces vœux faisait de cette solennité une véritable fête de famille. Les acclamations du dehors vinrent répondre à ces manifestations de la joie publique. Le prince s'étant alors montré au balcon de son palais, accompagné de M. Lafayette, l'enthousiasme fut à son comble. M. Lafayette prenant les mains du prince, s'écria : « Nous avons fait là de bonnes choses; vous êtes le prince qu'il nous fallait, c'est la meilleure des républiques. »

Après le dîner, une foule immense remplissait la cour du Palais-Royal, et

demandait à grands cris de voir le nouveau roi; le prince parut quelques instans au balcon avec toute sa famille; il fut accueilli par les démonstrations de la joie la plus vive. La musique de la garde nationale ayant fait entendre plusieurs airs patriotiques, M. le duc d'Orléans demanda lui-même à plusieurs reprises la *Marseillaise*, et applaudit avec le peuple à cet hymne national.

Le même soir la chambre des pairs se rendit auprès du prince; le président M. Pasquier, lut le discours suivant:

« La chambre des pairs vient présenter à Votre Altesse Royale l'acte qui doit assurer nos destinées. Vous avez autrefois défendu les armes à la main nos libertés encore nouvelles et inexpérimentées, aujourd'hui vous allez les consacrer par les lois et les institutions. Votre haute raison, vos penchans, les souvenirs de votre vie entière, nous promettent un roi-citoyen. Vous respecterez, vous aimerez nos garanties qui sont aussi les vôtres. Cette noble famille que nous voyons autour de vous, élevée

dans l'amour de la patrie, de la justice et de la vérité, assure à nos enfans la paisible jouissance de cette charte que vous allez jurer, et les bienfaits d'un gouvernement à la fois stable et libre. »

« Messieurs, répondit le prince, en me présentant cette déclaration, vous me témoignez une confiance qui me touche profondément. Attaché de conviction aux principes constitutionnels, je ne désire rien tant que la bonne intelligence des deux chambres; je vous remercie de me donner le droit d'y compter. Vous m'imposez une grande tâche; je m'efforcerai de m'en montrer digne. »

Quel pas immense fait vers la liberté en peu de jours! Au 26 juillet nous avions une charte constitutionnelle qui, suivant le préambule, nous avait été octroyée et que l'on prétendait par conséquent révocable.

Un article de cette charte faisant de la religion catholique une religion privilégiée, semblait légitimer les exigences du clergé.

Un autre, donnant au roi le pouvoir

de faire des ordonnances pour la sûreté de l'état, servait de prétexte aux attentats les plus manifestes contre les libertés qu'on semblait nous garantir, permettaient de nous ravir cette liberté de la presse, qui est la plus importante de nos franchises, d'introduire jusque dans la capitale des mercenaires étrangers, instrumens de despotisme.

Aux termes de cette charte, le roi seul avait le droit de proposer des lois;

Les députés devaient être âgés d'au moins 40 ans; les électeurs n'en pouvaient avoir moins de 30.

Aux termes de cette charte, ces électeurs n'avaient pas le droit de choisir eux-mêmes les présidens de leurs colléges; ce président leur était imposé par le ministère.

Un double vote donnait à l'aristocratie une influence double de celle de la classe industrielle.

Aux termes de cette charte, une chambre des pairs avait le privilége de tenir ses séances secrètes et de transmettre, par la seule hérédité, les droits qui ne doivent

être que la récompense des services rendus.

Aux termes de cette charte, les ministres prévaricateurs n'étaient soumis qu'à une responsabilité illusoire, et se réfugiaient tranquillement au sein de la pairie, quand le ministère n'était plus pour eux sans danger; aussi avaient-ils fait de cette chambre haute un docile instrument de toutes les volontés du pouvoir.

Aux termes de cette charte, des tribunaux d'exception pouvaient être établis au gré des ministres et promener l'échafaud comme en 1815.

Et comme si ce n'en était pas assez, cette charte était confiée à la garde d'un prince sans valeur, sans foi, livré corps et bien à la congrégation, et ne rêvant que chasse et pratiques religieuses! Le 28 juillet nous a prouvé pour nous son amour.

Tout cela, nous le répétons, nous l'avions au 25 juillet.

Le 8 août, plus de religion de l'état.

Plus d'article 14 pour confisquer les libertés.

Plus d'étrangers salariés pour tirer sur nous.

Plus de censure.

Chacun des pouvoirs libre de proposer la loi, et l'initiative n'appartenant qu'au plus diligent.

Dès ce moment l'avenir de la France nous était garanti par les institutions faites ou promises, et de l'autre par la loyauté bien connue d'un prince qui aurait eu depuis trente ans mille occasions de faillir si sa droiture n'eût été plus forte que les circonstances; car il faut le dire à sa louange, aucun prince peut-être ne fût soumis à des épreuves plus dangereuses, et cependant ni l'adversité, ni le retour aux grandeurs, ni le juste ressentiment de la disgrâce presque continuelle à laquelle le condamnait la défiance de Charles X, ne lui ont arraché une démarche dont il ait à rougir.

Le moment était venu où tant de vertus devaient être récompensées: du vœu unanime de la nation le prince le plus

populaire de notre époque allait se voir décerner la couronne ; le 9 août devait voir cette grande solennité; ce jour-là, dès onze heures du matin, toutes les tribunes de la chambre des pairs étaient occupées comme à la séance d'ouverture ; le bureau du président avait été remplacé par une estrade sur laquelle était placé le trône, surmonté d'un riche dais en velours rouge, débarrassé cette fois de fleurs de lis; la couronne du dais était ombragée d'un drapeau tricolore; en avant du trône étaient trois plians et deux tables; l'une de ces tables supportait les insignes de la royauté, la couronne, le sceptre, la main de justice et l'épée; sur l'autre était un écritoire.

Deux fauteuils avaient été figurés sur les premiers bancs en face du trône, pour le président de la chambre des députés et celui de la chambre des pairs.

A deux heures et demie les salves d'artillerie, le bruit des tambours et de la musique, et les acclamations du peuple qui retentissaient jusque dans la salle, annoncèrent l'approche du prince. Les deux

grandes députations ayant en tête les présidens et secrétaires des deux chambres, se portèrent au devant du prince; en ce moment madame la duchesse d'Orléans, ses filles, et les plus jeunes de ses fils, et mademoiselle d'Orléans, entrèrent dans la tribune qui leur avait été destinée.

Quatre maréchaux et le grand référendaire se placèrent aux deux côtés du trône : à droite le duc de Trévise et le duc de Reggio; à gauche le duc de Tarente et le comte Molitor.

A trois heures, les grandes députations rentrèrent dans la salle, précédant le prince et ses deux fils, venus de leur palais, à cheval, presque sans escorte; MM. les pairs et MM. les députés étaient debout et dans le plus grand silence. Le duc d'Orléans monta lentement les degrés de l'estrade, se plaça en avant d'un des plians, le duc de Chartres à sa droite et le duc de Nemours à sa gauche; puis saluant les deux côtés de l'assemblée, il dit : « Messieurs, asseyez-vous. » Aussitôt les cris de vive M. le duc d'Orléans, partis

de toutes les tribunes, furent répétés avec enthousiasme par MM. les pairs et les députés.

Quand le silence fut rétabli, M. le duc d'Orléans s'adressant à M. Casimir Périer : « Monsieur le président de la chambre des députés, veuillez lire la déclaration de la chambre des députés. »

M. Casimir Périer se leva et lut d'une voix forte et sonore la déclaration adoptée par la chambre dans sa séance du 7 août. La lecture terminée, il alla la remettre à M. le duc d'Orléans, qui ajouta : « M. le président de la chambre des pairs, veuillez me remettre l'adhésion de la chambre des pairs. » M. Pasquier s'étant levé, alla remettre au prince l'adhésion de la chambre des pairs.

M. le duc d'Orléans a dit ensuite :

« Messieurs les pairs, messieurs les députés, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la chambre des députés et l'acte d'adhésion de la chambre des pairs ; j'en ai pesé, médité toutes les expressions. J'accepte sans restriction ni réserve les clauses et engagemens

que renferme cette déclaration, et le titre de roi des Français qu'elle me confère ; je suis prêt à en jurer l'observation. »

Après ce peu de mots, M. le duc d'Orléans s'étant découvert et ayant retiré son gant, leva la main et lut d'une voix haute et fortement accentuée le serment suivant, dont la formule lui fut remise par M. Dupont de l'Eure, commissaire près le département de la justice :

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la charte constitutionnelle avec les modifications exprimées dans la déclaration, de ne gouverner que par les lois et selon les lois, de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt de la gloire et du bonheur du peuple Français. »

En prononçant ce serment, le prince appuyait avec intention sur chacun des membres de phrases; son geste répondait à sa pensée.

A peine le dernier mot avait-il été entendu, que les cris de *Vive le roi! Vive*

Philippe Ier ! Vive Philippe VII ! viennent remplacer les cris de vive M. le duc d'Orléans ! Bientôt, et comme d'un mouvement spontané, MM. les pairs et MM. les députés, se tournant du côté de la reine, firent retentir la salle des cris de *Vive la reine ! Vive la famille royale !* Ces cris mille fois répétés portèrent l'émotion de l'auguste famille à son comble, et Sa Majesté, qui ne pouvait plus retenir les larmes, ne cessait de répondre par les salutations les plus affectueuses aux témoignages de dévouement qui lui étaient adressés.

Cependant le roi, ayant quitté sa place, était allé vers la table placée à gauche de l'estrade, signer la déclaration et le serment, puis il s'assit sur le trône. MM. les maréchaux de France lui portèrent alors les insignes de la royauté; le maréchal Macdonald la couronne, le maréchal Mortier l'épée de connétable, le maréchal Oudinot le sceptre, et le maréchal Molitor la main de justice.

Le roi s'étant couvert de nouveau, dit alors :

« Messieurs les pairs et messieurs les députés,

» Je viens de consommer un grand acte. Je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose; j'ai la conscience que je les remplirai; c'est avec pleine conviction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé. J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône, auquel le vœu national vient de m'appeler; mais la France, attaquée dans ses libertés, voyait l'ordre public en péril, la violation de la Charte avait tout ébranlé, il fallait rétablir l'action des lois, et c'était aux chambres qu'il appartenait d'y pourvoir.

» Vous l'avez fait, Messieurs; les sages modifications que nous venons de faire à la Charte garantissent la sécurité de l'avenir, et la France, je l'espère, sera heureuse au dedans, respectée au dehors, et la paix de l'Europe de plus en plus affermie. »

Ici les cris ayant redoublé, ne cessèrent plus jusqu'au moment où Sa Majesté quitta la salle. Avant de sortir, le roi

s'arrêta quelques minutes au bas des degrés du trône, pour causer avec MM. les députés qui s'étaient précipités en foule à sa rencontre.

M. le ministre de la justice et M. le ministre de l'intérieur annoncèrent alors, le premier à la chambre des pairs, le second à la chambre des députés, que le roi les invitait à se réunir le lendemain aux lieux ordinaires de leurs séances, pour prêter individuellement serment de fidélité au roi et à la Charte constitutionnelle.

Reconduits jusque dans la cour par les deux grandes députations, le roi et ses deux fils remontèrent à cheval, pour retourner au Palais-Royal. Sa Majesté n'était précédée et suivie que de quelques pelotons de la garde nationale, et un faible groupe d'officiers-généraux et d'aides-de-camp l'accompagnait.

Pendant le trajet, le roi et ses deux fils furent, pour ainsi dire, portés par le peuple ; ils ne suffisaient pas à saluer et à prendre les mains qu'on leur tendait. Le roi enfin ne pouvant plus contenir

son cheval, se décida à abandonner les rênes et à tendre ses deux mains à tous ceux qui s'approchaient de lui. Le duc de Chartres, qui montait un cheval difficile, prenait toutes les précautions possibles pour que personne ne fût blessé. Comme son père, il tendait la main à tout le monde, en s'écriant : « Prenez garde à mon cheval, ne le touchez pas. » Son émotion était inexprimable, de grosses larmes sillonnaient son visage ; le prince royal voyait autour de lui un peuple tout amour pour son auguste famille, qu'il venait d'élever sur le pavois national, par la voix de ses représentans.

La reine étant descendue dans la salle des conférences, après le départ de son auguste époux, fut entourée aussitôt d'un groupe nombreux de députés et de citoyens ; tenant le duc de Montpensier par la main, elle le présentait à chacun en particulier, en disant :

« Messieurs, soyez-en certains, nous n'avons dans toute la famille qu'un cœur, il est tout à la France, tout au

bonheur des Français. » Puis voyant M. Laffitte, elle s'approcha de lui et lui dit quelques mots à voix basse; M. Lafite se pencha et baisa la main que Sa Majesté lui tendait avec effusion.

La reine et sa famille retournèrent au Palais-Royal, dans une simple calèche attelée seulement de deux chevaux, et escortée par un piquet de garde nationale à cheval, et les vives acclamations qui n'avaient cessé de l'accompagner durant tout le trajet retentissaient encore qu'elle était déjà depuis long-temps remontée dans ses appartemens.

Le service du palais de la chambre des députés était fait ce jour-là par la garde nationale, et l'ordre le plus parfait ne cessa de régner pendant toute la durée de la mémorable séance qui venait de consolider à jamais les libertés de la France, en les plaçant sous la sauvegarde d'un roi-citoyen.

C'était un imposant spectacle que celui qui venait de décréter chef de l'état un prince l'amour du peuple depuis long-temps; qui venait de lui décerner une

couronne devenue le prix de la victoire nationale. Il n'y avait plus là de droit divin, de prêtre appelant sur la tête d'un seul homme les bénédictions du ciel; plus d'archevêque couvrant de son officieux manteau l'évangile sur lequel un roi jurait de maintenir un pacte qu'il était déterminé à déchirer; plus de chancelier permettant aux députés de la France de s'asseoir en présence du roi.

Un serment plein de franchise et prononcé avec une fermeté qui excluait tout soupçon, une famille entière autour de son chef, et donnant ainsi aux Français l'exemple des vertus privées et publiques, voilà ce que l'on voyait; tout était simple, tout était grand dans cette cérémonie, ou plutôt dans cette fête de la nation, et là, du moins, les habits dorés ne cachaient plus le roi au peuple, ni le peuple au roi. Un simple huissier de la chambre tenait la plume avec laquelle le roi a signé le serment de fidélité à la Charte, et nous ne pensons pas que ce serment soit moins bon, parce qu'il n'est

pas intervenu de chancelier de France à 200,000 fr. de traitement.

Combien ne devons-nous pas espérer qu'il en sera toujours ainsi, et que la plaie la plus honteuse que nous ait léguée l'ancien régime est à jamais fermée! Philippe d'Orléans n'a point hérité de la monarchie féodale; il l'a prouvé en s'instituant non Philippe VII, mais Philippe Ier.

Ainsi donc au 9 août le plus heureux dénoûment avait couronné le drame merveilleux de notre révolution, de longs jours de bonheur étaient promis à la France; quelques troubles avaient lieu encore dans les départemens, mais tout devait présager à la capitale la tranquillité la plus parfaite. Mais cela n'aurait pas fait le compte de la faction jésuitique, qui tenta à diverses reprises de jeter le trouble et le désordre dans Paris, en se servant des mêmes hommes qui avaient si glorieusement coopéré à la régénération de notre liberté. On vit alors, un moment entraînés par de perfi-

des suggestions, des ouvriers de diffé-
rens corps d'état, tantôt sous un prétexte tantôt sous un autre, se réunir et parcourant les rues par troupes nombreuses jeter ainsi l'alarme parmi nos paisibles boutiquiers.

Disons toutefois que toutes les réunions d'ouvriers n'eurent pas un motif coupable ; c'est ainsi que le 12 août, quatre cents ouvriers menuisiers se présentèrent dans le plus grand ordre au préfet de police, et lui remirent une pétition pour obtenir de l'administration un tarif qui réglât le prix auquel leurs maîtres devraient payer leurs travaux. Le préfet de police, tout en leur répondant qu'il examinerait leur demande avec attention, leur fit justement observer qu'il serait peut-être contraire à leurs propres intérêts et aux principes de la liberté de l'industrie que l'administration s'ingérât dans la fixation de leurs salaires, et qu'ils feraient mieux de s'en rapporter sur ce point aux effets de la concurrence, et au besoin réciproque que

les maîtres et les ouvriers ont de s'entendre entre eux.

Ces ouvriers, satisfaits de la réponse du préfet de police, lui remirent en se retirant une somme de 248 francs 75 centimes, destinée à être versée dans la caisse de la commission chargée de répartir les secours aux victimes des journées de juillet.

Ainsi se sont presque terminées toutes les coalitions de ces ouvriers sur lesquels la faction jésuitique avait compté pour ramener la discorde dans nos murs.

Cependant, quoique tous ces rassemblemens fussent inoffensifs, leur fréquence ne laissait pas que d'entraver le commerce; on vit successivement se promener par bandes nombreuses les serruriers, les maréchaux, les garçons boulangers, etc.; ce qui fut cause que le préfet de police, M. Girod (de l'Ain), fit publier l'avis suivant:

« Nous, conseiller d'état, préfet de police,

» Considérant que des ouvriers en grand nombre parcourent depuis quelques jours et sous divers prétextes les rues de la capitale; que si, fidèles aux sentimens qui animent l'héroïque population parisienne, ils ne commettent aucun acte de violence, leurs réunions, plus ou moins tumultueuses, sont elles-mêmes un désordre grave, qu'elles alarment les habitans paisibles, qu'elles tendent à altérer la confiance que la nation française doit au gouvernement institué par elle et pour elle, que ces réunions causent aux ouvriers une perte onéreuse de temps et de travail, au moment où de vastes ateliers publics leur sont ouverts, qu'enfin, elles peuvent offrir des moyens de trouble que les malveillans ne manqueraient pas de saisir; Que le maintien de l'ordre et de la sûreté publique confié à notre responsabilité exige impérieusement qu'un tel état de choses cesse;

Considérant que, si les ouvriers de Paris ont à élever des réclamations fondées, c'est individuellement et dans une

peuple, et qu'il défendait utilement ses intérêts. Le peuple ne pouvait manquer d'entendre la voix qui l'éclairait sur des périls dont les auteurs, cachés dans l'ombre, ne pouvaient être que de lâches conspirateurs qui, ayant juré son humiliation et son esclavage, cherchaient à se venger de leurs vainqueurs en les précipitant dans des démarches contraires aux lois, et, par conséquent, au bien-être de la brave et laborieuse population parisienne. Aussi les paternelles remontrances de l'autorité ont produit l'heureux effet que l'on devait attendre. Les ouvriers, rassemblés par la malveillance sur de vains prétextes, se sont dispersés à la voix de la loi et de la raison. Paris, dès lors, a retrouvé le calme accoutumé ; ces honnêtes artisans, que de perfides conseils voulaient égarer, ont parfaitement compris que l'apparence seule du désordre pouvait ranimer la faction que leur courage héroïque a détruite, et compromettre la liberté qu'ils ont conquise avec leurs concitoyens. Ils ont vu qu'ils servaient

leurs ennemis sans le savoir, et qu'ils blessaient l'ordre et les lois, au nom desquels ils ont combattu et triomphé. Grâces soient rendues à la sage intelligence du peuple !

La malveillance poussait à des violences ces attroupemens qu'elle avait formés; elle a vu tous ses efforts trômpés par la sagesse de ouvriers, qui, au milieu même du désordre d'un rassemblement illégal, ont observé la plus rigoureuse discipline. De perfides conseillers, des agens de trouble leur disaient que, vainqueurs et libres par leur courage, ils devaient profiter de la victoire, exiger des priviléges au nom de la liberté; les ouvriers ont réfléchi, et ils ont vu qu'ils jouissaient déjà des fruits de leur victoire, que la révolution répandait déjà ses bienfaits sur eux, qu'enfin les franchises de l'industrie étaient le fond de la liberté politique.

Pour reconnaître cette vérité, ils n'ont eu besoin que de comparer l'ancien gouvernement avec celui que la France venait d'établir. Sous le dernier

règne, que d'entraves à l'industrie! le monopole et même l'inquisition du jésuitisme désolaient les artisans; tous ceux que leur profession obligeait à demander des permissions à l'autorité étaient soumis à des conditions vexatoires : on exigeait d'eux des certificats, non de moralité, mais de bigoterie; on ne pouvait être rien de par la police sans ces formalités hypocrites; les bureaux de l'administration ressemblaient aux tribunaux du saint Office; on n'obtenait une plaque ou un livret de journalier qu'autant qu'on paraissait ministériel et congréganiste.

Ces vexations ont cessé. Il suffit d'être honnête homme pour avoir le droit de gagner sa vie par le travail; on a légalisé l'exercice des industries du peuple. On n'exige d'autres conditions que celles que les lois prescrivent. La jurisprudence arbitraire et inquisitoriale des *Mangin* est formellement abrogée; voilà un des bienfaits de la révolution; voilà un des avantages matériels dont le peuple a joui dès le lendemain de sa victoire.

L'ancien gouvernement détruisait des institutions dont l'existence intéresse puissamment l'industrie. Le bien-être d'une foule d'ouvriers est lié à la vie de ces établissemens, qui semblent n'être que politiques. C'est ainsi que la liberté de la presse, par exemple, que la haine du ministère et les chicanes serviles des parquets persécutaient sans cesse, et que le coup d'état devait anéantir, est rentrée dans tous ses droits, a pris un nouvel essor, et que ce triomphe profite à une multitude innombrable d'artisans. C'est ainsi encore que la garde nationale, que la contre-revolution avait tuée par peur, a rendu la vie et la force à la capitale, en ressuscitant si glorieusement sous la mitraille, et que son organisation a redonné le mouvement à de nombreuses professions qui languissaient ou étaient comme paralysées par la suppression de cette armée citoyenne. C'étaient là encore des fruits de la révolution, et le peuple était déjà en possession de ces immenses bienfaits.

La dernière administration négligeait

scandaleusement les travaux publics; les constructions commencées restaient suspendues; le temps et l'injure des saisons défaisaient l'ouvrage fait. Il fallait étayer les échafaudages mêmes; on n'avait d'argent que pour les congrégations; et ceux qui ont déclaré Paris en état de siége (1), c'est-à-dire qui livraient la première capitale du monde aux horreurs de la guerre, se souciaient peu de l'embellir. Les établissemens de la civilisation, les monumens inspirés par des idées de gloire et de liberté ne pouvaient convenir à la faction des préjugés et du despotisme. Le nouveau gouvernement a repris pour son compte tous ces plans nés de la liberté et de la victoire. Les grandes pensées de 89, les exploits héroïques de l'empire auront leurs monumens. Toutes ces gloires appartiennent à la France; elles doivent être toutes consacrées solennellement.

---

(1) Voyez notre *Histoire de la révolution de juillet 1830, ou la Liberté reconquise*, page 86.

Le signal du travail est donné de toutes parts; ces édifices nationaux, si misérablement interrompus, sont remplis d'ouvriers. Depuis l'arc-de-triomphe de l'Étoile jusqu'à la Bastille les travaux publics recommencent. Voilà encore les avantages que le public a conquis par notre récente révolution; et ces avantages ne sont pas accidentels, précaires; ils ne dépendent pas d'un caprice ministériel qui presse ou arrête les travaux qu'il a seul commandés: ils sont assurés par une loi. Les ouvriers, le peuple a aussi son budget. Voilà le fruit naturel d'un gouvernement établi par le peuple et pour le peuple.

On sait l'antipathie de l'ancien gouvernement contre l'enseignement populaire; les ouvriers qui connaissent le prix et la nécessité de l'instruction se voyaient souvent privés des moyens de procurer à leurs enfans cette éducation salutaire et qui est un droit naturel. Les écoles consacrées à l'enseignement des jeunes ouvriers étaient persécutées, loin d'être encouragées et soutenues par l'au-

torité. Le despotisme était son but; l'abrutissement du peuple devait être son moyen. Le nouveau gouvernement est un gouvernement de civilisation et de lumières; il sait qu'il doit l'instruction au peuple, parce qu'il sait que le peuple lui en remboursera les frais par une obéissance éclairée et dès lors inviolable. Aussi le premier mot du préfet provisoire, de l'honorable M. de Laborde, a été *instruction, écoles mutuelles.* Son premier soin a été de veiller à l'éducation du peuple, et l'on peut compter que son successeur est rempli du même zèle. Les ouvriers verront leurs enfans gratuitement et bien élevés. Voilà l'inestimable bienfait de la révolution de 1830. Ils en jouissent déjà, ainsi que leur famille.

Oui, tels sont les fruits que le peuple recueille de sa glorieuse victoire. Il est affranchi des entraves de la bigoterie; il peut travailler tous les jours, à toute heure, sans craindre l'amende de quelque espion jésuite. Toutes les industries sont libres; elles ne sont soumises qu'à une loi, l'ordre public. Le monopole,

frauduleusement établi jusque dans les moindres professions, est aboli. Tous les honnêtes gens sont bons pour les emplois qu'ils peuvent remplir. Le règne de la véritable égalité a commencé.

Toutes les institutions politiques qui favorisent le développement de l'industrie sont assurées et agrandies, leurs bienfaits se font sentir à toutes les classes de la société, et chaque jour doit y ajouter encore. Le trésor public, qui n'était ouvert que pour les associations religieuses, s'ouvre aux artisans et leur assure le prix de leurs travaux. La capitale s'embellira en faisant vivre son héroïque population. Les fruits de la civilisation seront répandus dans toutes les classes. Les ouvriers travaillant, leurs enfans s'instruiron. Du travail, de l'instruction, voilà ce que le peuple a gagné à la révolution. Nos bons et loyaux ouvriers le savent bien; aussi n'est-ce pas à eux qu'il faut attribuer les nouveaux rassemblemens qui ont lieu dans Paris depuis quelques jours, et qui ne sont que l'effet de quelques agitateurs soudoyés par les hommes que nous avons

vaincus dans les glorieuses journées de juillet, et qui voudraient se venger de notre victoire en semant le trouble et la discorde dans les murs d'où ils ont été honteusement chassés.

Voici quelques détails sur ces nouveaux rassemblemens et sur leur cause.

Par un acte des plus intempestifs, la chambre des pairs et celle des députés proposèrent l'abolition de la peine de mort, et par un surcroît d'imprudence qu'on ne peut concevoir, en renvoyèrent la sanction au roi, qui par là se trouvait chargé de toute la responsabilité d'une telle loi proposée dans un moment où les assassins du peuple se trouvaient placés sous le glaive de la justice. Habiles à profiter de tout ce qui pourrait ramener le trouble et l'anarchie parmi nous, les *carlistes* firent répandre sourdement le bruit que la proposition de la loi sur l'abolition de la peine de mort n'avait d'autre effet que de soustraire les ex-ministres signataires des ordonnances du 25 juillet au juste châtiment qui les attendait. Ces perfides insi-

nuations trouvèrent de l'écho parmi le peuple, exaspéré du souvenir des crimes de ceux qu'on lui désignait comme prêts à échapper à la vindicte publique. Des placards incendiaires furent apposés dans plusieurs endroits de Paris par les soins des ennemis de notre tranquillité; tous demandaient la mort des ministres.

Le 18 octobre au matin un grand nombre de jeunes gens se portèrent au Palais-Royal. L'arrestation d'une partie d'entre eux n'empêcha pas que de nouveaux rassemblemens ne se formassent dans la soirée. A six heures du soir les attroupemens remplissaient la première cour et la cour d'honneur. Les cris *Vive le roi! à bas les anciens ministres! à bas Polignac!* retentissaient sous les fenêtres du roi. Les boutiques furent fermées; la garde nationale fit évacuer les cours et les galeries. A dix heures du soir, des renforts étant arrivés de plusieurs légions, les gardes nationaux se mirent en marche de la place du Palais-Royal dans la cour Saint-Honoré, en occupant toute la largeur de la rue, et

firent ainsi refluer les rassemblemens jusque dans la rue de l'Arbre-Sec.

Dans le même temps des groupes s'étaient formés dans divers quartiers de Paris, sur la place de la Bourse, sur les boulevards, sur la place du Panthéon et aux environs du Luxembourg. Plusieurs jeunes gens se saisirent dans la cour du Commerce d'un drapeau tricolore qui flottait au-dessus d'une boutique, afin de marcher sur le Palais-Royal; d'autres parlaient de se rendre à Vincennes. Un détachement de la 1re légion est accouru en ce moment. On a arrêté dans ce groupe un jeune homme qui, vers la fin de 1827, a été inculpé dans une affaire de vitres cassées.

La nuit n'a pas été plus tranquille; cinq ou six cents hommes ont réalisé la menace de marcher sur Vincennes. Ils y sont arrivés à minuit, et ont demandé hautement qu'on leur livrât les prisonniers. Le brave général Daumesnil, gouverneur de la forteresse, est venu au-devant d'eux et leur a demandé froidement s'ils avaient des ordres; sur leur

réponse négative, il les a invités à retourner à Paris chercher les ordres dont l'exhibition était indispensable. La troupe a pris le parti de se retirer; mais au bruit qui s'était fait dans Vincennes, les gardes nationales de Montreuil et des environs s'étaient déjà armées plusieurs fois pour seconder au besoin la garnison de la forteresse.

Repoussés de Vincennes, ces agitateurs sont rentrés dans Paris à deux heures du matin, et se sont présentés de nouveau sur la place du Palais-Royal. Plusieurs d'entr'eux avaient des torches. La famille royale a été on ne peut plus inquiétée par le tumulte; la reine, qui veillait auprès de trois de ses enfans malades de la rougeole, a failli se trouver mal. Les gardes nationaux sont sortis de leur poste, ont cerné les agitateurs et en ont arrêté cent trente-six, que l'on a conduits en prison dans plusieurs voitures de places. Une autre bande s'était portée au Louvre pour enclouer les vingt-quatre pièces de canon parquées dans la cour; elle a trouvé les grilles fermées et bien gardées.

Sur la place du Palais-Royal, au lieu même de l'arrestation des individus dont nous venons de parler, des placards ont été trouvés, et la plupart de ces placards, révélant ainsi leur origine, contenaient les plus grossières injures contre le roi. Espérons qu'une enquête sévère aura lieu sur les véritables auteurs de ces désordres, qui inspirent à la population une si juste antipathie; les lois et les juges du pays doivent en faire justice. Le repos d'un grand peuple ne saurait être compromis par quelques brouillons, qui fomentent des passions coupables, égarent quelques esprits crédules, et servent directement ou indirectement les plus mauvais desseins.

Nous le répétons ici, les placards qui tendent à enlever par la violence à la justice régulière la mission de venger la société, ces placards n'émanent point du peuple, de ce peuple généreux et magnanime qui a sauvé ses ennemis dans les grandes journées; mais nous dirons aussi que plus ce peuple se confie à la justice de l'application des lois et de la

vengeance sociale, plus aussi la cour des pairs doit apporter d'austérité dans l'exécution d'un si grand devoir.

La faute immense qu'ont faite le ministère et la chambre des députés en soulevant une question dont il n'est personne qui n'ait fait l'application directe au procès des ex-ministres a porté quelque perturbation dans les esprits; or, si la cour des pairs doit se placer au-dessus de la violence, elle ne saurait, par une bravade inconsidérée, résister à l'opinion, en tant que cette opinion sera conforme à la justice; car il faut que justice se fasse, le sang des victimes de juillet demande vengeance. Combien de veuves pourraient dresser contre les ex-ministres des actes au moins semblables à celui que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, et dont nous garantissons l'authenticité! Avouons, toutefois, que les assassins du peuple en seraient quittes à bon marché, si leurs nombreuses victimes se contentaient d'intenter contre eux un procès en action civile. Voici cette pièce:

« L'an 1830, le 18 août, à la requête de madame Angélique-Françoise Baeth, veuve de M. Pierre-Jules-Alexis Gérard, etc.

Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice légale de demoiselle Emma-Célestine Gérard, mineure de son mariage avec son défunt époux,

Poursuite et diligence du sieur Baptiste Serville, demeurant rue de Richelieu, n° 52, son fondé de pouvoir.

J'ai huissier, etc., donné assignation

1° Au sieur prince Jules de Polignac; 2° au sieur comte de Peyronnet; 3° au sieur baron d'Haussez; 4° au sieur de Montbel; 5° au sieur de Chantelauze; 6° au sieur baron Capelle; 7° au sieur Guernon-Ranville, anciens ministres de l'ex-roi Charles X,

A comparaître d'hui à huitaine, par-devant MM. les président et juges composant le tribunal civil de première instance du département de la Seine, pour,

Attendu qu'il est constant, en fait, que

les susnommés ont, le 25 juillet dernier, signé, comme ministres de l'ex-roi, des ordonnances contraires et attentatoires aux lois de l'état; que, dans la vue de faire exécuter ces mêmes ordonnances, ils ont eu recours à la force armée;

Attendu qu'il est de notoriété publique, notamment après l'entrevue qui a eu lieu entre M. Laffitte et plusieurs autres députés, d'une part, et le duc de Raguse, commandant la force armée, d'autre part, que c'est bien d'après l'ordre émané des ministres que la force armée s'est portée aux actes de violence qui ont causé la mort d'une foule de citoyens;

Attendu qu'il est prouvé que, notamment le mardi 27 juillet, la force armée a fait feu sur le peuple, sans y être aucunement provoquée;

Attendu que, suivant qu'il résulte d'un procès-verbal dressé par M. le commissaire de police du quartier Feydeau, le nommé Gérard, époux de la requérante, a été atteint ce même jour, mardi 27 juillet, d'un coup de feu dans la poitrine,

qui a causé sa mort, au moment où ledit Gérard quittait son travail pour se rendre à son domicile;

Attendu que ce meurtre, qui plonge dans la misère la famille du sieur Gérard, qui en était le seul soutien par son travail, a été le résultat des ordres sanguinaires donnés à la force armée par les sieurs Polignac, Peyronnet et autres, en leur qualité de ministres de l'ex-roi Charles X;

Attendu qu'aux termes de l'art. 13 de l'ancienne Charte, les ministres étaient responsables; que cette responsabilité devait s'entendre tant pour raison des crimes commis envers l'état que pour raison des crimes et délits commis envers les citoyens; que la teneur de l'article 13 susmentionné de l'aucienne Charte suffirait pour motiver l'action civile intentée contre les sieurs Polignac et consorts par la dame veuve Gérard, pour raison du meurtre commis sur la personne de son époux;

Attendu, d'ailleurs, que d'après l'article 117 du code pénal, les dommages-intérêts peuvent être demandés soit par

la poursuite criminelle, soit par la voie civile;

Attendu que, d'après l'article 1382 du code civil, tout fait quelconque de l'homme qui cause dommage à autrui oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer; que, d'après l'article 183 du même code, chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non-seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence; qu'en combinant ces deux articles avec l'article 13 de l'ancienne Charte, qui rend les ministres responsables, c'est ici le cas, en raison des faits exposés ci-dessus, d'en faire l'application;

Attendu, d'ailleurs, que les sieurs Polignac et autres ne peuvent exciper de leur qualité d'anciens ministres, pour l'opposer à l'action contre eux présentement intentée par la requérante; que la loi qui soumet à l'autorisation préalable d'un conseil d'état les poursuites contre les fonctionnaires a eu principalement en vue de les soustraire aux poursuites qui, par malveillance ou autrement, pour-

raient être fermées contre eux; mais que là où il y a flagrant délit et clameur publique l'autorisation du conseil d'état n'est nullement nécessaire, et les tribunaux peuvent être valablement saisis.

Se voir les défendeurs condamner solidairement et par corps, en 25,000 fr. de dommages-intérêts, et sous la réserve d'action contre tous autres dépositaires de la force publique. »

Oui, justice, mais une autre que celle invoquée dans cet acte, sera faite des ex-ministres; nos magistrats, notre roi lui-même nous l'ont promis.

Le 19 août, vers neuf heures du matin, le roi, accompagné du prince royal et de plusieurs officiers de sa maison, a visité les différens postes du Palais-Royal. Sa Majesté a remercié MM. les gardes nationaux de leur fermeté, et a déclaré qu'ayant juré la Charte, il mourrait s'il le fallait pour la défense des libertés publiques.

Dans la même journée, le préfet de la Seine fit publier la proclamation suivante :

« Le préfet de la Seine à ses concitoyens :

» Vos magistrats sont profondément affligés des désordres qui viennent encore troubler la tranquillité publique au moment où le commerce et l'industrie, qui ont tant besoin de sécurité, allaient sortir de cette crise déjà trop prolongée. Ce n'est pas vengeance que demande ce peuple de Paris qui est toujours le peuple des trois grands jours ; le peuple le plus brave et le plus généreux de la terre, mais justice. La justice est en effet le besoin, le droit des hommes forts et courageux ; la vengeance est le plaisir des faibles et des lâches.

» Une démarche inopportune a pu faire supposer qu'il y avait concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice, à l'égard des anciens ministres. Des délais qui ne sont autre chose que l'accomplissement des formes qui donnent à la justice un caractère plus solennel sont venus accréditer, fortifier cette opinion, que nos intraitables ennemis, toujours aux aguets pour nous

désunir, exploitent avec empressement. De là cette émotion populaire qui, pour les hommes de bonne foi, les bons citoyens, n'a d'autre cause qu'un véritable mal-entendu.

» Je vous le déclare en toute assurance, mes concitoyens, le cours de la justice n'a été ni suspendu ni interrompu, et il ne le sera pas; l'instruction de l'accusation portée contre les anciens ministres continue, ils appartiennent à la loi, et c'est la loi seule qui réglera leur destinée.

» Les bons citoyens ne peuvent demander ni désirer autre chose, et cependant ces cris de mort poussés dans nos rues, nos places publiques, ces provocations, ces placards, que sont-ils, sinon des violences faites à la justice? Nous voulons pour autrui ce que nous voudrions pour nous-mêmes, des juges calmes, impartiaux: eh bien! quelques hommes égarés ou malveillans menacent les juges avant même que le procès soit commencé.

» Peuple de Paris, tu n'avoues pas ces

violences, des accusés sont chose sacrée pour toi : ils sont placés sous la sauvegarde de la loi. Les insulter, gêner leur défense, anticiper sur les arrêts de la justice, c'est violer les lois de toute société civilisée, c'est manquer au premier devoir de la liberté, c'est plus qu'un crime, c'est une lâcheté! Il n'y a pas un citoyen dans cette noble et glorieuse population qui ne sente qu'il est de son honneur et de son devoir d'empêcher un attentat qui souillerait notre révolution! Que justice se fasse, mais violence n'est pas justice. Tel est le cri de tous les gens de bien; tel sera le principe de la conduite de vos magistrats. Dans ces graves circonstances, ils comptent sur le concours et l'assistance de tous les vrais patriotes pour assurer force aux mesures prises pour garantir l'ordre public.

» Le conseiller d'état, préfet de la Seine.

» *Signé* ODILLON-BARROT. »

Cette proclamation, l'ordre du jour du général Lafayette, et plus que tout cela les paroles d'un roi vraiment

français ont produit le plus heureux effet. Les placards et les inscriptions incendiaires qui couvraient la clôture en planches du Petit-Luxembourg ont disparu ; il s'est bien encore formé des rassemblemens qui, passant par le boulevard, le quai de l'Hôpital et le pont d'Austerlitz, se sont portés sur Bercy ; leur projet, contre lequel on a pris des mesures, était d'entraîner les ouvriers des ports, des chantiers et des entrepôts et de retourner à Vincennes ; mais, au moment où nous écrivons, tout est parfaitement calme. Espérons que la bonne contenance de la garde nationale et de l'immense majorité de la population servira à maintenir cette tranquillité, et fera échouer à jamais toutes ces vaines et criminelles tentatives.

Confiance au roi.

Confiance aux magistrats.

Ils nous l'ont dit : Justice sera faite!!!

RELATION EXACTE

DE LA

RÉVOLUTION

DES DÉPARTEMENS.

L'admirable révolution qui a renversé Charles X du plus beau trône de l'Europe, a fait son tour de France avec la rapidité de l'éclair. Quinze jours s'étaient à peine écoulés, et le coq gaulois, volant de clocher en clocher, avait reconquis ses anciens domaines, et les couleurs nationales flottaient sur toutes les communes du royaume. Ce mouvement n'a pas été le même partout. Dans certaines localités, on a opéré, comme dans la capitale, avant d'en avoir pu

recevoir l'impulsion. Ici les autorités n'ont point contrarié l'élan du peuple, et s'y sont même associées; là elles ont entassé obstacles sur obstacles, et ne se sont retirées que quand il y allait de leurs jours. Partout, comme si l'on s'entendait, on a réorganisé la garde nationale, et exhumé le vieux drapeau tricolore. Mais, si presque partout les troupes ont fait cause commune avec les citoyens, il est certains lieux où, trompées par des chefs perfides, elles se sont prêtées à la guerre civile, et ont même fait couler le sang de leurs frères. Ce n'a été, fort heureusement, que de rares exceptions; et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, que le mouvement a été universel, unanime. En un clin-d'œil la France a été débarrassée d'une dynastie qui ne lui convenait plus, l'administration, d'agens serviles qui la déshonoraient, l'armée, d'épauletiers qui n'avaient pas gagné leurs grades sur des champs de bataille. S'il reste encore bien des réformes à faire, elles s'effectueront avec le temps. Le bon

sens du peuple veille sur sa conquête ; et le ciel s'est prononcé pour nous.

Nous avions d'abord eu la pensée de faire une histoire générale de la révolution dans toutes les provinces en masse, en nous astreignant au seul ordre chronologique, mais nous n'avons pas tardé à nous apercevoir que cette marche jetterait une grande confusion dans notre travail, nous forçant vingt fois à revenir sur les mêmes localités, et à arpenter la France du nord au sud et de l'est à l'ouest avec des enjambées de géant. Nous avons préféré l'ordre alphabétique par département, qui présente le double avantage d'offrir une histoire particulière de chacune de nos grandes divisions territoriales, et de faciliter les recherches en multipliant les groupes. Cet ordre alphabétique n'a pas exclu l'ordre chronologique. Chaque petite révolution ainsi séparée a son exposition, sa péripétie, son dénouement. Ce sont quatre-vingt-six petits drames complets que nous offrons à la France régénérée. La jeunesse y retrouvera ses

récens exploits, l'âge mûr y puisera de profondes réflexions sur la marche de l'esprit humain, l'enfance y lira de beaux exemples de patriotisme et d'amour de la liberté. Puissions-nous ne pas être restés au dessous de notre tâche, et avoir acquis par ce travail quelques nouveaux droits à l'estime de cette belle France, à la régénération de laquelle nous avons eu le bonheur de ne pas être tout-à-fait étrangers ! Ce sera la plus belle récompense de nos veilles.

AIN.

Le 30 juillet, de CREIL à PARIS, la population entière était en armes. Elle avait spontanément arboré la cocarde tricolore et déchiré les ordonnances liberticides. Le 2 août, la garde nationale se forma à BOURG. L'organisation se propagea à BELLEY, NANTUA, TRÉVOUX, SEYSSEL, PONT-DE-VAUX, et PONT-DE-VEYLE. Bourg envoya acheter à Saint-Étienne quatre cents fusils pour achever d'armer sa garde nationale. COLLONGES

et FERNEY-VOLTAIRE arborèrent avec transport les couleurs françaises, et détruisirent celle qui nous avait été imposée par l'étranger. Ils organisèrent leur garde nationale. Toutes les autres communes de l'arrondissement de GEX imitèrent cet exemple. Le fort L'ECLUSE planta avec transport le drapeau national. La garnison n'avait pas cessé de vivre en bonne intelligence avec les patriotes de Collonge et des environs.

AISNE.

Partout, dans ce département, la garde nationale s'organisa à la nouvelle des fatales ordonnances. Partout les citoyens rivalisèrent de zèle et de courage. A LAON, on choisit principalement pour officiers d'anciens militaires qui avaient fait leurs preuves. La milice bourgeoise fit un service actif, et maintint l'ordre. Le changement eût lieu sans commotion.

A SAINT-QUENTIN, le peuple chercha à détruire les insignes de la malle-poste

venant de Paris. La garde nationale intervint. La tranquillité était assez grande, excepté depuis huit heures du soir jusqu'à onze heures. Après la clôture des ateliers, il se formait des groupes qui demandaient le maintien de la Charte jurée. Enfin le moment de rompre d'ignobles entraves arriva, et il fut salué avec transport. L'étendard de la liberté fut arboré au bruit de nombreuses boîtes, du carillon de l'Hôtel-de-Ville, des cloches du beffroi et de celles de l'église. La garnison s'était déjà choisi des chefs dignes d'elle, et surtout le brave commandant Aimé Joly. La tranquillité était parfaite. Point d'émeutes populaires, point de cris séditieux, et, pour que cela continuât, les chefs d'ateliers prirent entre eux l'engagement d'occuper tous leurs ouvriers. Jamais union ne fut mieux sentie. Le bonheur était peint sur tous les visages. On s'accostait, on se serrait la main, on s'embrassait, on n'eût dit qu'une seule famille. Une souscription fut ouverte chez M. Jules Berthoud pour élever à Paris un monument

commémoratif des grandes journées de juillet.

Soissons avait été une des premières villes du département à arborer le drapeau tricolore. Tous les citoyens avaient pris les armes, et étaient prêts à marcher au premier signal. Dans les environs, ils arrêtèrent une diligence portant cinq millions, et se dirigeant vers la frontière, venant de Reims. Quelques heures après, les prisonniers de la maison de force se révoltèrent; la garnison, la garde nationale, les autorités accoururent; tout rentra dans l'ordre; 18 des plus mutins furent resserrés plus étroitement.

Le jeune Alexandre Dumas, connu par ses ouvrages dramatiques, se présenta le 31 juillet au matin pour avoir des poudres pour le service de la capitale. On s'empressa de lui fournir ce qu'il y avait de disponible, et les jeunes gens de la ville les escortèrent jusqu'à Villers-Cotterets, accompagnés d'un détachement de la garde

nationale. Sur la première voiture flottaient les couleurs nationales.

Le mouvement insurrectionnel s'était propagé en un clin-d'œil à CHATEAU-THIERRY, VERVINS, LA FERTÉ-MILON, RIBEMONT, SAINT-GOBIN. Le général Merlin avait pris possession de LA FÈRE au nom du gouvernement provisoire. L'opinion de l'école d'artillerie était des meilleures.

ALLIER.

La révolution était attendue dans ce département avec la plus unanime impatience. A MOULINS, le procureur du roi, M. Meilheurat, et le maire, M. de Brousse, donnèrent leur démission aussitôt après l'arrivée des ordonnances. Le préfet était dans le plus grand embarras. Il laissait les gardes nationales se former sous ses yeux sans le moindre obstacle. Celle de Moulins avait été réorganisée; elle occupait le poste de l'Hôtel-de-Ville. Il y eut trois jours de

grande anxiété; enfin, le 2 août, la proclamation du gouvernement provisoire fut publiée au milieu de l'enthousiasme général et sans le moindre désordre. Les dragons de la garnison fraternisèrent avec les citoyens. Nulle part les troupes ne montraient des vues hostiles contre le peuple. Le drapeau tricolore flottait partout. Il fut arboré à MONTLUÇON le 2 août. Le mouvement, comme une étincelle électrique, eut bientôt gagné GANNAT, LA PALISSE, COMMENTRY, VICHI, BOURBON-L'ARCHAMBAULT et les communes rurales environnantes.

ALPES (BASSES-).

Dans ce département lointain, où le jésuitisme et la congrégation avaient de nombreuses fourmilières, le mouvement fut tardif et peu digne du reste de la France. De bigotes autorités avaient intercepté la correspondance. Enfin un courrier se fit jour, paré des couleurs nationales, et dès lors tout fut su; la joie

inonda les cœurs, et, grâce à une ardente jeunesse, le drapeau de la révolution flotta aux mairies de Digne, Barcelonnette, Castellane, Sisteron, et jusque sur la jésuitière de Forcalquier.

ALPES (HAUTES-).

Ce fut à Briançon que parvint la première nouvelle des fatales ordonnances, et une indignation fougueuse s'empara aussitôt de toutes les âmes. Un comité de jeunes gens voulut se mettre en rapport avec les patriotes de Paris; mais le régiment suisse, en garnison, empêcha le départ des dépêches. Cependant la tranquillité ne fut point troublée. Arrivèrent les proclamations du gouvernement provisoire; les jeunes gens ne purent réussir à les faire afficher qu'au bureau de la poste. Enfin les autorités évacuèrent un poste qui n'était plus tenable; le régiment suisse se mit en route pour la frontière, et le drapeau tricolore fut arboré par une jeunesse ivre de joie.

Il flottait le même soir à GAP, à EMBRUN, dans les villages d'alentour et sur la cîme des Alpes. Les amis de M. Colomb et du *bon Amat* ne savaient plus à quels saints se vouer.

ARDÈCHE.

Grand rassemblement dans toute l'Ardèche à la nouvelle des funestes ordonnances, joie unanime en apprenant la victoire du peuple. Le 5 août, le drapeau tricolore est arboré, et la garde nationale organisée à PRIVAS. L'élan se communique à TOURNON, L'ARGENTIÈRE, VIVIERS, SAINT-PERAY, dans les papeteries d'ANNONAY, dans les fabriques de draps et de mouchoirs d'AUBENAS. Les ouvriers saluent avec enthousiasme cet étendard vraiment national que plusieurs d'entre eux ont suivi en Espagne, en Egypte et jusqu'au fond de la Russie.

ARDENNES.

A SÉDAN le 1er août tout était tranquille. La bourgeoisie et la troupe s'en-

tendaient; rien de fâcheux ne pouvait se manifester. La garnison attendait avec calme les ordres qui devaient fixer son sort. Ils arrivèrent et furent reçus avec transport. Citoyens et soldats se parèrent à l'envi des couleurs nationales.

A Mézières le courrier porteur des proclamations du gouvernement provisoire les fit distribuer; l'autorité ne s'y opposa pas. Ces exemplaires furent affichés par les habitans aux cris de *vive la Charte!* Le 44e régiment de ligne secondait le mouvement. Il reçut avec ivresse l'ordre de quitter la cocarde blanche, et arbora le drapeau tricolore, de concert avec les citoyens.

A Charleville, le 1er août, illumination générale; les rubans tricolores venus de Paris furent attachés au drapeau national.

A Givet les officiers supérieurs désertèrent en grande partie. Deux escadrons du 6e de chasseurs se mirent en route pour Paris, dans l'intention de prêter main forte aux habitans de cette ville héroïque. Un maréchal-des-logis les com-

mandait. Tous portaient la cocarde tricolore. Le drapeau national avait été arboré dans la ville le 3. La garde nationale, organisée comme par enchantement, faisait le service avec la troupe de ligne.

ROCROY, VOUZIERS, RHÉTEL ne restèrent pas en arrière du mouvement. Les ouvriers de NEUFLIZE firent éclater leur ardent patriotisme.

ARRIÉGE.

Le 5 août le drapeau tricolore flottait sur les tours de Foix, sur la préfecture et l'hôtel-de-ville. La joie était à son comble. Le département de l'Arriége suivit le mouvement, grâce au patriotisme éclairé et au zèle courageux du général Laffitte. Il fut secondé par l'activité de cette jeunesse méridionale, si digne du rang qu'elle occupe parmi la génération actuelle. L'ex-préfet, M. Mortarieu, se démit immédiatement de ses fonctions; et, conformément au vœu des Arriégeois, il nomma une commission de trois mem-

bres, provisoirement chargée de l'administration du département. L'ordre ne fut pas un instant troublé. Le général Laffitte est le même qui commandait le département pendant les cent jours. Un des commissaires est M. Germain Sarrat, qui en 1827 donna, comme directeur du collége de Pont-le-Voy, les gages les moins équivoques de fermeté et d'indépendance. Parmi les administrés ce n'est qu'un concert de louanges sur le dévouement et la sollicitude éclairée des administrateurs. PAMIERS, SAINT-GIRONS, TARASCON, AX, et MIREPOIX ne sont pas en arrière de l'esprit du chef-lieu.

AUBE.

TROYES se distingua de bonne heure par son zèle et son enthousiasme. Sa garde nationale fut bientôt très-nombreuse, très-bien habillée. Partout les courriers arrivaient, et les nouvelles patriotiques qu'ils apportaient étaient recherchées avec une avidité sans exemple. Le drapeau tricolore fut spontanément

arboré sur l'évêché et la préfecture. Les citoyens seuls occupèrent les postes militaires. Le 1er août la population entière était dans la joie la plus vive. La garde nationale traversait la ville, et le drapeau aux trois couleurs, qui flottait au milieu de ces soldats-citoyens, était salué par les plus vives acclamations.

Nogent-sur-Seine, qui défendit si vaillamment son territoire en 1814, se para des couleurs nationales avant d'avoir reçu l'impulsion des villes voisines. Le premier drapeau tricolore y fut arboré par M. Lemaitre, imprimeur-libraire, lieutenant de pompiers. Déjà les nouvelles des arrondissemens étaient très-satisfaisantes. Partout même enthousiasme, même admiration pour la population parisienne. Partout aussi même amour de l'ordre et même disposition pour la concorde après la victoire. On se louait de la conduite du sous-préfet de Nogent, et de M. Valsuzenay, sous-préfet de Bar-sur-Aube. Arcis-sur-Aube et Bar-sur-Seine, quoique ayant à leur

tête de moins bonnes autorités, ne partageaient pas moins l'élan général.

AUDE.

La congrégation avait ici de nombreux adeptes. Aussi la révolution y fut-elle moins rapide que sur plusieurs autres points. A CARCASSONNE ce furent les jeunes gens des meilleures familles joints aux ouvriers des manufactures de draps qui déterminèrent le mouvement. A LIMOUX les vignerons arborèrent le drapeau tricolore. Le mouvement eut bientôt gagné CASTELNAUDARY, NARBONNE, ALETH, SIGEANT, LEUCATE et SAINT-PAPOUL. Quelques curés seuls conservaient encore quelques communes rurales dans l'ignorance, et retenaient des lambeaux du drapeau blanc qu'on leur enlevait.

AVEYRON.

Le lieutenant-général Solignac, ayant eu connaissance à Montpellier des ordonnances du 25 juillet, partit en toute

hâte pour les montagnes de l'Aveyron, où il sonna, pour ainsi dire, le tocsin de la liberté, en appelant les citoyens à se constituer en gardes nationales sous les couleurs de Jemmapes et de Fleurus. Partout les populations faisaient entendre des cris de joie et de reconnaissance pour les Parisiens. Rhodez, Espalion, Milhaud, Villefranche, Saint-Affrique, Pont-de-Camarez et Saint-Geniez furent en trois jours à l'unisson des villes les plus libérales de France.

BOUCHES-DU-RHONE.

A la nouvelle des honteuses ordonnances, toute la population de Marseille s'émut. Après quelques heures de trouble, le général commandant la division autorisa la formation des gardes nationales. Elle eût lieu sans la moindre agitation. L'harmonie la plus parfaite régnait entre les citoyens et la garnison, composée de deux régimens, le 58e de ligne et la légion étrangère de Hohenlohe. Cette dernière, composée en grande partie de

vieux soldats qui ont fait les guerres de l'empire, déploya un amour de la liberté qui contraste avec la conduite des Suisses à Paris. Le préfet Arbaud-Jouques quitta le département. Le général Partouneaux était malade. Le lendemain du jour où le drapeau tricolore avait été arboré, les travaux du couvent de religieuses, qu'on exécutait à grands frais, furent suspendus, et les capucins firent leurs préparatifs de départ. Des mouvemens carlistes ont été tentés dans cette ville, si ensanglantée en 1815, mais inutilement : le bon sens du peuple a pris le dessus. Le drapeau national flotte paisiblement à Aix, Arles, Tarascon, Aubagne, dans les vignes de La Ciotat et à Salon, sur le tombeau de ce Nostradamus qui, si l'on en croit les bonnes femmes des environs, avait prédit la chute de Charles X.

CALVADOS.

M. Roger de La Chouquais, président de la seconde chambre de la cour royale de Caen, dit, le 30 juillet, en montant à

l'audience, aux avocats et au barreau : « Messieurs, hier on m'a remis les dernières ordonnances, afin que je les fisse enregistrer. Je n'ai pas cru devoir le faire; je sais quelle responsabilité j'assume sur ma tête; mais, si l'on me destitue, je pourrai du moins m'asseoir avec honneur sur le banc des avocats. » Nous n'avons pas besoin de dire comment ont été accueillies ces nobles paroles. La veille au soir des rassemblemens avaient eu lieu sur la place Royale à l'arrivée des messageries. Les grenadiers à cheval de la garde avaient évacué la ville. Ils ne paraissaient point disposés contre la cause du pays. Le lendemain la garde nationale et la ligne faisaient concurremment le service. Tout était tranquille. A la première nouvelle du gouvernement provisoire le drapeau tricolore fut arboré d'un commun accord, et le 2 août le château se soumit vers deux heures de l'après midi. La troupe qui l'occupait se dirigea sur Cherbourg. La garde nationale prit toutes les mesures pour arrêter sa marche s'il tentait la route de Paris.

Vire, toujours animé d'un excellent esprit, suivit l'exemple de Caen. Le drapeau national y flotta sans opposition. La garde bourgeoise se réorganisa, et la jeunesse surtout se distingua par le plus pur patriotisme. Bayeux, l'héroïque Formigny, Pont-l'Évêque, Lisieux, Falaise, Quibray, Isigny et Honfleur rivalisèrent de dévouement et d'énergie.

CANTAL.

Tout ici s'est passé sans grand mouvement, mais aussi sans la moindre opposition : c'est la tiédeur habituelle de la contrée. Quelques jeunes gens de bonne famille, quelques chaudronniers et quelques tanneurs, qui ont vu Austerlitz et Waterloo, se sont faits seuls les organes de la joie publique. Le drapeau tricolore, grâce à ces bons patriotes, flotte sur le Cantal, à la préfecture d'Aurillac, sur les sous-préfectures de Mauriac, Murat, Saint-Flour, et sur les mairies de Vic-en-Carladès et Chaudes-Aigues. Les autorités n'ont bas bougé. Ce dépar-

tement a besoin d'une grande épuration, si l'on veut qu'il marche dans des voies franchement constitutionnelles.

CHARENTE.

Le 7 août, la garde nationale d'ANGOULÊME et de tout le département était organisée; le drapeau tricolore flottait partout; la cocarde nationale était arborée par le premier régiment d'infanterie légère. Union parfaite entre les militaires et les habitans; allégresse générale. Ce furent les officiers en retraite qui suivirent les premiers l'élan de la capitale. Le colonel Cicéron s'étant présenté spontanément pour faire partie de la garde nationale, les habitans du quartier qu'il habite le proclamèrent leur commandant. Par un mouvement spontané, et sans attendre l'ordre, peut-être lent, de l'autorité, le drapeau national fut arboré le 12 août à CONFOLENS, de même que dans toutes les communes rurales de l'arrondissement. Le même patriotisme règne à RUFFEC, BARBEZIEUX, COGNAC, AUBETERRE et JARNAC.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Ce département a droit à une mention honorable parmi ceux qui se sont le plus distingués dans la glorieuse révolution à laquelle la France vient de devoir sa liberté. A Rochefort, un mouvement spontané mit aux mains de la garde nationale le maintien de la tranquillité publique. Les citoyens n'eurent qu'à se louer de la manière toute patriotique avec laquelle leurs frères d'armes appartenant à l'armée leur abandonnèrent la surveillance intérieure et la police de la cité.

Enfin, après trois jours d'hésitation, le général commandant la division consentit, le 4 août, à ce que les couleurs nationales fussent arborées. Le quarante-unième de ligne s'unit au peuple, avec lequel l'artillerie de marine faisait déjà cause commune. L'ordre le plus parfait régna partout. Quatre à cinq cents ouvriers voulaient partir pour Paris. Les nouvelles du 30 juillet leur apprirent

que ce secours était inutile : l'enthousiasme était universel.

Déjà SAINTES avait arboré le drapeau tricolore; une garde nationale magnifique y faisait son service, sous le commandement de M. Lemercier, fils du pair de France. Le 6 août on inaugura, sur le clocher de la cathédrale, un immense étendard aux couleurs nationales. La réunion des habitans de la campagne à ceux de la ville rendit la fête brillante. Une messe fut dite : les tribunaux civils et du commerce, les juges de paix, l'ordre des avocats, plusieurs membres du conseil municipal, et une compagnie du quarante-unième de ligne, ayant en tête ses officiers, y assistaient. L'abbé Crugy, ancien vicaire-général, monta en chaire, ayant en face toute la garde nationale, au milieu de laquelle on remarquait son ancien drapeau, conservé par un habitant. Véritable ministre de l'Evangile, des paroles remplies de douceur et de paix sortirent de sa bouche; il n'éluda point la tâche que lui imposait la circonstance. L'aveuglement du

pouvoir qui avait ensanglanté Paris fut flétri avec énergie, et les espérances du nouveau règne exprimées avec les sentimens d'un cœur français.

Cet élan devint unanime dans le département. Le drapeau tricolore fut arboré sur toutes les communes. Partout les gardes nationales s'organisèrent, partout régnait la paix et la tranquillité. Les marins et les jeunes gens se mirent en tête du mouvement de La Rochelle. Ce furent ces deux classes aussi qui dirigèrent ceux de Saint-Jean-d'Angély, Marennes, Jonsac, Tonnay-Charente, Marans, Taillebourg, des îles de Ré, d'Oléron, d'Aix, et de la presqu'île d'Arvert. La Charente-Inférieure a prouvé qu'elle était digne de son honorable représentant, le courageux Audry de Puyravault, le principal auteur peut-être de notre révolution actuelle.

CHER.

Le général Canuel, qui demandait à la cour la permission d'abattre huit têtes

à Bourges, pour faire exécuter les ordonnances dans le département du Cher, fut abandonné par les cuirassiers d'Orléans, qui refusèrent de charger le peuple. Les jeunes gens de la ville, auxquels il fit un appel, voulurent bien lui permettre de se retirer; et le régiment de cuirassiers se mit en route pour Paris, où il volait au secours de la cause nationale. Enfin, malgré quelque opposition de l'autorité, dès le 1er août, le drapeau tricolore fut arboré au milieu des acclamations unanimes de *vive la liberté! vive la nation! vive le duc d'Orléans!* La garde nationale s'organisa : tout présageait un avenir sans nuage. Pourquoi cet accord vient-il d'être troublé? Il y a quelques jours seulement que Bourges a été le théâtre de graves désordres. Deux mille vignerons, rassemblés tumultueusement par l'esprit de résistance qu'excite l'impôt, entrèrent dans la ville, et, de vive force, s'emparèrent de la mairie. Ce mouvement fut assez rapide et assez imprévu, pour que la gendarmerie départementale ne

pût parvenir d'abord à les réprimer. Mais la garde nationale, appelée aux armes par un de ses officiers, homme de tête et de résolution, le sieur Sergent, dissipa les rassemblemens et se rendit maîtresse de la maison commune, d'où elle chassa les mutins. Cette lutte a malheureusement fait quelques victimes : le sieur Sergent est l'une d'elles ; sa blessure est sans danger. Le roi a accordé la décoration de la Légion-d'Honneur à ce brave officier.

Mais revenons à la révolution de juillet. Nous avons vu comment la nouvelle de ce beau mouvement populaire fut accueillie à Bourges. De cette ville l'élan patriotique gagna Saint-Amand et Sancerre. Il ne fallut que parler du drapeau tricolore pour exciter au plus haut point l'enthousiasme des ouvriers des forges de Vierzon et des papeteries de Mehun.

CORRÈZE.

La publication des fatales ordonnances jeta la population de ce dépar-

tement dans une exaspération difficile à décrire. BRIVES-LA-GAILLARDE courut aux armes; les bureaux de l'octroi furent jetés dans la Corrèze; les employés mis en fuite, et le drapeau tricolore arboré avec un enthousiasme qui tenait de la rage. Tout se passa moins violemment à TULLES, mais non à BORT, UZERCHE et ARGENTAC, où la population des campagnes était accourue furieuse. Le bon ordre est maintenant rétabli depuis longtemps; mais on fera bien de ne plus irriter la Corrèze.

CORSE.

On ne devait pas douter de la manière dont le drapeau d'Arcole et de Marengo serait accueilli par les compatriotes de Napoléon. Abattus à la lecture des ordonnances par un faible parti qui espérait les dominer, ils relevèrent la tête en apprenant les premiers actes du gouvernement provisoire. Des coureurs se dispersèrent dans tous les sens, et en un clin-d'œil les couleurs de la victoire

étincelèrent sur les montagnes de Corté, Sartène, Vico, et dans les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Bonifacio, Saint-Florent et Porto-Vecchio. Ce n'était que fêtes, danses, illuminations, sonneries, salves bruyantes. On eût dit que les mânes de l'île de Sainte-Hélène visitaient l'île de Corse.

COTE D'OR.

Un musicien, M. Bouchaud (Hugue-François), né à Auxonne (Côte-d'Or) et domicilié à Paris, rue de Babylone, n° 6, le même dont nous avons parlé dans notre Histoire complète de la Révolution de Paris, page 209, et qui dans la nuit du 28 juillet mit seul hors de combat huit suisses et gardes royaux, nous a transmis les faits suivans qu'il a recueillis, en se rendant de Paris à Besançon le 14 août, et dont il nous garantit l'authenticité. Nous ne changerons rien à son récit, dont la simplicité n'est pas le moindre mérite.

« La duchesse d'Angoulême, qui ré-

bable en effet que les habitans de Dijon, naturellement calmes et peu turbulens, se soient portés à ces rigoureuses extrémités sans avoir été blessés dans leur amour-propre, puisqu'ils ne connaissaient nullement le résultat des événemens de Paris, et qu'ils savaient seulement qu'on s'y battait. . . . . . .

» A Villars-les-Pots, village situé à une lieue d'Auxonne, c'est le brave Boutellier, aubergiste au Coq Hardi, qui, le premier de tout le canton et même avant la ville, a eu la gloire d'arborer le drapeau tricolore, contre la volonté expresse du maire, qui, comme tous les fonctionnaires du pouvoir déchu, objectait qu'il n'avait pas encore reçu d'ordres.

» Me rendant d'Auxonne à Besançon, en passant par Vitreux, je ne revenais pas de ma surprise en voyant celle que manifestaient les habitans des nombreux villages situés sur cette route à l'aspect de ma cocarde tricolore. Dans l'un de ces villages, à peu de distance de Vitreux, je fis aux habitans le récit de la

révolution qui venait de s'opérer à Paris, et je voulus leur faire chanter la Marseillaise. Ils me répondirent qu'ils ne pouvaient pas se permettre de tels chants. Seulement deux jeunes gens se joignirent à moi et nous entonnâmes le bel hymne de Rouget de l'Isle, au grand étonnement de tout l'auditoire. Ces deux jeunes patriotes habitent la première maison du village, à un quart de lieue de Vitreux, en allant à Besançon. Ils sont menuisers. »

Le courrier de Paris entra à Dijon le 31 juillet, à six heures du soir. Il était suivi d'une foule immense, et annonçait l'établissement du gouvernement provisoire. Cette annonce fut reçue avec enthousiasme. La population des villages vint pour prêter main forte aux citoyens; mais le 3e bataillon du 60e régiment de ligne n'avait pas cessé un instant de faire cause commune avec le peuple, et le dévouement des braves habitans des campagnes fut heureusement inutile. Une commission composée du conseil municipal ordinaire de Di-

son, auquel s'adjoignirent trente nouveaux membres, siégea en permanence à l'Hôtel-de-Ville, et le drapeau tricolore fut arboré avec ivresse. Quelques jours après, une brillante réception fut faite au jeune Garaud, qui s'était signalé à Paris à l'attaque du Louvre. Une compagnie de pompiers, un détachement de la garde nationale, musique en tête, et une foule immense se portèrent à la rencontre de ce brave jeune homme, blessé au bras droit, et qui tenait de sa main gauche le drapeau percé de balles qu'il portait à l'assaut du Louvre. Une couronne lui fut offerte, tandis qu'on arborait les trois couleurs à la porte de sa maison. Sa mère était baignée de larmes; et ce spectacle digne de l'antiquité avait profondément ému tous les habitans.

A AUXONNE, le 4 août, le pavillon tricolore flottait sur tous les édifices publics. La garde nationale s'organisait. 400 fusils lui avaient été accordés. Parfait accord entre la garnison et les habitans. Le chef de bataillon du 18e de ligne répondit au colonel du 19e léger, qui lui par-

lait de violence : « Oui, colonel, vous marcherez contre le peuple, mais ce ne sera qu'après avoir passé sur le corps des 300 hommes que je commande. » Le colonel auquel on répondait ainsi, finit par prendre la cocarde tricolore. La population entière de BEAUNE courut aux armes, et arbora sur l'Hôtel-de-Ville un énorme drapeau national. Dans le village d'ARC-SUR-TILLE, on en retrouva un de 1790, qui fut apporté en triomphe à Dijon par la garde nationale de la commune. Même patriotisme, à CHATILLON-SUR-SEINE, SÉMUR, MONTBARD, NUITS, ARNAY-LE-DUC, SAULIEU, SAINT-JEAN-DE-LÔNE et FONTAINE-FRANÇAISE.

COTES-DU-NORD.

Le 2 août la tranquillité était parfaite à SAINT-BRIEUC. La garde nationale s'était organisée. La gendarmerie, sous le commandement du capitaine Marie, fraternisait avec les habitans. Le drapeau national flottait sur l'évêché. Dans le courant de la semaine il fut arboré à

LANNION, LOUDÉAC, GUINGAMP, DINAN, PONTRIEUX, PAIMPOL, LAMBALLE, QUINTIN et BELLE-ISLE-EN-TERRE.

CREUSE.

On reçut à GUÉRET la grande nouvelle le 1er août. Déjà la jeunesse avait établi un service d'estafettes, pour propager le courage civil. Bientôt la garde nationale fut organisée. Le général Dumarest en fut nommé colonel. En un instant tout fut armé; l'autorité n'osa rien dire, le préfet ne parut pas. Aussitôt après l'arrivée du courrier, le maire, en tête de la garde nationale et portant le drapeau tricolore, se rendit à la mairie, où les trois couleurs furent arborées aux cris de *Vive la Liberté! Vivent les braves Parisiens!* Le mouvement se propagea à BOURGANEUF, BOUSSAC et AUBUSSON, dont les nombreux ouvriers de la manufacture de tapisseries étaient animés des meilleurs sentimens. Dans plusieurs communes rurales, les cultivateurs avaient fondu leurs cuillers

pour faire des balles. Ils n'attendaient que le son du tocsin pour s'insurger.

DORDOGNE.

Le 2 août, le drapeau tricolore fut arboré à Périgueux, au milieu d'un enthousiasme exempt de désordre. Tout se passa en cris de joie, en promenades et en sérénades. Les postes furent partagés entre la garde nationale et la garnison. Les villes, les bourgs et les villages accueillirent avec des cris de joie la nouvelle chute du gouvernement hypocrite. Enthousiasme général pour se former en garde nationale, et marcher au secours des défenseurs du nouvel ordre de choses. Le 3, dans la soirée, on rencontrait sur toutes les routes des citoyens à cheval, emportant des drapeaux pour leurs communes. La révolution s'opéra sans secousse et sans opposition. L'adjoint de la commune de Saint-Genies conservait soigneusement un étendard aux couleurs nationales, qu'il releva de la poussière pour

le faire briller aux yeux de ses concitoyens enthousiasmés. A PLAZAC, à DOMANE, à VERGT les habitans se réunirent pour s'organiser en gardes nationales. A GÉNIS, les infâmes ordonnances furent brûlées en présence de tous les habitans, aux cris de *Vive la Liberté! Vive la nation!* Mêmes transports éclatèrent à BERGERAC, SARLAT, NONTRON et RIBERAC.

DOUBS.

Le vendredi 30 juillet, BESANÇON était en proie à la plus vive inquiétude; on venait d'y afficher les fameuses ordonnances. Le 2 août, à 6 heures, la statue du traître Pichegru, élevée sur la place de l'Hôpital, fut renversée aux cris de *Vive la Charte!* Des groupes se portèrent devant l'hôtel du lieutenant-général pour enlever le drapeau blanc, mais la troupe les dispersa. Enfin le peuple, renforcé par les vignerons, arbora le drapeau français au milieu de transports unanimes. Le général Lacombe, com-

mandant l'artillerie, le général Lanusse, commandant la division, le marquis de Santans, maire de la ville, résignèrent leurs fonctions ; le préfet, M. de Calvière, ne sut pas se faire aussi promptement justice. Les citoyens furent forcés de lui signifier l'ordre de partir. Ils ne voulaient plus voir dans leurs murs un apologiste des massacres de Nîmes. Le 3ᵉ d'artillerie et le 46ᵉ de ligne firent spontanément leur soumission au nouveau gouvernement. La garde nationale s'organisa. Pas un coup de fusil ne fut tiré. M. Picard, colonel de la gendarmerie, vint offrir ses services à la garde nationale, qui s'empressa de les accepter. Une commission provisoire de neuf membres fut formée pour pourvoir aux mesures d'ordre et d'administration. Tout se passa avec le plus grand calme, de même qu'à Beaune-les-Dames, Montbéliard, Pontarlier, Mouthier, Clerval, et dans les forges de Quingey et de Moncey, dont les ouvriers embrassèrent avec transport le nouvel ordre de choses.

DROME.

Le 7 août, le drapeau tricolore flottait sur les édifices de Montélimart et sur la route jusqu'à Lyon. Le calme et la tranquillité régnaient partout. On eût cru que les couleurs nationales n'avaient pas cessé d'être le pavillon français. La garde nationale s'organisait sur tous les points. Dans les villes de garnison, les troupes faisaient le service avec les gardes citoyennes.

A Valence la garde nationale est organisée depuis le 11 août. Elle a voté une adresse de félicitations au général Lafayette et au peuple de Paris. Le même enthousiasme éclate à Die, Nyons, Romans, Crest, Chabeuil, Dieu-le-fit, Saint-Paul-Trois-Chateaux, Grignan, parmi les vignerons de Thain, et les ouvriers des papeteries de Saint-Vallier. La campagne du duc d'Angoulême en 1815 est pour ces contrées plus que de l'histoire ancienne.

EURE.

À Évreux on s'occupait le 1er août de l'organisation d'un commission municipale, et le drapeau tricolore allait être arboré sur les principaux édifices. Tout était tranquille, et dans cette ville, comme à Louviers et à Bernay, la garde nationale seule montait à tous les postes militaires. Le changement a eu lieu avec des transports sans exemple. À Écouis, le courrier rencontra 80 hommes de garde nationale qui recrutaient dans la vallée tous les hommes de bonne volonté, pour les faire rejoindre leurs frères d'armes sur la route d'Elbeuf, et aller avec eux offrir leurs bras aux Parisiens. À Verneuil la garde nationale occupait tous les postes; 300 fédérés d'Alençon y passaient se rendant à la capitale. Aux Andelys, garde nationale et drapeau tricolore. Les routes toujours couvertes de gardes nationaux se dirigeant vers Paris. Mêmes dispositions à Pont-Audemer, Ivry, Pont-de-l'Arche, Vernon et Gisors.

EURE-ET-LOIR.

Dans la nuit du 3 au 4 août, Charles X et les troupes qui lui servaient d'escorte étaient à minuit entre Épernon et Maintenon. Un régiment de chasseurs de la ligne formait l'avant-garde ; les hussards, les chasseurs, les lanciers de la garde et deux compagnies de gardes-du-corps précédaient sa voiture qui était un coupé attelé de huit chevaux, carrosse de cour. Venaient ensuite une partie des voitures légères et des chevaux de main, puis deux compagnies de gardes ; puis le duc d'Angoulême, à la tête d'un nombreux état-major et accompagné des gendarmes des chasses, des gendarmes de Paris, de quatre régimens d'infanterie de la garde, de deux régimens suisses, de quelques pièces d'artillerie légère et d'artillerie à pied, des dragons à l'arrière-garde et de l'école de Saint-Cyr.

Le 4, à huit heures du soir, Charles X venait d'arriver à Dreux ; il devait y passer la nuit. Il occupait une maison

de peu d'apparence. Deux gardes-du-corps étaient placés à sa porte; un petit nombre de personnes se tenait devant l'humble palais : la ville ne lui témoignait aucun intérêt. Son escorte, composée de dragons et de gardes-du-corps, bivouaquait dans la plaine. Elle devait l'accompagner jusqu'à moitié chemin de Verneuil, où il se proposait de coucher le 5.

Chartres fut bientôt encombré de garde royale, artillerie, cavalerie et infanterie, qui venaient de se détacher de la suite du roi. Les routes étaient couvertes de gardes royaux sans armes, qui rentraient dans leurs foyers.

Il y eut un peu d'hésitation à Illiers, quoique les citoyens fussent au comble de la joie. Ce fut le sieur Dauvergne qui après avoir promené le drapeau dans la ville, accompagné du sieur Faucheux, tambour, l'alla placer à la mairie au milieu des acclamations des habitans. Partout la population se prononçait aussitôt qu'elle était délivrée de la présence du roi déchu. Courville, Chateaudun

et Nogent-le-Rotrou se firent remarquer par la vivacité et la franchise de leur joie.

FINISTÈRE.

A Brest et à Morlaix, les ordonnances jetèrent les citoyens dans un morne étonnement. Les fonctionnaires eux-mêmes reconnaissaient hautement l'illégalité de ces mesures. Mais le gant était jeté, et tout annonçait que les Bretons étaient prêts à le relever. Aussi, à l'arrivée des journaux rapportant les événemens de Paris, la joie fut-elle extrême à Brest. La permission de faire réimprimer le *Messager des Chambres* fut demandée et obtenue. Ce journal fut distribué, affiché; lecture en fut faite à haute voix au milieu des groupes. On organisa par souscription une légion pour venir au secours de Paris. L'enthousiasme des marins était à son comble. Les troupes de ligne n'attendaient que le moment de prêter main-forte aux habitans : les onzième, cinquante-deuxième régimens,

de ligne et troisième léger, composant la garnison, et tous les équipages de ligne, ainsi que l'artillerie de marine, prirent le 2 août les couleurs nationales. Le colonel du onzième donna sa démission; celui du troisième léger était absent. Les soldats fraternisèrent avec les citoyens; le bon ordre ne fut pas troublé un instant. Le 3, les bâtimens en rade hissèrent le pavillon national, appuyé de vingt-un coups de canon. L'ordre arriva de faire partir pour Cherbourg tous les bâtimens de guerre armés. Le premier cioyen qui ait porté et arboré le drapeau tricolore est un jeune chirurgien de la marine nommé Ducoux. Il était accompagné d'un jeune homme de Brest qui n'a montré ni moins de zèle, ni moins de dévouement. Le soir, à la représentation de *la Muette de Portici*, l'enthousiasme fut général. Les dames, revêtues des couleurs nationales, prenaient une part non équivoque à la joie générale. Les chants du *Vieux Drapeau* de Béranger et de *Reine du monde*, etc., achevèrent d'électriser les spectateurs. Plu-

sieurs officiers des bâtimens russes en rade faisaient cause commune avec les Français. Le 4 août, le cinquante-deuxième, allant à l'exercice, demanda un drapeau : les citoyens leur offrirent celui qui flottait à la mairie. Dès lors soldats et officiers, agitant leurs schakos, le saluèrent des cris mille fois répétés de *Vive la charte ! vive la liberté !* Après l'exercice, le régiment le remit à la mairie, au milieu des acclamations de tous les citoyens accourus sur son passage.

La veille, le courrier qui se rendait à Paris fut arrêté dans sa marche par le substitut du procureur du roi, qui le menaça de le faire fusiller, s'il ne se dépouillait des couleurs nationales : les habitans répondirent aux menaces de M. le substitut en offrant au courrier une escorte de deux cents hommes.

Le 6, le buste de Lafayette fut promené par la ville, au bruit des acclamations de la population entière. Tous les jours c'étaient fêtes et banquets patriotiques ; la garde nationale et les cinquante-deuxième, onzième de ligne

et troisième léger fraternisaient et se promenaient ensemble avec le drapeau tricolore. Le dimanche 8, ils se réunirent dans un grand festin, où se trouvaient quatre cents bourgeois et six cents officiers et sous-officiers. Le dimanche suivant, les sous-officiers rendirent le banquet sur la promenade du Cours. QUIMPER, CHATEAULIN, QUIMPERLÉ, CARHAIX, SAINT-PAUL-DE-LÉON et LANDERNAU partageaient l'enivrement de Brest : le département tout entier ne formait plus qu'une seule famille.

GARD.

Les ordonnances du 25 juillet furent connues à la foire de BEAUCAIRE le 29 : à l'instant tous les magasins furent fermés.

Dès qu'on en eut connaissance à NÎMES, un mouvement absolutiste et un mouvement constitutionnel éclatèrent en même temps. Ce dernier l'emporta bientôt, et Nîmes, comme toutes les autres villes de France, protesta par son

attitude contre la violation des sermens de Reims. Cette ville, qui avait acquis une fatale célébrité par ses désordres depuis quarante ans, donna d'abord une excellente preuve des progrès de l'esprit public. Aussitôt la nouvelle des événemens de Paris, les membres des différens cercles adressèrent à leurs concitoyens une exhortation à la paix signée par les citoyens les plus honorables des deux partis et approuvée par M. de Chastellier, maire, et M. Harman, préfet.

Cependant le 5 août, une population immense, dans une fermentation difficile à décrire et que divisait en outre la différence de religion, s'était rassemblée sur la place, et l'on s'attendait à la voir se livrer au carnage, lorsque M. Bonhomme, curé de la paroisse Saint-Charles, et M. Vincent, ministre protestant, se rendirent au milieu de la foule pour la calmer, et après une allocution pleine de sentimens vraiment français, ces dignes apôtres du Christ jurèrent en s'embrassant et firent jurer au peuple : Paix, union et oubli! C'était un sublime

spectacle que cette population, jadis si irritée, se pardonnant aujourd'hui mutuellement et répétant : Paix, union et oubli! Ce fut dans ces sentimens que le drapeau tricolore fut arboré. Malheureusement la paix ne fut pas longue : le sang coula, et il fallut l'intervention de la force armée pour rétablir l'ordre. On croyait la tranquillité de retour, lorsque le 11 octobre cette malheureuse ville fut encore témoin d'une scène déplorable qui causa la mort d'un jeune homme, et qui, sans l'intervention de la garde nationale et de la troupe de ligne, aurait pu entraîner de tristes suites. Un jeune homme, connu dans toute la ville pour être un partisan exalté de Charles X, avait, depuis les glorieux événemens de juillet, changé, ostensiblement du moins, de principes et de langage; il laissait pousser ses moustaches, quoiqu'il ne fût pas de la garde nationale. Il se trouvait dans un café, quand un jeune homme s'approcha de lui et lui déclara que s'il n'ôtait pas ses moustaches, le lendemain il les lui arracherait. Des sarcasmes on passa

aux voies de fait, et le partisan de Charles X fut tué. L'agitation devint alors générale, et bien que le meurtrier soit arrêté, on redouta long-temps l'issue de cette affaire : il paraît du reste que c'est en cherchant à passer pour des gardes nationaux que les perturbateurs espèrent fomenter des troubles. Aussi un arrêté du maire et du préfet vient-il d'être publié, portant prohibition à tout citoyen étranger aux troupes de ligne et à la garde nationale de laisser pousser les moustaches ainsi que la mouche au menton, vulgairement appelée *royale*.

Au Pont-Saint-Esprit les couleurs nationales furent arborées le 7 août au milieu de l'enthousiasme du troisième bataillon du quatrième de ligne et des habitans. Des cris de *Vive la France ! vivent les braves de Paris !* saluèrent le drapeau de Jemmapes et de la liberté. Des larmes de joie et d'attendrissement coulaient sur de vieilles moustaches d'Austerlitz et sur de jeunes barbes. Uzès, Alais, Le Vigan, Aigues-Mortes voyaient aussi flotter sur leurs tours

l'étendard de notre gloire. Puisse seulement un gouvernement plus ferme et plus libéral que le nôtre consolider pour toujours ce bon ordre et cette tranquillité si rare dans ce département, le plus inflammable de la France!

GARONNE (HAUTE-).

Le 28 juillet tout était encore tranquille à Toulouse. On n'y connaissait point les ordonnances du 25. Le 29 *la France méridionale* contenait un *post-scriptum* qui semblait annoncer de la part du préfet de la Haute-Garonne de l'hésitation ou un refus absolu d'exécuter les ordonnances. Voici ce *post-scriptum :* « Ce matin, à six heures et demie, notre journal allait être mis sous presse, lorsqu'un délégué de M. le préfet s'est transporté dans nos bureaux pour annoncer à M. Hénault qu'on allait signifier au gérant un arrêté de suspension du journal jusqu'à nouvel ordre. M. Hénault a répondu qu'il attendrait un ordre régulièrement notifié, M. le

conseiller s'est retiré. Une heure après ce magistrat est rentré, pour dire que l'on pouvait considérer son premier avis comme non avenu. La suite expliquera toutes ces démarches. »

La suite n'expliqua rien, si ce n'est l'attachement de l'administration municipale au roi décrépit. Jusqu'au 1er août la confiance paraissait régner dans la ville. *Le Mémorial* entretenait cette sécurité; il annonçait que douze gendarmes et douze vétérans devaient suffire pour maintenir l'ordre à Paris. Cette assurance ne dura pas. Quelques bruits circulèrent. Le mot *insurrection* fut favorablement accueilli. Une députation de notables se rendit chez le baron de Martroy, pour lui demander d'organiser la garde nationale. Celui-ci répondit qu'il garantissait la tranquillité de la ville; et en effet le calme était parfait.

Cependant le courrier Maningre, parti de Paris le 29 juillet, fut, à son arrivée à Toulouse, vivement interrogé par le maire et le directeur de la poste. Le

lendemain, le maire prit toutes sortes de mesures pour cacher l'arrivée des lettres et des journaux. La malle fut ouverte en présence de l'un des adjoints et de l'aide-de-camp du général. Aucune distribution n'eut lieu; et le secret de ce qui se passait ne pénétra dans la ville que le lendemain 2 août. L'agitation fut alors générale, et le drapeau tricolore commença à se montrer dans les groupes.

Le lendemain 3, de bonne heure, la déchéance de Charles X étant connue, les drapeaux tricolores parurent en plus grand nombre; on arracha partout les fleurs-de-lis. La garnison était sur pied à trois heures. Des jeunes gens promenèrent dans ses rangs silencieux un drapeau tricolore qui fut arboré à l'une des fenêtres du Capitole. Bientôt un groupe immense vint du faubourg Saint-Cyprien portant un semblable drapeau; mais un très-grand appareil militaire fut déployé aussitôt, et la plus grande partie de la garnison cerna l'étendard tricolore, qui demeurait immobile au milieu de la place avec ses défenseurs. L'arrivée

de la gendarmerie excita des cris de colère. Le commandant précipita son cheval sur le drapeau, sabrant ceux qui l'environnaient. Le groupe opposa une vigoureuse résistance, reculant vers les nombreux cafés d'un des côtés de la place Royale. La gendarmerie voulut l'y poursuivre. Là les chaises et les tables furent brisées pour s'en faire des armes; les assaillans furent chargés par une grêle de pierres et de débris. Quelques coups de feu furent échangés. Les artilleurs à cheval parurent s'ébranler; mais, au lieu de charger la multitude, ils défilèrent par la rue de la Pomme, d'où ils revinrent se former en ligne derrière l'infanterie. La gendarmerie, poursuivie sur tous les points, fut obligée de fuir au milieu des troupes immobiles. Deux coups de feu furent tirés sur le commandant sans le toucher.

Un gendarme tua d'un autre coup de pistolet le cheval d'un artilleur. Quelques personnes furent blessées, mais aucune tuée. Un gendarme fut démonté. Cependant tous les attroupemens s'étaient en

partie dissipés pour aller chercher des armes. Des combattans montés sur les toits empilaient des tuiles à canal. D'autres s'occupaient à dépaver les rues. Toutes les boutiques étaient fermées. La multitude qui environnait le carré des troupes assaillait toujours le préfet et le général par des débris qui passaient sur la tête des soldats.

A cinq heures le courrier arriva, apportant la proclamation du lieutenant-général du royaume. Elle fut lue aux autorités, qui se retirèrent. Les troupes reprirent le chemin de leurs casernes. Une heure après le peuple arborait sur le Capitole le drapeau tricolore. Dans la soirée des groupes tumultueux parcoururent nos rues et nos places en criant *vive la Charte!* et en effaçant partout les fleurs-de-lis. A minuit le calme était rétabli. La garde nationale s'organisa le lendemain au milieu du plus vif enthousiasme. Le général de division, baron Raynaud, envoya à toutes les garnisons du département l'ordre de prendre la cocarde tricolore. Le soir même le dra-

peau national flottait à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, MURET, SAINT-GAUDENS, RIEUX, SALIES, FOUSSERET et dans toutes les communes rurales des environs.

GERS.

La publication des fatales ordonnances avait excité chez les habitans d'AUCH un profond ressentiment contre des actes si attentatoires aux libertés nationales. Le 5 août le drapeau tricolore fut arboré au milieu d'une foule nombreuse et aux cris mille fois répétés de *vive la Charte! vive la France! vive la liberté!* Le préfet quitta ses fonctions, et la garde nationale s'organisa sous le commandement du général baron Bagneris. Le mouvement avait été plus rapide ailleurs. Le 3 août, à onze heures, dans la ville de CONDOM, une foule d'habitans, après la lecture du récit des événemens de Paris, s'était portée à l'église Saint-Pierre, où elle avait mis les cloches à la volée, et arboré l'étendard tricolore. Il avait été arboré le même jour, aux ac-

clamations générales, à Lectoure, patrie du maréchal Lannes. Le mouvement se communiqua bientôt à Lombez et à Mirande. Ce département est un des mieux disposés et des plus franchement patriotes.

GIRONDE.

La nouvelle de la dissolution de la chambre arriva à Bordeaux par le télégraphe. Cette seule nouvelle, répandue à la Bourse, arrêta sur-le-champ toutes les affaires, et causa une stupeur générale. On ne doutait pas, dès lors, que Bordeaux ne ressentît une indignation égale à celle de Paris, en apprenant toute l'étendue du crime des ministres. Les ordonnances y furent connues le 26 juillet, à dix heures du soir, par dépêche télégraphique. L'inquiétude fut universelle. Elle se changea en stupeur lorsque le 29 apporta le texte officiel de ces monstrueuses dispositions. A l'instant on suspendit le chargement des navires en expédition. La Bourse demeura fermée,

les ateliers furent déserts, les ouvriers du port sans occupation, les travaux arrêtés. Les chais (magasins de vin) furent fermés, et les ouvriers congédiés. Cependant on n'avait pas encore connaissance des massacres de Paris.

Ce ne fut que le vendredi 30, vers le soir, que la première nouvelle s'en répandit. Aussitôt la population entière manifesta une exaspération sans exemple. D'un côté s'ameutaient les ouvriers congédiés, de l'autre la jeunesse redemandait à grands cris la charte. On courut à la préfecture; on y brisa tout. Les archives et tous les papiers furent, ainsi que les meubles, jetés par les fenêtres. On se saisit du préfet, M. de Curzay, qui se débattit avec courage. Il tua un homme; mais ensuite il fut accablé de coups. On le conduisit à la rivière, pour l'y noyer et l'y faire rejoindre sa voiture qui y avait été précipitée, lorsque quelques jeunes gens constitutionnels se dévouèrent, et par une manœuvre habile trouvèrent le moyen de le cacher. Ils dirent au peuple qu'il était en avant; alors

on se jeta en avant pour le suivre; et masqué par ceux qui le poursuivaient, il échappa à une mort certaine. On le conduisit chez M. Galos, où il fut pansé de ses blessures, et dans la nuit lui et M. Ravez cherchèrent un autre asile. Ces scènes se passaient sur la place de la Comédie, sur le Cours du Douze-Mars et rue du Chapeau rouge. Le Cercle du commerce avait également arraché un commissaitre de police à la fureur du peuple. On le garda jusqu'à trois heures du matin, et cependant ces messieurs devaient faire fermer le Cercle le jour même.

Le général Janin, commandant le département, enjoignit au 55e régiment de ne pas faire feu sur le peuple, et cet ordre fut fidèlement observé par les soldats. Malheureusement un escadron de chasseurs à cheval du 10e. régiment, arrivé le 30 de Libourne, se conduisit différemment. Il en vint aux mains le 31 avec le peuple en face de l'Hôtel-de-Ville, et cinq ou six habitans furent tués ou blessés. Le régiment n'était en

pendant pas moins bien disposé que le 55e, et s'il fit feu, ce ne fut que sur l'ordre d'un des membres du parquet, en l'absence momentanée et fatale du colonel.

Dans la matinée suivante, tous les bons citoyens demandèrent à l'autorité municipale l'autorisation de se constituer en garde nationale. La mairie hésita, et sembla vouloir encore s'opposer à la volonté générale. Il fallut cependant céder un peu plus tard. Dans la soirée du 31, à dix heures, le peuple se porta à l'hôtel des impositions directes, en brisa les portes, et brûla sur la place Bordincar tous les registres, papiers et bureaux de la direction. Pendant la nuit, on brûla également les papiers de l'octroi, placé aux barrières de la ville. La gendarmerie et le 55e de ligne voulurent s'opposer à ce mouvement; le général Janin, commandant la division, reçut cinq blessures assez graves. On entrait à Bordeaux sans paiement de droits; les administrations étaient fermées; on ne pouvait rien ex-

pédier; la disette d'argent était à son comble; on refusait les billets de la banque de Bordeaux. Cette suspension d'affaires forçait les négocians à renvoyer leurs ouvriers. Il y en avait quatre mille sans ouvrage et sans pain. Les têtes se montaient. On connaissait la résistance de Paris, on se promettait bien aussi de ne point céder. La garde nationale se réorganisait. Dans tous ces événemens, la troupe avait refusé de tirer.

La nuit du 31 juillet au 1er août fut plus paisible que la nuit précédente. Le préfet, qui de la maison de M. Galos s'était réfugié à l'Hôtel-de-Ville, fut placé dans une voiture, et dirigé vers un asile sûr où il pût se faire guérir de ses blessures. Le matin, le courrier apporta la nouvelle de la victoire des Parisiens sur les troupes royales. On peut difficilement se faire une idée de l'enthousiasme que cette nouvelle excita. La troupe, la garde nationale, les habitans, tout le monde partageait le même sentiment. Le conseil municipal, auquel s'adjoignirent plusieurs membres du tribunal

du commerce et de la banque, et quelques magistrats, arrêta que la garde nationale serait maintenue, que le commandement en serait confié à M. Dussumier, et qu'une commission extraordinaire, composée de MM. Maillères, Dudevant, Paul Portal, Galos, Loriague et Rodrigues, concourrait avec le maire à assurer la tranquillité de la ville. Le même jour, le général Mellet prit le commandement des troupes en remplacement du général Janin, que ses blessures mettaient momentanément hors d'état de gouverner la division. Celui-ci reçut de la ville une épée d'honneur.

Enfin, le 3 août, le drapeau tricolore flotta sur tous les édifices. La troupe de ligne fraternisa avec la garde nationale. La joie était à son comble. Pour qu'elle ne fût souillée par rien, le peuple se porta en foule à la colonne du Douze-Mars, monument de la honte de quelques Bordelais, et l'abattit. Il en promena ensuite les débris dans la ville aux cris de *vive la liberté!* Ainsi fut détruite à jamais cette honteuse souillure de la de-

mination étrangère imprimée à une héroïque population par une poignée d'intrigans.

Le seul mouvement d'incertitude qu'on avait eu fut promptement dissipé. Le drapeau tricolore d'une messagerie, arrivant de Paris, avait été enlevé à la Bastide par quelques chasseurs du 10e. A peine cet événement fut-il connu, que mille voix s'écrièrent : *A la Bastide! à la Bastide!* La garde nationale se mit en route, suivie d'une immense population. Heureusement, l'autorité militaire eut le bon esprit d'éloigner l'escadron de chasseurs, et tout rentra dans l'ordre.

Cet escadron, débarrassé de quelques fâcheuses influences, arbora spontanément les couleurs nationales, et revint à Bordeaux, où il se rendit directement à l'Hôtel-de-Ville. Il fraternisa avec les citoyens, comme l'avait fait le 55e de ligne. L'archevêque et son clergé restèrent muets témoins du grand mouvement. M. Ravez père envoya les sceaux de la cour royale au greffe. M. Ravez

fils ne porta plus la décoration de la légion-d'honneur. Un corps de marins d'élite fut organisé sous la direction de M. Gauthrein, capitaine au long-cours. Le droit d'octroi à l'entrée pour le vin fut réduit à six francs par bariques, au lieu de dix-huit. Le 5 août, arriva le général Lamarque, nommé au commandement des 4e, 10e, 11e, 12e et 20e divisions militaires. Ses talens, son patriotisme, sa franchise militaire lui gagnèrent tous les cœurs. Le drapeau tricolore flottait à Blaye, Libourne, Bazas, Lesparre et à La Réole, si tristement célèbre par le sacrifice des frères Faucher.

HÉRAULT.

Le préfet de Montpellier, après avoir fait connaître à ses administrés les premiers événemens de Paris, annonça qu'il cessait ses fonctions. L'administration municipale s'occupa aussitôt de la réunion de la garde nationale. Dans cette ville, comme à Béziers, la révolu-

tion s'accomplit sans désordre. Le drapeau tricolore flotta partout; des commissions municipales, composées d'honorables citoyens, s'organisèrent; les troupes ne firent aucune démonstration hostile; elles fraternisèrent au contraire avec les habitans, et l'enthousiasme fut général. On ne reconnaissait plus ce département, qui, en 1815, avait presque dirigé le mouvement en faveur des Bourbons. A Béziers, le sieur Nicolas Boisset, ancien militaire, fut le premier à arborer, à ses fenêtres, le drapeau national. Le lendemain, les jeunes gens des familles les plus recommandables s'en emparèrent, coururent à l'hôtel de la mairie, et l'y placèrent. Aussitôt se forma la garde nationale. Elle occupa le poste du 7e régiment de chasseurs. La conduite de ce corps avait été parfaite; il arbora, le 6, les couleurs nationales, et fraternisa avec les citoyens. La ville entière ne semblait plus faire qu'une seule famille. Les mêmes sentimens s'étaient manifestés à LODÈVE, SAINT-PONS, CETTE, FRONTIGNAN et LUNEL.

ILLE-ET-VILAINE.

Le 30 juillet, on connaissait à Rennes les ordonnances. Leur publication avait effrayé tous les congréganistes et indigné la population. Le 8e régiment d'artillerie, qui se trouvait en garnison dans cette ville, manifesta son opinion de la manière la plus énergique; officiers, sous-officiers et soldats étaient animés des mêmes sentimens contre le ministère. L'esprit du 32e de ligne était excellent; l'opinion des Rennois était connue; à la première nouvelle des glorieux événemens de Paris, on ne pouvait déjà douter que la révolution ne fût de leur part une protestation unanime. Déjà un capitaine du 32e de ligne, M. Lallart, avait été mis aux arrêts par son colonel pour avoir dit que le devoir du soldat et l'obéissance passive se borneraient au coup de fusil exclusivement. Aussi le drapeau tricolore fut-il arboré d'un commun accord par les citoyens et les militaires. Le brave général Bigarré, des

puis long-temps retiré dans son château de Fougerai, accourut se mettre à la tête du mouvement. Il n'y eut pas un seul opposant dans la multitude, ni une seule goutte de sang répandue.

Des détachemens de la garde nationale allèrent le 4 août au devant de cinq batteries d'artillerie envoyées à Nantes, et auxquelles un ordre avait fait rebrousser chemin. La rencontre de ces troupes présenta la scène la plus touchante, à laquelle prit part une foule nombreuse de citoyens. Les serremens de mains, les félicitations réciproques, les baisers fraternels s'échangèrent au milieu de la joie commune. Bientôt précédée d'une musique guerrière, ayant en tête tout l'état-major à cheval, la garde nationale et l'artillerie se dirigèrent vers la ville, où elles entrèrent aux cris de *Vive la Charte! vive la liberté!*

Le même élan se propageait dans le département, et les couleurs nationales étaient arborées avec le même enthousiasme par la troupe et les citoyens à Saint-Malo, Montfort-sur-Men, Redon,

CANCALE, SAINT-AUBIN-DU-CORMIER et FOUGÈRES. Les réfugiés portugais, cantonnés dans les villages des environs, se montrèrent dignes de leurs frères qui avaient combattu à Paris ; ils demandèrent des armes, et se joignirent à la garde nationale. Vingt-cinq mille hommes s'organisaient dans la Bretagne. Le mouvement de régénération se développait avec une unanime rapidité. VITRÉ seul restait en arrière ; le drapeau blanc flottait encore sur l'église, et les prêtres parcouraient les rues, excitant le peuple à la résistance. Le drapeau national ne fut enfin arboré qu'à la nouvelle de l'approche de cent cinquante gardes nationaux, partis de Rennes pour vaincre l'obstination des autorités et seconder les vœux du peuple.

INDRE.

Les habitans du département de l'Indre se formèrent spontanément en garde nationale aussitôt qu'ils eurent connaissance des ordonnances du 25. Ils corres-

pondaient d'un canton à l'autre, et s'exhortaient à la résistance. A la nouvelle des événemens de Paris, le drapeau tricolore fut arboré à CHATEAUROUX, ISSOUDUN, LA CHATRE et LE BLANC avec un ensemble parfait et une ivresse sans exemple.

Cette révolution n'était que le prélude d'une autre parmi les Issoldunois. Cette fois leur cri de ralliement, bien différent de celui des Parisiens, était *mort aux rats!* car, tandis que les rats des champs et les rats des eaux célébraient sans doute dans leurs terriers la fuite du monarque giboyeur, le tour était venu aux rats de cave de trembler.

Plus de commis! mort aux rats! A ce double cri vous eussiez vu le dimanche 22 août, sur la grande place d'Issoudun (place qui par parenthèse n'est pas très-grande), les vignerons au dos courbé, au chapeau tricornu, courir à la pioche, et voler à la démolition des bureaux des droits réunis et de l'octroi. *Les registres!* demandent-ils à grands cris; et on les leur livre, à grand peine, un à un, et

eux les déchirent tous jusqu'au dernier. Il n'y en a plus, qu'ils en demandent encore. Le lendemain on leur annonce que deux cents soldats arrivent tambour en tête. Le cri aux armes! court alors menaçant de rues en rues, de maison en maison. Huit mille Issoldunois, hommes, femmes, enfans, brandissent bêches, fourches, pioches; et les deux cents soldats se retirent. Le jeudi suivant, nouvelles alarmes; nouvelle explosion de résistance. Les droits réunis n'osent plus exercer dans le département.

Après s'être vengés des *rats de cave*, les Issoldunois ont tourné leur active turbulence contre les prétendus accapareurs de grains. Ils se les font adjuger à des prix plus raisonnables à leur gré que ceux du cours : le désordre est à son comble, et le général Petit a dû faire marcher contre eux les gardes nationales des villes environnantes.

INDRE-ET-LOIRE.

La révolution s'est opérée dans ce département avec un ensemble qui fait l'éloge de l'opinion de ses habitans. A la réception des ordonnances, l'inquiétude fut générale. Elle fit place à une soif ardente de vengeance, dès la nouvelle des massacres de Paris. Le drapeau tricolore fut arboré spontanément à Tours, Loches, Chinon, Lahaie, Langeais, Amboise et Richelieu. Le général Donadieu lui-même fit sa soumission sans résistance. Enfin il n'est pas jusqu'au corps municipal de Tours, et à M. le comte d'Outremont, colonel de la gendarmerie, dont on ne s'accorde à faire le plus brillant éloge. La révolution de ce département n'aurait donc offert aucun signe particulier sans le singulier hasard qui a fait tomber entre les mains de sa brave garde nationale trois des ministres signataires des infâmes ordonnances. La France lui en conservera une éternelle gratitude.

Le lundi 2 août, à deux heures et demie de l'après-midi, une chaise de poste fut arrêtée à la porte de Tours par la garde nationale. Un seul homme s'y trouvait. Il feignait de parler un langage étranger, et se disait courrier de la maison deRotschild, et porteur de dépêches pour la femme de ce banquier. On allait laisser passer la voiture, quand, par un hasard singulier, le postillon se retourne, et dit au courrier : Et ce monsieur qui est descendu au bout du pont, où est-il donc? — Quel monsieur? s'écrièrent de toutes parts les citoyens. Ici le prétendu courrier se troubla et balbutia. Alors deux gardes nationaux, MM. Pécart et Froger, se détachèrent à pied et se dirigèrent vers la route de Bordeaux, où ils ne tardèrent pas à rencontrer un homme à redingote bleue, à perruque, à bas de laine et à gros souliers, qui marchait à grands pas. Un garde champêtre, qui venait à sa rencontre, comprit à leurs signes qu'il fallait l'arrêter. L'étranger exhiba alors un passe-port sous le nom de Cambon ; on le questionna ;

et il donna le nom d'un négociant de La Rochelle qui n'était connu de personne. On le fouilla; la lettre P, marquée sur son mouchoir et sur sa tabatière, éveilla les soupçons; et M. Forest, avocat, M. Chalmel et plusieurs autres personnes qui survinrent, reconnurent M. de Peyronnet. L'une de ces personnes était un ancien magistrat que l'ex-ministre avait persécuté, et l'autre un habitant de Tours à qui il avait refusé impitoyablement, et dans les termes les plus durs, la grâce du jeune et malheureux Sirjean, condamné pour un délit politique.

L'embarras fut grand de le dérober à la fureur du peuple, qui criait: *Tuons-le! tuons-le!* Il fallut tout le sang-froid de la garde nationale pour le soustraire à ceux qui voulaient le massacrer. Enfin il fut convenu qu'il serait conduit à la prison dans une voiture découverte, afin que la multitude fût bien convaincue qu'il ne s'était pas échappé. Cette translation eut lieu au milieu des vociférations et des malédictions publiques. Deux personnes, dont l'une était M. Chalmel, le couvraient

de leur corps, de peur qu'il ne fût atteint par quelque arme à feu. Arrivé dans sa prison, il parut très-calme, et conserva même son audace habituelle. Il soutenait avec fermeté ses ordonnances, tout en ne se dissimulant pas le châtiment qui l'attendait.

M. de Chantelauze fut arrêté bientôt après dans un chemin détourné, qu'il suivait à pied. Les paysans qui le prirent étaient armés pour protéger leurs propriétés contre les incendies. Ils arrêtèrent l'ex-garde des sceaux comme incendiaire au moment où il cherchait à passer la Loire. Il fut remis à la gendarmerie, lié et garrotté.

Restait le troisième individu, qui, se disant maintenant domestique de M. de Chantelauze, affectait toujours de mal parler français. Dans un morceau qu'on le pria d'écrire, il fit quantité de fautes d'orthographe. On allait lui rendre la liberté, lorsqu'un voyageur, arrivé par la diligence, dit qu'il connaissait bien tous les ministres. On l'introduisit auprès du prétendu domestique, qu'il reconnut

sur-le-champ pour être l'ex-ministre de l'instruction publique. Ainsi furent assurées à la France ces trois importantes captures. Honneur aux habitans d'Indre-et-Loire!

ISÈRE.

Le baron Finot, préfet de l'Isère, fit insérer, le 31 juillet, les ordonnances dans le journal officiel du département. Puis le baron Finot décida comme quoi toutes ces ordonnances seraient affichées; et, pour exciter le zèle des afficheurs de Grenoble, il leur adressa la plus énergique des proclamations que jamais préfet ait lancée. Grenoble cependant forma sa garde nationale, et fit offrir un renfort à la ville de Lyon. Le baron Finot ne s'y opposa point, et laissa tranquillement arborer le drapeau tricolore.

Le régiment de cavalerie en garnison à Vienne fraternisa avec la garde nationale. On voulut faire partir ce régiment; mais à peine fut-il à une lieue de la ville qu'il revint de lui-même sur ses pas.

Habitans et militaires, tous étaient unanimes pour le nouvel ordre de choses. Les paysans, à la vue du drapeau de la gloire, se rappelaient la manière dont ils avaient accueilli Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. Le même enthousiasme éclatait à Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin, Roussillon, Moirans, et parmi les ouvriers des papeteries de Voiron, des fonderies de fer et des fabrique de toiles peintes de Vizille.

JURA.

Tout était encore tranquille à Dôle le 5 août. Les chasseurs de la garnison étaient consignés dans leurs quartiers. Mais bientôt le cri de liberté, parti de cette ville, retentit dans les gorges du Jura. Lons-le-Saulnier, Poligny, Saint-Claude, Arbois et Salins le répétèrent, et le drapeau tricolore flotta dans tout le département. Le plus parfait accord régnait entre les bourgeois et les militaires.

LANDES.

Les couleurs nationales furent arborées le 5 août à MONT-DE-MARSAN. Tout le monde était dans l'enthousiasme : le mouvement s'était opéré sans que la tranquillité publique fût un seul instant troublée ; la jeunesse s'était admirablement comportée, et avait opéré le changement, malgré la résistance des autorités. Le 6, la garde nationale était organisée, et le préfet, congréganiste achevé, avait disparu. A DAX la garde nationale était sur pied dès le 7, et six cents hommes demandaient à marcher où le danger était le plus fort. AIRE et SAINT-SEVER partageaient cet enthousiasme patriotique. C'était bien toujours le département qui a vu naître les généraux Cardenau et Lamarque, et qui dans les cent jours déploya tant d'énergie, quand il avait M. Harel pour préfet.

LOIRE.

Il y a eu dans ce département de l'opposition de la part des autorités à afficher

les proclamations du gouvernement provisoire et à arborer les couleurs nationales. Cette opposition a amené des désordres qui n'ont cessé que par le départ du préfet et la retraite du maire de MONTBRISON. La garde nationale s'est organisée et la tranquillité est rétablie. Dans plusieurs communes du département, les autorités ont voulu imiter celles du chef-lieu; mais le 8 août le drapeau tricolore flottait partout. Les négocians de ROANNE et les ouvriers des forges et des fabriques de rubans de SAINT-ÉTIENNE se sont distingués. Cette dernière ville a fourni des armes à toutes les gardes nationales des environs et même des départemens éloignés.

LOIR-ET-CHER.

A la première nouvelle des troubles de Paris, M. Lezay-Marnésia, préfet de Loir-et-Cher, n'hésita pas à ordonner la mise en activité de la garde nationale. Cet arrêté fut pris le 30 juillet, de concert avec le maire de BLOIS, et publié au son

du tambour; le commandant de cette garde était M. Broüsse, officier de la vieille armée : le préfet mit à sa disposition toutes les armes qu'on put trouver.

Au milieu de l'élan général, on eut un moment d'inquiétude. Le préfet, dont la conduite, si honorable déjà dans les dernières élections, avait été dans ces dernières circonstances au dessus de tout éloge, poussé par un sentiment de délicatesse facile à apprécier, crut devoir résilier ses fonctions : son éloignement allait devenir une calamité. Une adresse, ayant pour objet de l'inviter à revenir sur cette disposition, fut spontanément rédigée, et dans l'espace de quelques heures couverte de plus de cinq cents signatures. Un si touchant témoignage de la confiance publique détermina le préfet à rester. Le colonel commandant de la garde nationale le seconda dignement, et le drapeau tricolore fut arboré par seize typographes, aux cris unanimes de *Vive la liberté* !

Frèteval, cruellement célèbre par une victoire remportée en 1194 par

Richard, roi d'Angleterre, sur Philippe-Auguste, avait arboré avant Blois le drapeau de Jemmapes et de Waterloo. Il flottait aussi à ROMORANTIN et à VENDÔME, grâce au patriotisme des fabricans de draps, de bonneterie, de papier et de gants de ces deux villes industrielles.

HAUTE-LOIRE.

Le 6 août, les couleurs nationales furent arborées sans aucune résistance à l'hôtel-de-ville et à celui de la préfecture du PUY. La garde nationale s'organisa; le bataillon du huitième de ligne fraternisa avec elle. Une commission composée de cinq des meilleurs citoyens travailla avec le secrétaire-général de préfecture, faisant les fonctions du préfet en l'absence de ce magistrat. BRIOUDE et ISSENGEAUX secondèrent le mouvement, et les citoyens du département prouvèrent qu'ils ne partageaient pas tous les opinions de M. Berryer fils, leur député.

LOIRE-INFÉRIEURE.

La nouvelle des fatales ordonnances se répandit à Nantes le 27 juillet, au sortir du spectacle. Aussitôt de grands rassemblemens d'ouvriers se formèrent aux cris répétés d'*à bas la calotte*! *à bas les jésuites! mort à Polignac, à Peyronnet, à tous les traîtres!* Des piquets de gendarmes occupèrent toutes les issues; on ne laissa sortir les citoyens du théâtre qu'un à un : la gendarmerie à cheval fit des charges dans la rue Crébillon, mais les boutiques s'ouvrirent pour recueillir les habitans poursuivis. Le lendemain on organisa la résistance; on alla chercher des armes au dépôt de la marine, partout où l'on espérait en trouver, et en moins de vingt-quatre heures la troupe de ligne avait évacué les postes.

Le maire, M. Lévesque, le préfet, M. de Vanssay et le général Despinois se retranchèrent dans l'hôtel de la préfecture comme dans un camp ennemi.

Deux bouches à feu chargées furent braquées sur la place; les canonniers étaient aux pièces, mêche allumée. Toute la garnison et la gendarmerie se tenaient sous les armes, les fusils en faisceaux : on n'apercevait partout que des figures sinistres.

Le 29, de nouveaux attroupemens se formèrent sur la place Groslin, aux cris de *Vive la charte! vive la liberté!* Toutes les voix demandaient la fermeture du spectacle. A dix heures du soir, un piquet de gendarmerie et une compagnie de grenadiers du dixième de ligne vinrent pour dissiper ce qu'ils appelaient des séditieux. Le commandant de gendarmerie Pelecier ayant ordonné de charger cette canaille, la canaille se précipita par la rue Crébillon, tourna par la rue de la Poste et la rue Jean-Jacques-Rousseau, et plaça ainsi les gendarmes entre deux grêles de pierres qui en blessèrent quelques-uns et en démontèrent cinq ou six.

Après cette escarmouche, la nuit se passa dans le plus grand calme; mais le

lendemain 30, on se groupe, on s'agite, on s'échauffe. La Bourse devient une place d'armes. On y conduit tous les dépôts d'argent, et les suspects, tels que plusieurs nobles et le vendéen Cadoudal; mais ce dernier est bientôt relâché par un peuple trop magnanime. Tous les courriers passent avec la cocarde tricolore, et pourtant l'autorité résiste à la clameur populaire; elle ne veut pas consentir à ce que le drapeau national soit arboré sur la Bourse. Dès lors, son influence est méconnue, et il n'y a plus d'autorité respectée que celle du président et des membres de la Chambre du commerce.

Cependant l'hôtel de la Préfecture est toujours en révolte contre les citoyens. Plusieurs parlementaires y sont admis sans succès; on coupe le pont, on dépave les rues, on forme des barricades. Huit à dix jeunes gens font retentir les rues des sons de la trompette, et engagent les citoyens à se réunir à eux. La gendarmerie de Nantes, celle des communes environnantes et toute la

garnison se forment en bataillon carré sur la place Bacours. Les douaniers, sommés de s'y rendre, déchargent leurs fusils en l'air, au cri de *vive la Charte!*

A cette nouvelle, les citoyens tiennent conseil; les uns veulent aller attaquer les troupes, les autres sont d'avis de les attendre. Ils étaient à peu près six cents, mais sans chefs et mal armés. A quatre heures, au milieu du désordre et des conversations, une voix s'écrie : *Allons délivrer nos prisonniers!* et aussitôt quatre cents voix y répondent. Ils partent pêle-mêle, sans discipline, mais animés d'un ardent courage. Arrivés sur le Cours, deux d'entre eux, Vicet et Bosset, sont députés au général Despinois pour lui demander la délivrance des prisonniers : mais celui-ci est inflexible. Les parlementaires reviennent parmi les leurs annoncer la mauvaise issue de leur mission.

Les soldats étaient rangés en bataille près de l'hôtel d'*O*. Quelques-uns déjà mettaient leurs schakos au bout des baïonnettes, en signe de paix. Mais un signal de massacre avait été convenu

entre le général et les principaux officiers de la ligne. De la fenêtre de la maison Martel part un coup de fusil qui couvre de poudre la figure du nommé Petit, commis négociant. La troupe croit qu'elle est attaquée par le peuple; elle fait feu sur les jeunes gens rangés en bataille auprès des colonnes. Ceux-ci, voyant tomber plusieurs des leurs, ripostent avec courage. Les soldats font pendant quelques minutes des feux de peloton nourris, qui tuent ou blessent une foule de Nantais. Camin, jeune médecin, dit en expirant : *Vengez-moi, mes amis; voilà mes cartouches !* Durand, élève en médecine, armé de deux pistolets, essuie seul tout le feu d'un peloton. Se voyant manqué, il court aux soldats, tue deux hommes, et se retire sans blessure. Enfin la victoire se déclare pour la bonne cause, et les troupes sont forcées d'entrer pêle-mêle dans leurs casernes.

Dans ce combat qui fera à jamais la honte des autorités nantaises, la cause nationale eut à déplorer dix jeunes gens,

morts sur le terrain ou des suites de leurs blessures. Outre le nom de Camin, nous avons eu le bonheur de retenir ceux de Chauvet, Rigaud, Vorux. Leurs convois ont été suivis d'une foule immense. La garde nationale à pied et à cheval a été neuf à dix jours sur pied pour leur rendre les honneurs militaires dus aux grades supérieurs, et des discours pleins de verve et de patriotisme ont été prononcés sur leurs tombes.

Si les ouvriers de Paris ont droit à d'unanimes éloges, ceux de Nantes n'en méritent pas moins pour leur admirable conduite. Pendant deux jours et deux nuits que la ville a été entre leurs mains, il ne s'est pas commis le moindre excès. Aussi réclame-t-on pour leur chef (un brave tailleur de pierres) la décoration de la Légion-d'Honneur. Pendant ces jours de trouble, ils ont constamment refusé de recevoir de l'argent, et ont eux-mêmes placé des sentinelles à la porte des cabarets pour empêcher leurs camarades d'entrer; précaution que, du

reste, leur sagesse et leur sobriété avaient rendu pleinement inutile.

Le drapeau tricolore flottait sur tous les édifices de la ville, lorsque, le 3 août, dans la nuit, le général Despinois et le préfet, M. de Vanssay, la quittèrent, accompagnés de presque tout l'état-major du 10ᵉ, de quatre cents hommes de ce régiment et de deux cent vingt-cinq cuirassiers qu'ils avaient fait venir de Niort, et qui n'étaient pas entrés en ville. Ils emmenaient quelques-unes des autorités, et emportaient 3017 francs de la caisse du receveur particulier. Leur but était de transférer le chef-lieu de la division dans la Vendée et d'y organiser un noyau de guerre civile. Un certain nombre de nobles leur avait promis de se réunir à eux. Aussitôt leur départ de Nantes, la garde nationale et la troupe de ligne fraternisèrent, et firent ensemble le service de tous les postes. La sécurité fut parfaite, et l'ivresse générale. Le drapeau tricolore flottait déjà à PAIMBOEUF, ANCENIS, SAVENAY et CHATEAUBRIANT.

LOIRET.

A la nouvelle des funestes ordonnances, Orléans conserva son attitude calme; mais ce calme était celui qui précède la tempête; la cocarde blanche fut foulée aux pieds. Le 2e régiment suisse (8e de la garde) se comporta avec dignité. Ce fut malgré lui qu'il partit subitement, dans la nuit du 28 juillet. Le lendemain, la ville était sans garnison. Il n'y restait que le dépôt des Suisses, composé de deux cents hommes. Le courrier rencontra dix-huit cents hommes de cette troupe étrangère, à Arpajon. Ils se dirigeaient sur Versailles par une route de traverse. Après leur départ, la garde nationale fut réorganisée. Le maire, craignant avec raison qu'elle ne s'assemblât malgré lui, se mit à sa tête; mais à peine eut-elle pris les armes qu'elle demanda l'organisation de 89, et procéda, sur cette base, à la nomination de ses officiers. D'accord avec le maire et le préfet, M. de Foresta, on donna le com-

mandement au général Roche, le même qui s'est battu long-temps en Grèce. Il se fit remettre quarante mille cartouches, et s'empara, sans qu'on lui opposât de résistance, des postes et casernes abandonnés par les Suisses. Un détachement de la garde nationale à cheval saisit les trois télégraphes des environs. Celui de la ville fut démonté. Le magasin à poudre fut bientôt aussi à la disposition des citoyens. Les gendarmes étaient à l'hôtel de la Préfecture, près de M. de Foresta, qui avait une peur effroyable. Du reste, ils se conduisirent très-bien. Le préfet et le maire ne se mêlaient plus d'administration. L'agitation était à son comble, et la population entière sous les armes.

Le 31 au soir, M. de Foresta s'éloigna secrètement; il alla rejoindre sa voiture à pied. Les brigades de gendarmerie, qu'il avait fait venir de tous les points du département pour remplacer la garnison, partirent pour leurs résidences; une brigade, passant sur la place du Martroi, fraternisa avec la garde natio-

nale. Les deux troupes se séparèrent aux cris de *Vive la charte !* . . . . . .

Le lendemain 1er août, on vit revenir deux cents Suisses sur les dix-huit cents qui étaient partis le 28 ; ils furent désarmés aussitôt : on ignorait comment ils s'étaient séparés de leurs frères d'armes. On croit que ceux-ci prirent la route de Chartres à quelques lieues d'Orléans. Ces deux cents hommes du reste paraissaient fort contens de rentrer dans la ville. Le 2 au soir, la garde nationale à cheval revint avec deux pièces de canon de quatre, qu'elle était allé chercher à Beaugency. L'enthousiasme était à son comble; les couleurs nationales furent arborées sur tous les établissemens publics aux cris de *Vive la charte* ! Cent quatre-vingts hommes de garde mobile partirent pour Paris; les trois couleurs décoraient la plus grande partie de la population. Les absolutistes, si contens et si joyeux le jour des ordonnances, étaient défaits et consternés : ils déploraient leurs revers. On en voyait même quelques-uns, naguère très-ardens, frater-

niser avec les hommes du parti qu'ils combattaient et les aborder avec cordialité. On reçut dans la journée du lendemain les adhésions des villes de Pithiviers, Montargis, Gien, Beaugency, Briare et Sully-sur-Loire.

Le 11 août, des commencemens de désordres eurent lieu dans le faubourg Bannier, à Orléans. Un rassemblement de deux à trois cents hommes brûla le poteau de la banlieue et voulut pénétrer dans le bureau des droits réunis et de l'octroi, pour en brûler les registres. La garde nationale mit fin à ce tumulte, et la belle attitude de cette milice citoyenne donne tout lieu d'espérer qu'il ne se renouvellera plus.

LOT.

Au récit des massacres de Paris, les principaux citoyens de Cahors se réunirent à l'hôtel de ville, et, en présence d'un adjoint, arrêtèrent toutes les mesures nécessaires à la conservation de la paix publique et au respect des personnes

et des propriétés. Les gendarmes ne firent aucune démonstration hostile : tous, à l'exception du capitaine, fraternisèrent avec les citoyens. Ce fut le colonel Blandinières, proscrit en 1815, qui arbora le premier drapeau tricolore. Il flotta bientôt sur tous les édifices publics; les habitans effacèrent tous les insignes de la royauté, et s'assurèrent du capitaine de la gendarmerie qui, bien différent de sa troupe, avait, mais en vain, essayé de la faire charger le peuple. La garde nationale s'organisa. Enfin une commission municipale composée de MM. le comte de Mosbourg, Laromiguière, président du tribunal civil, et de plusieurs autres notables, s'adjoignit au maire et aux conseillers de préfecture pour administrer provisoirement la ville et le département. Cette commission n'eut pas de peine à décider les esprits au changement universel : ils y étaient tout préparés. La jeunesse de Gourdon se signala par son patriotisme, et Figeac fit oublier dans ce jour qu'il a vu naître l'immortel

de Sirieys de Mayrinhac, l'homme le plus *conséquent* de France.

LOT-ET-GARONNE.

Le 3 août, la composition du gouvernement provisoire fut publiée à AGEN : calme et confiance dans les événemens. La garde nationale s'organisa ; le préfet était absent. Le 4, le drapeau tricolore fut arboré en présence d'une foule immense et au bruit répété de l'artillerie : l'ordre et la tranquillité publique ne furent pas troublés un instant. Une assemblée de notables pria le préfet *intérimaire* et le maire de continuer leurs fonctions. Même unanimité à MARMANDE, NÉRAC, VILLENEUVE D'AGEN, TONNEINS et LA PLUME.

LOZÈRE.

Les autorités de ce département, qui étaient peut-être les plus mauvaises de France et dont le plus grand nombre

n'est pas encore changé aujourd'hui, laissèrent percer une joie atroce à la réception des fatales ordonnances : les protestans pâlirent et se résignèrent à tout souffrir ; la crise ne fit que s'accroître pour eux à la nouvelle de l'héroïque résistance des Parisiens. Mais quand on sut quel brillant succès l'avait couronnée, l'abattement succéda à la jactance parmi les apostoliques. Les protestans usèrent avec clémence de la victoire : ils arborèrent le drapeau tricolore sur les édifices de MENDE et de MARVÉJOLS, se réjouirent entre eux et ne narguèrent pas leurs irréconciliables adversaires. La ville de FLORAC elle-même, qui dernièrement a acquis une si fatale renommée, ne fut le théâtre d'aucune rixe : tout s'y passa dans un ordre et un calme admirable.

MAINE-ET-LOIRE.

Dans la nuit du mardi au mercredi 29 juillet, un cri d'alarme retentit dans ANGERS. A deux heures un citoyen eut connaissance des ordonnances, et soudain

courut les révéler à ses amis. Là nouvelle se propagea, et dès le matin l'insurrection était dans tous les cœurs. Ce fut alors que M. Frottier de Bagneux fit notifier l'injonction de cesser la publication du journal de Maine-et-Loire.

Vers la même époque, on intercepta une dépêche du lieutenant-colonel Cadoudal, commandant la gendarmerie, laquelle annonçait que les ordonnances avaient été fort mal reçues dans le département de Maine-et-Loire; il demandait au ministre de la guerre si, en l'absence de son frère le général Cadoudal, il ne ferait pas bien de se rendre dans le Morbihan, pour se concerter avec les anciens officiers de George.

Deux jours s'écoulèrent dans l'anxiété. Une grande partie de la population se rendait au devant des diligences et du courrier. La nouvelle du massacre et de l'héroïsme des Parisiens se répandit dans tous les quartiers; des patrouilles se formèrent. On voyait dans les mains des citoyens des armes de toute sorte.

Le samedi matin, une immense af-

fluence s'était portée autour de la mairie, elle exprimait énergiquement le vœu du rétablissement de la garde nationale. Cependant, de toutes les villes environnantes, la force armée venait d'être dirigée sur Angers. Les citoyens avaient confiance dans le noble caractère du général Breuilpont; mais les scènes de cornage qui venaient de se passer à Paris jetaient l'alarme dans les esprits.

Vers midi, la foule arrêta un voyageur à cheval; il balbutia, et finit par avouer qu'il était officier, et venait de Vendôme chargé d'une dépêche pour M. Donnadieu, qu'il croyait trouver à Angers. La lettre fut saisie; le bruit se répandit que la cavalerie légère et les cuirassiers arrivaient. *Aux armes! aux armes!* Dans un instant ce cri parcourut la ville entière; on courut au Champ-de-Mars, où les cuirassiers s'avançaient; et quand cette troupe de cavalerie déboucha au galop dans la rue du Mail, plusieurs les attendirent, forts de leur courage et de la conscience de leurs droits.

La population s'était tenue dans les

rues : en quelques minutes nombre de barricades les traversèrent, et le peuple attendait l'attaque. L'autorité promit l'organisation de la garde nationale. Le général s'engagea d'honneur à la convoquer le lendemain matin à huit heures.

A trois heures, la malle-poste, en retard de quinze heures, arriva. Elle apportait une lettre de M. Chardel annonçant le triomphe de Paris ; cette nouvelle enthousiasma tout le monde, et le soir la ville entière étincela d'illuminations. M. Frottier vit passer sous ses croisées la malle, ornée de lauriers et de rubans tricolores. Arrivée près de Saint-George, le seigneur et maître du château de Sroan tenta de s'emparer de ces lauriers, non pour en orner son front, mais pour les mettre en pièces. Le peuple, qui d'abord voulait châtier cette insolence, finit par en avoir pitié et se contenta de hausser les épaules.

Le dimanche, à huit heures, les citoyens étaient au Champ-de-Mars ; les membres du tribunal de commerce, les principaux négocians et propriétaires

entrèrent à la mairie, et obtinrent l'organisation de la garde nationale. Vers deux heures une voiture vide, dirigée à travers des rues qui ne servent pas d'ordinaire à cette sorte de passage, excita les soupçons; et bientôt de tous côtés on poussa le cri : *M. Cadoudal s'enfuit!* En cet instant, le colonel de gendarmerie Cadoudal, passant en effet la rivière au bas de la ville, rejoignait sa voiture avec sa femme, ses enfans et un gendarme habillé en bourgeois. La foule l'entraîna vers le corps-de-garde, et c'est à grand'peine que les efforts de quelques citoyens parvinrent à le préserver de la fureur du peuple, trop justifiée par les souvenirs du 6 juin.

La garde nationale se forma en carré; on plaça au milieu M. Cadoudal et sa famille, et l'on s'avança ainsi vers la mairie. Le chef de la garde nationale ouvrait la marche, l'honorable M. Guibert portait l'un des enfans; M. et madame Cadoudal venaient ensuite, tenant de chaque bras les citoyens les plus justement environnés de l'affection populaire.

Grâce aux patrouilles bourgeoises qui parcouraient la ville, la soirée du dimanche se passa avec calme. Dans la nuit on composa les patrouilles de troupes de ligne et de garde nationale, qui fraternisèrent ensemble. Enfin le drapeau tricolore fut arboré au milieu d'une ivresse qu'il est impossible de décrire, tous les citoyens jurant de fermer les portes de la ville à Charles X s'il se présentait pour la traverser. L'école de SAUMUR reprit avec plaisir l'étendard glorieux que l'infortuné Berton avait essayé de lui rendre. Il flotta aussi avec la rapidité de l'étincelle électrique à SEGRÉ, BAUGÉ, BEAUPRÉAU, CHOLET, PONT-DE-CÉ, LE LION-D'ANGERS et SAINT-FLORENT. On se promit bien de tenir les chouans et les Vendéens en respect, s'ils essayaient de se soustraire au nouvel ordre de choses, et Nantes, partageant la même résolution, annonça aux citoyens du Maine-et-Loire qu'ils pouvaient compter sur ses forces, s'il en était besoin.

MANCHE.

A la nouvelle des fameuses ordonnances, tous les jeunes gens de Granville avaient refusé de prendre part aux soirées dansantes, qui se préparaient, comme de coutume, pour la saison des bains de mer. Mais au moment où le pavillon aux trois couleurs flotta sur la ville, il fut salué par les acclamations des habitans, mêlées au joyeuses fanfares du 6e régiment d'infanterie légère, que commande le brave colonel Sillègue. Le bonheur de ces militaires était à son comble; ils fraternisèrent avec la population; les dames ornaient les fenêtres, et l'air retentissait des cris de *Vive le duc d'Orléans! vive la France! vive le 6e léger!*

Le 3 août le drapeau national fut arboré à Avranches ; les tambours battirent aux champs. La tranquillité ne fut pas troublée. Le 4, au lever du soleil, cet étendard de la gloire et de la liberté, flotta sur tous les édifices de Cherbourg, ainsi que sur les vaisseaux mouillés dans

ce beau port. La troupe se mêla cordialement à la population. Une commission municipale fut formée le 9; elle se composait de cinq membres. MM. le général Jouan; Pinel, médecin, Bonissent; Lemonsoir-Dupré, avocat, et Javain, colonel, directeur du génie, mis brutalement à la retraite il y a quelques mois. La garde nationale s'organisa. Même élan se communiqua à SAINT-LÔ, TOURVILLE, VALOGNES, MORTAIN et CARENTAN. Dans la commune de SAINTE-MÈRE-ÉGLISE, chef lieu de canton, dès le 3 août à neuf heures du matin, malgré l'apathie des autorités locales, le drapeau tricolore fut substitué dans les salles de la mairie au drapeau de l'émigration, par quatre citoyens recommandables: les sieurs Auguste Poisson, propriétaire; Mouchel, brigadier de la gendarmerie de cette résidence; Pierre Jean Regnauld Bretel, électeur du grand collège; et J. Gilles, marchand épicier.

A COUTANCES, il y eut un moment d'indécision, provoquée par les séminaristes, qui, réunis à d'autres prêtres,

soutenaient le parti déchu, et ne voulaient pas que l'étendard de la liberté fût arboré sur leur jésuitière. Mais les jeunes gens de la ville et les ouvriers tinrent bon. La garde nationale leur prêta main forte, et le drapeau d'Austerlitz fut déployé aux grands applaudissemens de tout le reste de la population.

Le département de la Manche, traversé par le roi déchu et sa suite, sut, quoique en armes, conserver cette attitude calme, glorieux indice de sa force et de sa modération. Ainsi que dans les départemens qu'ils avaient auparavant parcourus, aucun cri ne se fit entendre, et les populations silencieuses se découvraient en les voyant passer. Même attitude à Cherbourg, lorsque vint s'y embarquer cette famille si fatale à la France. Charles X, le duc et la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry et ses enfans, leurs courtisans, leurs dames d'honneur, tout ce cortége de mort s'avançant dans un profond silence, n'excitait plus dans les cœurs qu'une indifférence uni-

verselle. Ils s'éloignèrent pour jamais des côtes de France; et ni le spectacle toujours attendrissant des grandes infortunes de la vieillesse déchue, ni la présence toujours pleine d'émoi de l'enfance voué au malheur, ne purent trouver aucune sympathie dans des âmes ulcérées par un règne dont le long avilissement venait de se terminer dans le sang, et qui ne promettait à la patrie qu'un avenir honteux et sinistre.

Quelques jours après, le grand auteur des maux de la France, l'inspirateur des fatales ordonnances, M. de Polignac fut pris à Ducé dans les environs de Granville; il avait été reconnu par un comédien ambulant. Sur le bruit qui se répandit qu'il était dans le pays, tous les habitans des campagnes se mirent en mouvement et le poursuivirent jusqu'à Granville, où il fut arrêté. Il était porteur d'un passe-port qui le désignait sous la qualification de domestique de madame de Saint-Fargeau. Quelqu'un lui ayant demandé assez naïvement pourquoi il avait pris la fuite, il répondit

avec plus de naïveté encore: *C'est que je craignais d'être inquiété.* De Saint-Lô il écrivit au ministre des affaires étrangères pour l'inviter à vouloir bien faire cesser une arrestation désagréable et lui donner un sauf-conduit qui lui permît de se rendre dans ses terres, où il voulait vivre paisiblement, bien décidé à se retirer des affaires publiques. On ne sait en vérité ce qui doit le plus surprendre, de tant d'inéptie ou de tant de cruauté. Au reste M. de Polignac et ses complices sont maintenant en présence de la cour des pairs. Espérons que justice sera faite!

MARNE.

Dans la grande et mémorable révolution qui vient de s'accomplir, Reims, en quelque sorte dépositaire des sermens du sacre, s'est associé avec enthousiasme au mouvement qui ramène en France le règne des lois et de la liberté. Une population industrieuse, éclairée, amie de l'ordre, s'est élancée avec une

patriotique ardeur vers cette régénération politique, dont l'héroïsme parisien a donné l'exemple. L'élan a été unanime; tous les sentimens généraux ont éclaté à la fois. La garde nationale spontanément réorganisée; des associations formées pour assurer aux classes laborieuses la continuation de leurs travaux; les couleurs de la gloire et de l'indépendance brillant sur toutes les poitrines, décorant tous les monumens publics; partout et dans toutes les classes de citoyens une énergie profonde, une parfaite intelligence de nos droits et de nos devoirs; et parmi cette explosion si rapide du patriotisme le plus enthousiaste, pas le moindre désordre, pas un seul acte dont les amis de la liberté aient à gémir: tel a été Reims au milieu de ces événemens. Le mouvement a été secondé par M. Poisson, conseiller de préfecture, faisant les fonctions de sous-préfet; par M. Andrieux, maire, et M. Verrier, officier général en retraite, placé par l'acclamation unanime de ses concitoyens à la tête de la garde nationale.

A Chalons-sur Marne, aussitôt qu'on eut connaissance des événemens de Paris, les autorités et le régiment de cuirassiers en garnison se soumirent au gouvernement provisoire. Le drapeau national fut arboré au milieu d'un enthousiasme qu'on essaierait en vain de décrire. On avait pris toutes les précautions possibles pour ne point laisser transpirer les nouvelles des événemens de Paris, parmi les élèves de l'École des Arts et Métiers. Mais ils apprirent tout dans la journée du 1er août, pendant la promenade, et ils arrachèrent sur-le-champ les insignes du roi détrôné, aux cris de *Vive la charte ! vive le duc d'Orléans !* Rentrés dans l'école, les chefs en firent barricader toutes les portes pour les empêcher de prendre part à l'allégresse des habitans ; mais ceux-ci vinrent escalader pendant la nuit les murs, et arborèrent sur l'école le drapeau symbole de la liberté reconquise. Il flottait déjà à Sainte-Ménehould, Vitry-le-Francais si connu par sa belle défense de 1814 ; Aï, Fismes et Épernay.

Dans cette dernière ville, trois élèves de l'Ecole Polytechnique, revenant de Metz où ils étaient allés remplir une mission, furent fêtés de la manière la plus honorable à leur passage le 7 août. Les autorités concoururent à cette réception. Toutes ces villes étaient en bon état de défense et fort tranquilles; de nuit comme de jour, au commencement de notre belle régénération politique, on ne rencontrait sur les grandes routes que des groupes nombreux décorés des couleurs nationales, et se dirigeant dans les villages aux cris de *Vive la charte! vive d'Orléans!*

MARNE (HAUTE-).

Les Champenois n'avaient pas oublié qu'en 1814 ils furent des derniers à défendre le drapeau tricolore attaqué par l'Europe entière. Leur belle résistance à cette époque vivra à jamais dans l'histoire. Ce vieux drapeau, témoin de tant de victoires, était toujours présent à leur esprit. Aussi saluèrent-ils son retour

inespéré avec les transports d'une allégresse universelle. Il flotta bientôt à Langres, Vassy, Joinville, sur les forges de Saint-Dizier, et parmi les eaux minérales de Bourbonne, que les propriétaires mirent à la disposition des blessés parisiens. Le département doit beaucoup, dans cette révolution, à son député, M. Toupot de Bévaux, homme froid, mais d'un patriotisme à toute épreuve.

MAYENNE.

A Laval, le 3 août, on était presque sans autorités; car le préfet enfermé dans la préfecture ne donnait plus d'ordre, et la mairie était dans la même position. Dans la matinée le drapeau tricolore fut arboré sur la mairie, et la garde nationale entra de service. Depuis quatre jours elle s'était secrètement organisée. On avait d'abord fait craindre que la ville ne fût occupée par les chouans; mais les chefs constitutionnels s'étant présentés à la préfecture pour demander

Partout la troupe fraternisait avec les citoyens armés.

Le général Bourbon-Busset, commandant le camp de Lunéville, avait conduit sa cavalerie à Champigneul, près de Nancy; on avait envoyé du vin aux soldats; mais il ordonna de le refuser. Arrivé dans les environs de Toul, il fit demander des cartouches au commandant de la place. Celui-ci, fort du dévouement des Toulois et d'après le conseil du général Gengoult, militaire en retraite, prit des mesures pour empêcher la troupe de M. Bourbon d'entrer dans la ville. Il fut obligé de se retirer, et le drapeau tricolore fut arboré.

Les braves sous-officiers du 7e régiment de dragons, en garnison à Pont-à-Mousson, entre autres les nommés Grenier, Dubois, Ronchaud, Crozel, Violot, Lecomte, Guéleron, Degrange, Serpeille, offrirent, au moment du danger, par l'organe des députés de la Meurthe, de venir se placer sous les ordres du général Gérard. D'accord avec l'excellente jeunesse de la ville, ils arborèrent

le drapeau tricolore malgré l'opposition de leur colonel et de quelques officiers, puis ils fraternisèrent avec la garde nationale, et, comme elle, ne cessèrent de se montrer pleins de dévouement pour le nouvel ordre de choses. Elle était, du reste, également réorganisée à FONTENAI-LE-CHATEAU, CHATEAU-SALINS, LUNÉVILLE, SARREBOURG, SAINT-QUIRIN, ABERVILLERS, BACCARAT et PHALSBOURG, dont tous les édifices portaient l'étendard de la révolution. Il n'y avait dans tout le département qu'un seul cri en faveur du nouvel ordre de choses.

MEUSE.

A BAR-LE-DUC une lettre de M. Etienne, fils du député, partie de Paris le mardi 27 juillet et parvenue le 29, fut imprimée, dès sa réception, à 4,000 exemplaires. Les ateliers furent fermés, et l'on prit les armes. On avait des journaux de Paris depuis le 31 ; le colonel faisant les fonctions de général commandant le département avait même reçu des ordres positifs de Châlons pour faire reconnaî-

tre le gouvernement provisoire; mais il les tenait cachés. Le préfet baron du Caunan suivait la même règle de conduite, déclarant ne pas connaître assez authentiquement ce pouvoir pour se mettre en communication avec lui. L'autorité municipale se décida en conséquence à agir. Le pouvoir judiciaire resta intact, et continua à faire respecter ses arrêts. Le bon ordre régna sur tous les points. La garde nationale s'organisa, et le drapeau tricolore fut arboré à tous les édifices. Le maréchal Oudinot, qui se trouvait à sa terre de Jean-d'Heurs, mit quinze fusils de munition à la disposition du maire, pour aider à armer la garde nationale.

Le 5 août le bruit se répandit que le camp de Lunéville se dirigeait vers la ville. Aussitôt la garde nationale se mit en mouvement. Sur la demande de plusieurs citoyens, M. Fevez, capitaine de la compagnie de pompiers, fut envoyé à Jean-d'Heurs, pour demander au maréchal deux pièces placées dans son parc. Il les amena à Bar-le-Duc. Heureusement

tous ces préparatifs furent inutiles. Le camp de Lunéville avait fait sa soumission.

Ce camp, la terreur des contrées voisines, devait être, du moins elle l'espérait, une arme puissante pour la faction dont le pouvoir vient de s'écrouler. Les chefs des troupes de Lunéville, réunis à toutes les garnisons voisines, devaient former un noyau de 8 à 10,000 hommes, s'emparer de VERDUN, et organiser la guerre civile. Déjà quelques officiers se flattaient de venir brûler Paris. Avertis de ce complot par des braves du 39[e] régiment de ligne, les Verdunois prirent les armes, fermèrent les portes de la ville, et se portèrent sur les remparts. Le sous-lieutenant de Marande, avec deux sous-officiers, alla prendre l'ancien drapeau tricolore, et le porta, suivi de toute la population, chez le lieutenant-colonel. Le 4[e] régiment de chasseurs à cheval, paré des couleurs nationales, et criant *Vive la Charte! vive la liberté!* entra à Verdun au milieu des acclamations des citoyens. Toutes les troupes

prirent la cocarde tricolore. Déjà le 30 juillet les chefs de corps ayant rassemblé la garnison pour lui faire prêter un nouveau serment de fidélité au roi, officiers et soldats avaient déclaré unanimement qu'ils ne marcheraient pas contre leurs concitoyens.

Le 5 août, un aide-de-camp du nouveau ministre de la guerre était venu intimer l'ordre au général commandant les troupes du camp de Lunéville, de renvoyer les régimens dans leurs garnisons respectives et de faire arborer les couleurs nationales. Les soldats et sous-officiers du 9e régiment de dragons, caserné à SAINT-MIHIEL, firent éclater le plus patriotique enthousiasme. Il n'en fut pas de même de tous les chefs, et un officier supérieur ne rougit pas de menacer les citoyens de *la campagne de France*. Mais contre qui? Dans toute la Meuse l'ordre le plus parfait régnait, ainsi que la confiance la plus grande. Les moissonneurs s'en allaient ornés de guirlandes et saluant respectueusement le drapeau tricolore. Tout était joie, bon-

heur, enthousiasme. Les dragons, rassemblés le 31 juillet, pour prêter un nouveau serment à Charles X, avaient déjà déclaré que rien ne pourrait les décider à tirer sur le peuple.

A Commercy, les ordonnances de Charles X, affichées le 30 juillet, furent déchirées. Le peuple n'en voulut pas laisser vestige. Le colonel des chasseurs de Nemours, ayant réuni ses officiers, les somma de l'instruire de ce qu'ils apprendraient. Mais ces braves refusèrent unanimement de faire le métier d'espions, et à la nouvelle des événemens de Paris, ils aidèrent les citoyens à arborer le drapeau tricolore. Un des premiers points du département où il flotta fut la petite ville de Damvillers, qui se glorifie d'avoir donné naissance au brave général Lafayette. A Sivry-sur-Meuse, joli village des environs, ce furent les dames qui prirent l'initiative et l'arborèrent elles-mêmes. On le salua bientôt encore sur les clochers de Montmédy, Vaucouleurs et Varennes, célèbre pour avoir

arrêté dans sa fuite un roi infidèle à ses sermens.

MORBIHAN.

Les ordres du gouvernement provisoire furent ici en retard, parce qu'il n'existe pas de ligne télégraphique. Néanmoins le 5 août les couleurs nationales flottaient sur tous les établissemens de Lorient, et à bord des bâtimens de la marine. Les Suisses de la garnison n'avaient pas bougé. Ils attendaient des ordres de leurs cantons. Le colonel avait dit qu'il était à la solde de la France, non pour massacrer ses enfans, mais pour combattre ses ennemis. Le drapeau tricolore flotta bientôt à PONTIVI, à GUINGAMP, à DINAN. Le 4e de hussards, en garnison dans cette première ville, le plaça à l'Hôtel-de-Ville et le salua du cri de : *Vivent la Patrie et la Liberté!* La garde nationale était organisée. VANNES, PLOERMEL, AURAY, HENNEBON et PORT-LOUIS s'associaient avec enthousiasme à la révolution nouvelle. On ne

trouvait plus la moindre trace des anciens chouans, et des compagnies de discipline, sommées par quelques obscurs mécontens de former un noyau d'insurrection, avaient honorablement protesté de leur attachement au drapeau tricolore.

MOSELLE.

M. Aug. Travot, élève sous-lieutenant à l'école de Metz, écrivait le 30 juillet à sa mère: « L'artillerie de la garde a, dit-on, tiré sur le peuple. Je n'ose le croire: il n'en serait pas de même de tout le reste de l'arme. Ici tout est tranquille. Aujourd'hui les gardes nationales s'organisent d'après l'avis des généraux commandant la place et la division. La cavalerie est échelonnée vers la frontière, où l'on craint, qu'il n'y ait quelque mouvement de la part des Prussiens. On fait les dispositions nécessaires pour soutenir un siége, si l'on osait nous attaquer. »

Au reste à Metz, comme dans beaucoup d'autres villes, l'autorité n'opposa

à l'enthousiasme des citoyens que la plus complète inertie. Partout la conscience de l'attentat des ordonnances avait paralysé les moyens de force, sur lesquels l'ancien gouvernement avait osé compter. La nouvelle de la sainte insurrection des Parisiens arriva dans la nuit du jeudi. Le vendredi de bonne heure quelques patriotes se présentèrent chez le maire, et lui demandèrent l'organisation de la garde nationale. Il l'exécuta, et dans quelques heures cette garde fut sur pied. Elle passa la nuit sous les armes; des cartouches lui furent fournies.

De la part de l'autorité militaire et du préfet, on n'éprouva pas plus de résistance. La force eût été déployée en vain. La fraternité des habitans avec la garnison était depuis long-temps cimentée. L'ordre de faire feu sur les citoyens n'eût pas manqué de retomber sur ceux qui auraient osé en encourir la responsabilité.

Point de nouvelles jusqu'au samedi. Vers trois heures deux citoyens envoyés

au devant du courrier viennent annoncer son arrivée au comité constitutionnel. Quelques-uns de ses membres se transportent chez le directeur de la poste aux lettres, et demandent que les dépêches du gouvernement ne soient ouvertes qu'en leur présence. Justice est faite à leurs énergiques représentations, et les dépêches annoncent l'installation du gouvernement provisoire et la conquête de nos vieilles couleurs nationales. L'enthousiaste population messienne avait devancé cette nouvelle, et déjà le drapeau tricolore, hissé de toutes parts le 30 juillet, avait été salué par les cris de liberté d'une immense population.

Des troupes et de l'artillerie furent aussitôt dirigées sur Thionville et Longwy, villes frontières. Le calme régnait partout. Les citoyens et les soldats s'embrassaient et se félicitaient; pas une goutte du sang si pur de nos concitoyens n'avait été répandue. Le général Drouot fut nommé au commandement de la division, en remplacement du comte Villatte.

Le 2 août, à onze heures du matin, des élèves de l'école polytechnique, porteurs de dépêches, arrivèrent dans la ville. Leur présence et le souvenir de leur héroïque conduite inspiraient l'ivresse la plus vive. On les entoura, on les pressa, enfin on les enleva pour les placer sur des fusils transformés en brancards; les élèves de l'école du génie les portèrent sur leurs épaules, et parcoururent ainsi une partie de la ville au milieu des acclamations des citoyens accourus en foule, et escortés d'une garde d'honneur formée spontanément par les gardes nationaux. Des branches d'arbres furent arrachées et tressées en couronnes, qu'on plaça sur la tête de ces valeureux jeunes gens. A quatre heures ils partirent, emportant l'assentiment du général de la division aux mesures prises par le gouvernement. Leur voiture fut pavoisée d'un drapeau tricolore sur lesquels on lisait : *Les Messins et la garnison à l'École polytechnique*. A deux heures de l'après midi, le général donna l'ordre à la garnison de

prendre la cocarde tricolore. Cet insigne fut arboré avec une ardeur et une rapidité difficiles à décrire. L'ordre était à peine donné, que la couleur tachée pour toujours par le sang des Français avait disparu. Le soir il y eut illumination ; jamais on n'en vit d'aussi brillante, même aux jours de gloire de l'empire. Le calme le plus parfait ne fut pas troublé un instant.

A THIONVILLE, les nouvelles de Paris n'avaient causé aucun trouble. Garnison et peuple étaient étroitement unis. Le sous-préfet Tessier dirigeait le mouvement. Loin de se diriger sur la France, l'infanterie prussienne s'éloignait de la frontière pour aller au camp de Coblentz. La landwehr rétrogradait également. Même accord à BRIEY et SARGUEMINES.

Quelques jours après la révolution de juillet dernier, beaucoup de malveillans, soudoyés par des mains qui se cachent, avaient excité la garnison de Metz à la révolte, et formé le projet d'incendier et de piller le séminaire. L'autorité, pour sauver cet établissement, le dé-

clara propriété nationale, et fit sentir au ministère combien il serait impolitique de ne point sanctionner une mesure qui avait calmé tous les esprits. Mais les doctrinaires ne s'abaissent point à d'aussi chétives considérations, et il fut décidé, par M. Guizot et ses adhérens, que les prêtres rentreraient dans une propriété achetée en partie avec les aumônes des fidèles.

Plusieurs Messins, justement inquiets de voir rentrer dans leurs murailles des hommes ennemis des institutions actuelles, et qu'il eût été sage d'éloigner, en leur indiquant un autre séjour, celui du château de Gorze, par exemple, se portèrent sur ledit séminaire, que les abbés venaient réoccuper, et les sommèrent de se retirer. Le projet s'exécuta malgré les injonctions de plusieurs chefs et les avertissemens du maire; un poste de vingt-cinq hommes, en armes, fut établi à la porte de l'établissement, et tout rentra dans le calme le plus parfait. Le lendemain, lecture du suivant ordre du jour

fut faite à quelques compagnies de la garde nationale :

« Un détachement de la garde natio-
» nale s'est porté hier, en armes, et sans
» avoir reçu d'ordre, vers le séminaire
» pour l'occuper.

» Cette prise d'armes illégale, punis-
» sable par les lois, a mérité le blâme de
» tous les citoyens et la désapprobation
» du corps des officiers de la garde na-
» tionale; ils sentent tous que l'obéis-
» sance aux lois est le principe conser-
» vateur auquel il faut se rattacher, sous
» peine de subir les funestes conséquen-
» ces de l'anarchie; tous ont juré de sou-
» tenir ce principe de toutes leurs for-
» ces.

» Les officiers de la garde nationale
» déclarent coupables de l'acte de l'in-
» subordination la plus grave, les gar-
» des nationaux qui ont pris part au
» mouvement d'hier, et s'ils n'appellent
» pas sur ces gardes le châtiment, c'est
» qu'ils supposent que cet acte n'est dû
» qu'à l'ignorance des lois la plus aveu-
» gle. Mais un nouvel acte de cette na-

» ture serait réprimé à l'avenir, s'il pou-
» vait avoir lieu, avec toute l'énergie
» qu'on est sûr de trouver dans la garde
» nationale, lorsqu'il s'agit d'assurer le
» règne des lois, de protéger la liberté
» et les propriétés de tous les citoyens,
» et de préserver la patrie de la plus re-
» doutable anarchie. »

Le lendemain tout est tranquille, et la garde nationale continue d'occuper paisiblement le bâtiment qui avait été le sujet de tant de troubles.

Il est extrêmement fâcheux que les citoyens soient obligés de se faire eux-mêmes justice ; une allure franche, de la part du ministère, arrêterait les abus qui peuvent encore se commettre à l'avenir, et l'on ne verrait pas sans cesse les citoyens en lutte d'opinions et de principes. On se soucie fort peu, dans les départemens, des tournures élégantes et périodiques de quelques orateurs ; on demande que le ministre de l'intérieur comprenne son siècle et la mission qui lui est imposée ; on veut que les mesures dilatoires cessent

enfin, et que les doctrinaires quittent leurs emplois s'ils veulent se retrancher derrière les utopies qu'enfante leur imagination rêveuse.

NIEVRE.

Le 2 août, les jeunes gens promenèrent le saint drapeau par les rues de NEVERS. On en décora la préfecture, et les fleurs de lis furent masquées avec la proclamation du lieutenant-général du royaume. Le général Canuel, commandant la division, dont le quartier est à Bourges, avait formé le projet de réunir toutes ses troupes, soit pour marcher contre Paris, soit pour aller soulever la Vendée. Le 1er régiment de dragons traversa Nevers à la suite des cuirassiers d'Orléans. On savait du reste que ceux-ci, tout en conservant leurs formes de discipline, avaient juré de ne pas faire usage de leurs armes contre leurs concitoyens. Le mardi 3 août, le 1er régiment de dragons revint avec la bannière et la cocarde tricolores.

Le drapeau national avait été arboré à

VARZI le 2 août, lorsque le curé, assisté du brigadier de gendarmerie, le fit enlever. Il fallut que les citoyens contraignissent le prêtre à leur rendre leur drapeau, qui flotta de nouveau sur l'église. Les jours suivans l'étendard tricolore fut également arboré sur tous les villages environnans, à l'exception du petit village de MENOU, résidence du duc de Damas, premier menin du duc d'Angoulême. Les jeunes patriotes de CLAMECY vinrent l'y planter en présence des hôtes du château. Il flottait depuis deux jours sur leur ville, ainsi qu'à CHATEAU-CHINON, COSNE, SAINT-LÉGER-DU-FOUGERET, POUILLY et LA CHARITÉ. Nulle part les troupes ne se déclarèrent contre le peuple qui se formait en garde nationale. Dans cette dernière ville, chaque jour, à l'heure du passage du courrier, les rues étaient encombrées de monde. La proclamation du général Lafayette fut lue tout haut dans les rues et couverte d'applaudissemens. Les diligences ne voyageaient plus qu'avec le drapeau tricolore.

NORD.

MM. Dutilleul et Michel, procureurs du roi, à LILLE et à VALENCIENNES, à la réception des ordonnances du 25 juillet, adressèrent leur démission au procureur général près la cour royale de Douai. La force armée se rendit, à six heures du matin, au domicile de M. Leleux, éditeur et rédacteur de l'*Écho du Nord*, à l'effet de saisir les caractères, presses, etc., en vertu des ordres de Paris. M. Leleux protesta légalement; mais, sans avoir égard à ses protestations, la police, accompagnée d'un peloton de gendarmerie, saisit tout le matériel de l'imprimerie, et le transporta à la mairie. Aussitôt, par un mouvement spontané, les ouvriers des nombreuses fabriques de Lille, au nombre de plus de dix mille, se rendirent à la grande place aux cris de *Vive la Charte! à bas les ordonnances du* 25 *juillet!* On vit partout des groupes d'artisans armés de bâtons; ils avaient pour étendards des feuilles de papier, sur lesquelles on

lisait : *La Charte ou la mort!* Le régiment des cuirassiers de Bordeaux essaya de dissoudre les rassemblemens. Son colonel fut assommé à coups de pierres, parce qu'il avait dit qu'avec son brave régiment il dissiperait en peu d'instans cette canaille de Lille. Les 22e et 26e régimens de ligne paraissaient avoir des intentions plus pacifiques, aussi le peuple criait-il : *A bas la cuirasse! vive la ligne!*

L'autorité fit afficher à tous les coins des rues des proclamations dans lesquelles elle engageait les habitans à rester chez eux. On y menaçait les turbulens de leur appliquer les lois du 26 février 1790, et des 22 et 27 juillet 1791. On craignait que les ouvriers ne cherchassent à enlever de vive force les presses saisies chez M. Leleux.

A son arrivée à Lille, le courrier vit venir au devant de lui deux gendarmes, huit cuirassiers et un officier, qui l'escortèrent jusqu'au bureau. Durant l'examen des dépêches, deux cents personnes environ, assemblées devant la di-

rection des postes, faisaient entendre les cris de : *Vive la Charte !*

Le 29, la population présentait un aspect menaçant. La conduite du colonel des cuirassiers avait singulièrement irrité les esprits. Ils s'étaient cependant calmés sur l'assurance donnée que ce colonel mis aux arrêts ne reparaîtrait plus; mais à six heures on le revit à la tête de son régiment, faisant exécuter des fanfares, qui semblaient une provocation. L'exaspération fut bientôt à son comble, et la lutte s'engagea entre les cuirassiers et le peuple. Le colonel fit charger à plusieurs reprises sur la multitude armée de pierres, et qui répondait aux provocations par les cris de : *Vive la Charte ! vive la ligne !* Bientôt les rues furent dépavées en partie, des barricades s'élevèrent de tous côtés. Heureusement l'ordre vint aux cuirassiers d'évacuer la place et de rentrer dans leurs casernes. Tout alors demeura tranquille.

Le 30 l'inquiétude s'empara des autorités, qui écoutèrent enfin des conseils dédaignés la veille; elles armèrent la

garde nationale; et les soldats de la ligne, mêlés aux bourgeois armés, et fraternisant avec eux, suffirent pour calmer l'exaspération et rétablir le calme. Ce jour-là les cuirassiers restèrent consignés dans leur caserne.

Enfin le 1er août le drapeau national fut arboré sur la tour de la ville, à la citadelle et sur tous les monumens publics. Les capitaines des cuirassiers fraternisèrent avec les citoyens décorés des trois couleurs. On forma une souscription pour élever une colonne aux Parisiens. C'est encore une fois à eux, comme en 89, que la France doit sa liberté. Le soir, le bruit se répandit que Charles X allait arriver. Une vigoureuse résistance s'organisa aussitôt. On sentait fort bien que le plus grand malheur pour la ville serait de devenir le centre d'une guerre anti-nationale. Heureusement le général de Rottembourg, qui commandait la division, fit démentir le bruit, et l'agitation cessa.

Les villes de VALENCIENNES et CAMBRAI suivirent immédiatement l'exemple de

Lille. Douai se mit à la hauteur des circonstances. On s'y organisa en garde nationale. Les soldats de la garnison n'exécutèrent aucun mouvement hostile. Les armoiries royales furent brisées ou effacées et le drapeau tricolore arboré.

Dunkerque, le 29 juillet, fut en proie à l'agitation la plus vive, produite par les ordonnances attentatoires à la Charte. Le 7e régiment, qui y tenait garnison, partageait les mêmes sentimens, et très-loin de se servir de ses armes contre les citoyens, ce fut de concert avec eux qu'il planta l'étendard national sur les remparts de la place. A Bouchain, la nouvelle du changement de gouvernement fut reçue avec les démonstrations de la joie la plus vive, la cocarde républicaine prise par tout le monde, et une distribution de bière faite aux troupes, qui fraternisèrent avec le peuple. Même élan à Cambrai, Trois-Villes, Hazebrouck, Raisme, Anzin, Saint-Amand, Cateau-Cambresis, Armentières, Maubeuge, Le Quesnoy, Bergues, Gravelines, etc. Bref aucune

opposition ne se manifesta dans les places fortes du nord au mouvement national dont Paris avait eu l'initiative. Le drapeau tricolore flotta de la tour de Dunkerque au beffroi de Valenciennes, et depuis Arras jusqu'à Condé. Le plus grand enthousiasme régnait dans les garnisons, et cette frontière était garnie d'invincibles défenseurs de la cause populaire.

OISE.

Le maire de la commune de Pont-Saint-Maxence, M. le marquis de Villette, qui n'aime pas les couleurs nationales, mit tant qu'il put empêchement à ce que le drapeau tricolore fût arboré sur la maison commune. Il essaya même la violence et le concours de la gendarmerie pour s'y opposer. Celle-ci mit le sabre à la main pour soutenir la résistance de M. le marquis, qui se retrancha dans son château, où le drapeau blanc continua de flotter jusqu'au 7 août, et cela presqu'aux portes de la capitale. L'attitude des habitans, aidés par les ouvriers qui tra-

vaillaient au barrage du Larron, et de quatre jeunes gens de Pont, força le maire à céder, et malgré les menaces faites par lui aux villageois que cinquante mille hommes allaient venir mettre les Parisiens à la raison, le drapeau tricolore flotta, le 9 août, à la municipalité. Celui qui fut arboré, le 12, à Choisy-au-Bac avait été apporté par M. Gourdet. M. Lebœuf, maître flotteur, en plaça un, le 14, sur l'église de Plessé-Brion, et un autre sur son domicile. Enfin les nombreux ouvriers des fabriques de toiles, d'indiennes, de blondes, de dentelles, de fils retors et de faïence, ainsi que l'excellente jeunesse du département, l'arborèrent sur les municipalités de Beauvais, Clermont, Creil, Nogent-les-Vierges, Granvilliers, Noyon, Chantilly, Senlis, et jusque sur le château royal de Compiègne.

ORNE.

La révolution fut unanime dans ce département. Le peuple d'Alençon, réuni

devant l'hôtel des postes au moment de l'arrivée du courrier de Paris, effaça les insignes de la voiture et courut aux armes. Le 1er août M. de Kersain, préfet, fut éconduit poliment par ce même peuple; le maire quitta son poste. A quatre heures, à l'arrivée du courrier, le drapeau tricolore flotta sur les édifices publics. Au même instant M. Charles de Laborde, commandant de la 10e compagnie des sous-officiers sédentaires, se mit en marche pour Paris, à la tête de son corps et d'un fort détachement de la garde nationale. Un autre détachement aurait suivi le 2, sans les bonnes nouvelles qui arrivèrent dans l'intervalle. A Mortagne, le courrier, conduit par le maire dans le cabinet de la direction de la poste, était accueilli par le cri de *Vive la charte!* le procureur du roi et le sous-préfet disparaissaient, et le drapeau de Jemmapes et de Waterloo était arboré au milieu de l'ivresse générale. Il apparaissait en même temps sur les clochers de Domfront, Argentan, Séez et l'Aigle. Ces deux villes manufacturières,

surtout, étaient dans une joie qu'on essaierait en vain de décrire.

PAS-DE-CALAIS.

Le 30 juillet à dix heures du soir, au passage du courrier, CALAIS n'était pas encore instruit des événemens de Paris. La tranquillité ordinaire y régnait, ainsi qu'à MONTREUIL et BOULOGNE. Dès le 1er au soir on brûlait d'impatience d'arborer la cocarde tricolore. Elle fut prise le lendemain, la garde nationale s'organisa, six compagnies s'offrirent pour marcher sur Paris; les citoyens fraternisèrent avec les troupes commandées par l'oncle du ministre Polignac, qui paraissait fort content et parlait de se pourvoir afin de changer de nom. Les noms des officiers figurèrent parmi ceux des souscripteurs pour les blessés de Paris. A BOULOGNE le drapeau national fut arboré le 1.er août à quatre heures du matin aux cris de *Vive la charte! vive d'Orléans!* ARRAS se distingua parmi les premières villes qui suivirent le mouvement

de la capitale. Les troupes de la garnison avaient fait connaître d'avance qu'elles n'exécuteraient pas des ordres extrêmes, si on leur en donnait. Les citoyens formèrent un corps de volontaires prêt à marcher au secours des héroïques Parisiens; la garnison n'attendait qu'un ordre du gouvernement provisoire pour voler où la patrie serait en danger. Le brave 2e régiment de mineurs, fort de douze cents hommes, se faisait remarquer surtout par son patriotisme et sa tenue. Partout la population était en mouvement, et le drapeau tricolore flottait à SAINT-OMER, MONTREUIL, BÉTHUNE, SAINT-POL, CAPÉCURE, FAUQUEMBERG, AIRE, LENS, BAPAUME, HESDIN, AMBLETEUSE, ETAPLES, DESVRES, et COURSET.

PUY-DE-DOME.

Les ordonnances du 25 juillet arrivèrent à CLERMONT le mercredi matin 28. Elles produisirent un sentiment de stupeur; le soir quelques personnes se réunirent pour aviser aux moyens de s'en-

tendre. Le lendemain, l'indignation et la colère avaient succédé aux premières impressions; on ne s'abordait qu'avec des paroles de vengeance contre les auteurs d'une si abominable agression. Plus de quatre-vingts citoyens s'assemblèrent chez un des principaux banquiers. Un acte d'association dans lequel on prenait l'engagement de résister *par tous les moyens* à l'arbitraire, fut couvert en un moment de signatures. Depuis le vendredi 30, à six heures du matin, jusqu'au dimanche 1 août, à onze heures, pas de dépêches de Paris. Les récits les plus alarmans circulaient de bouche en bouche; une commission était en permanence: elle arrêta la formation d'une garde nationale. Les cadres se remplissaient avec rapidité; les compagnies nommèrent leurs officiers. On entra en pourparlers avec l'autorité; enfin le parti populaire s'organisa.

Tout à coup on apprend que trois compagnies de la garnison ont été envoyées à Riom. Aussitôt on se rend chez le préfet et le maire, auxquels on dépeint

la fermentation ; on fait ressortir tout ce qu'il y a eu d'imprudent dans l'ordre du départ donné aux soldats. Le préfet offre de se rendre à Riom, pour prévenir toute collision ; il part sur-le-champ accompagné de deux excellens citoyens.

M. Blatin, maire de Clermont, vint annoncer lui-même cette nouvelle. Son allocution fut reçue au milieu des plus vifs applaudissemens ; la foule se retira en silence ; la soirée se termina sans le moindre désordre.

Le 3 août le drapeau de Jemmapes, de Fleurus et de Marengo, flottait sur tous les édifices. La garde nationale, organisée comme par enchantement en vingt-quatre heures, occupait tous les postes ; la garnison avait refusé de tirer sur le peuple. De désespoir le général Sainte-Suzanne, commandant le département, s'était brûlé la cervelle ; le préfet, M. Sers, quitta ses fonctions. La population était ivre de joie ; en un clin d'œil le drapeau tricolore flotta à Riom et sur tous les autres points du département.

Le lieutenant-colonel d'Arbaud, an-

cien officier supérieur de la grande armée et chef du dépôt d'étalons de Parentigas, se rendit à Issoire, au premier bruit de l'insurrection parisienne, à la tête de ses employés ayant le drapeau national et la cocarde tricolore. Il forma l'avant-garde du cortége qui arbora le drapeau tricolore sur l'hôtel-de-ville. Thiers, Ambert, Aigues-Perse, Pontgibaut, Vic-le-comte, et Ayat, patrie du général Desaix, se distinguèrent par la chaleur de leur patriotisme. Parmi les citoyens auxquels la révolution doit des remercîmens, il faut citer l'abbé de Pradt, le comte de Montlosier, Vessière, rédacteur en chef de *la Charte du Puy de Dôme*, le jeune Altaroche et M. Duché, professeur d'histoire au collége royal de Clermont.

PYRÉNÉES (BASSES).

Le courrier du 30 juillet apporta à Bayonne les fatales ordonnances, et l'on attendit avec impatience le courrier du 31, pour savoir comment elles auraient

été accueillies à Paris. Enfin il arriva, et donna des nouvelles des premières attaques du peuple. Le lendemain matin toute la jeunesse se rassembla, et nomma des commissaires pour servir d'interprètes entre les autorités et le peuple, et guider celui-ci au besoin. Depuis lors on resta sans nouvelles de Paris ni de Bordeaux, jusqu'au 5 au matin; on eut cependant indirectement connaissance de l'installation du gouvernement provisoire. La ville avait pour garnison le 7e léger et le 9e de ligne; celui-ci, à l'exception de deux officiers, était tout pour les citoyens; mais le colonel du 7e et un bataillon étaient tout-à-fait contre, et l'autre bataillon très-douteux. Ils avaient cependant déclaré que dans aucun cas ils ne feraient feu sur le peuple. Malheureusement ce régiment occupait la citadelle, et s'y était renfermé avec son drapeau et sa caisse. Le 4, ayant passé deux jours dans la plus cruelle incertitude n'ayant aucune nouvelle de Paris, car le général Janin arrêtait toutes les lettres à Bordeaux, la jeunesse bayonnaise apprit

que le 55ᵉ qui se trouvait dans cette ville, se mettait en route sur Bayonne, et l'on soupçonna le général de vouloir venir se renfermer à la citadelle avec ce régiment et le 7ᵉ, afin d'en faire le boulevard d'une contre-révolution. Pour déjouer ces projets, les officiers du 9ᵉ engagèrent les citoyens à se procurer des armes, et cela n'était pas difficile, car très-peu en étaient dépourvus. Ils promirent aux bourgeois de les conduire dans la nuit avec leur régiment au pied de la citadelle, dont ils espéraient s'emparer par un bon coup de main et avec la connaissance qu'ils avaient des localités. Heureusement on n'eut pas besoin d'en venir à ces extrémités. Le commandant de la place, qui ainsi que toutes les autorités n'avait pris aucune part au mouvement, donna ordre aux deux régimens d'arborer les trois couleurs, que les citoyens avaient placées depuis la veille sur la mairie et sur la bourse. Le colonel du 9ᵉ entra dans la citadelle et répondit de tout. Quatre heures après une dépêche télégraphique de Bordeaux annonça

que le 55e avait rebroussé chemin. Depuis lors tout marcha fort tranquillement à Bayonne. La garde nationale volontaire, forte de 1000 hommes, a la tenue et la discipline d'un beau régiment de ligne. Drapeaux tricolores et gardes nationales sont arborés et organisées à l'envi dans les arrondissemens de PAU, MAULÉON, OLERON, ORTHEZ et dans les communes de LESCAR, SAINT-JEAN-DE-LUZ et SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT.

On croyait la paix et la tranquillité de retour pour long-temps, mais le 13 octobre Bayonne offrit de nouveau l'aspect d'une place en état de siége. Le sous-préfet, craignant le départ des réfugiés espagnols, et voulant prévenir leur jonction avec ceux qui se trouvaient établis dans les communes voisines, de Villefranque, Ustaritz et Sare, feignit un ordre ministériel défendant la sortie de Bayonne des Espagnols réfugiés. Il communiqua cette injonction au maréchal-de-camp commandant la subdivision, lequel fit effectivement donner aux postes militaires placés aux

portes de la ville la rigoureuse consigne d'empêcher la sortie des Espagnols. Aussi, dès onze heures du matin, des groupes de ces étrangers commencèrent-ils à être repoussés aux postes vers l'intérieur de la ville, sans même en excepter un grand nombre de jeunes étudians venus récemment de Paris pour aider à la cause des Espagnols, et qui se trouvaient par cette mesure privés de rentrer dans les villages qu'ils habitent aux alentours de Bayonne. Des murmures s'élevèrent de toutes parts, les places se couvrirent de monde, des représentations furent adressées au sous-préfet, qui les renvoya au général, lequel, à son tour, s'excusa vis-à-vis du sous-préfet; l'infraction des droits des citoyens indigna tout le monde; l'autorité municipale envoya un message au général, il se tut; elle réclama auprès du sous-préfet, celui-ci repondit en assurant qu'il avait des instructions et deux régimens pour les faire exécuter. La jeunesse de Bayonne fut indignée de cette menace; elle courut aux armes,

et en un instant la garde nationale fut sur pied. Alors le coupable fonctionnaire écrivit au général pour le prier de faire lever la consigne, et commença par accorder des permis de sortie à ceux que son despotisme avait retenus prisonniers presque toute la journée. Les Espagnols sortirent, et avec eux le général Vigo, le colonel Valdès, ainsi que tous les étudians parisiens. Il est bon d'observer que le poste d'une des portes, celle des Allées-Marines, était occupé depuis trois jours par la garde nationale, et que ce n'était pas celle-ci qui empêchait la sortie des Espagnols, mais bien les gardes douaniers placés hors la porte, et auxquels le sous-inspecteur de la douane était allé lui-même intimer la consigne du sous-préfet. Enfin la nuit arrivant, on appréhenda l'agglomération des réfugiés à Villefranque, et leur départ immédiat de ce point vers la frontière, quoiqu'on y eût placé depuis deux jours un bataillon du 7e de ligne, chargé de surveiller les mouvemens des Espagnols réfugiés. M. le sous-préfet se

proposa donc de s'y rendre pendant la nuit, accompagné d'un nouveau renfort de troupes; et prévoyant que la garde nationale, à son tour, s'opposerait à cette sortie, il conseilla au général de la faire relever par la troupe de ligne, ce qui fut essayé à onze heures du soir. Mais la brave garde nationale, jurant de se défendre jusqu'à la mort, conserva son poste; la troupe eût ordre de s'en emparer; la garde nationale chargea ses armes et se prépara à une vigoureuse résistance. La ville fut tout alarmée : partout des cris, des vociférations; partout le peuple était prêt à en venir aux mains avec les soldats, lorsque l'autorité municipale se rendit auprès du général pour en obtenir la retraite de la troupe. Celui-ci, voyant le résultat des insinuations du sous-préfet, céda, non sans montrer les lettres de ce fonctionnaire, d'après le contenu desquelles il avait agi. Des cris d'indignation et de vengeance retentirent. On voulut assaillir la sous-préfecture; mais une voix toujours respectable se fit entendre; la juste

exaspération du peuple fut calmée, la troupe de ligne se retira et la garde nationale veilla pendant toute la nuit. On sait quels ont été les résultats de ces coupables intrigues. Les réfugiés espagnols, jetés, sans être prêts à agir, dans les mains de leurs bourreaux, ont été battus, repoussés et massacrés jusque sur notre territoire, d'où le préfet de Bayonne les force encore d'interner.

PYRÉNÉES (HAUTES).

Le 8 août, la garde nationale de TARBES était organisée et le drapeau tricolore arboré partout ; tranquillité parfaite. Le préfet M. de Vernhettes, gendre du ministre Capelle, n'avait pas osé résister à l'ivresse générale. ARGELÈS, BAGNÈRES et BARÈGES avaient suivi le mouvement. L'enthousiasme était à son comble parmi les braves officiers réunis dans leurs eaux thermales. Honneur surtout au docteur Bonnet, médecin-inspecteur de ce dernier établissement !

PYRÉNÉES ORIENTALES.

Depuis la publication des ordonnances Polignac, PERPIGNAN et les campagnes environnantes étaient dans la plus grande agitation; tout se disposait à résister au despotisme et à l'illégalité. Il n'y avait qu'une seule opinion dans le département. Le retard du courrier de Paris augmentait les anxiétés et l'inquiétude; on voulut s'assurer à la poste s'il n'était pas arrivé, car on se méfiait du baron Romain, qu'on savait capable de tout. Heureusement qu'on laissa ignorer les ordres donnés au directeur de la poste, de ne point livrer les journaux; ordres que le directeur refusa d'exécuter. Cependant les choses ne pouvaient pas rester en cet état; M. le préfet était seul d'un côté et toute la population de l'autre, lorsque la dépêche télégraphique du 2 août arriva dans la nuit du 3 au 4. Le matin l'explosion fut générale. La garde nationale qui était toute prête, reçut une organisation

réglementaire, le baron Romain donna sa démission de préfet; M. d'Arnaud, doyen des conseillers de préfecture, en remplit les fonctions par *interim*. La garde nationale, conjointement avec les troupes de la garnison, fit le service de l'intérieur de la ville. Le drapeau tricolore fut arboré, les maisons toutes illuminées, et la tranquillité maintenue au milieu de l'enthousiasme général. M. Romain, avant le changement, avait dressé une liste de proscription, dans laquelle figuraient quarante citoyens des plus recommandables du Roussillon. Le proscripteur ne dut son salut qu'à la présence d'esprit de M. Costa, avoué, l'un des proscrits. L'élan se communiqua comme l'éclair à SALSES, CERET, PRADES et RIVESALTES.

RHIN (BAS-).

Le 29 juillet, on connaissait à Strasbourg les fatales ordonnances, mais rien n'avait encore transpiré sur l'effet qu'elles avaient produit à Paris. La garde natio-

nale s'organisait. On ne pensait pas que la garnison opposât la plus légère résistance. Comme la garde nationale, elle faisait entendre les cris de *vive la Charte! vive la Liberté!*

Le 2 août, le général en retraite Goitter fut nommé commandant provisoire de la garde nationale. Elle faisait des patrouilles dans la ville, aux acclamations des citoyens. L'enthousiasme était à son comble. La garnison entière venait de charger une députation d'officiers de se rendre à Paris, pour offrir sa soumission au lieutenant-général du royaume. Le corps d'artillerie avait envoyé du canon pour armer la place de Schélestadt et le fort de Bitche.

Le 4 août, toute la ville fut illuminée. L'union la plus parfaite régnait toujours entre la garnison et les citoyens. L'artillerie et le 24e de ligne, ce dernier commandé par son lieutenant-colonel, vinrent en entier, drapeau déployé et musique en tête, fraterniser avec la garde nationale à l'hôtel-de-ville. Les cris réciproques de *vive la garnison! vive*

la garde nationale! furent échangés. Les sous-officiers de la garnison s'offrirent à apprendre l'exercice aux gardes nationaux. Le drapeau tricolore flotta à WEISSEMBOURG, SAVERNE et SCHÉLESTADT.

RHIN (HAUT-).

Le 31 juillet, après trois journées passées dans les plus vives alarmes par suite des événemens de la capitale et la privation de nouvelles officielles, la garde nationale de MULHOUSE, par mesure de sûreté concertée entre le maire de la ville et les principaux habitans, occupa le poste de l'hôtel-de-ville. Le courrier, attendu pour cinq heures du soir, n'arriva qu'à six et demie; le lendemain matin 1er août, des dépêches lui furent enlevées; le même jour, la malle parut à neuf heures du soir, au milieu d'une foule innombrable de citoyens de toutes classes et principalement d'ouvriers, qui s'entretenaient de la clôture de leurs ateliers; mais ils en attribuaient la cause aux événemens politiques seuls,

pleins de confiance qu'ils étaient et de reconnaissance pour leurs manufacturiers. Le drapeau tricolore fut sur-le-champ arboré et salué avec ivresse. Des illuminations générales vinrent éclairer cette scène d'enthousiasme, et une adresse au général Lafayette fut rédigée dans le poste de la garde nationale. Le nom du duc d'Orléans, prononcé dans une proclamation d'un journal lu publiquement à la lueur des flambeaux, fut salué par des acclamations unanimes et réitérées.

A Belfort, la garnison paraissait disposée à ne pas contrarier et même à seconder le mouvement du peuple accouru en foule et demandant le rétablissement des insignes tricolores. Il y eut fusion complète et allégresse commune.

Malgré l'escadron de cavalerie appelé à Colmar par M. Locard, préfet du Haut-Rhin, le drapeau tricolore fut arboré dans cette ville le 3 août, une heure après la réception de la proclamation du duc d'Orléans. A midi, la troupe de ligne, qui depuis deux jours

fraternisait avec la garde nationale, les hussards et les chasseurs à cheval prirent la cocarde nationale. L'ivresse était à son comble ; le soir la ville entière fut illuminée. Le préfet s'était retiré à Neufbrisach avec le colonel du 17e régiment d'infanterie légère qui avait donné sa démission. Le général Rambourg était resté, faisant exécuter les ordres de M. le lieutenant-général Castex, commandant la division. Le drapeau tricolore flotta également à Munster, où la garde nationale s'organisa. Une souscription y fut ouverte, et on y proposa l'érection d'une colonne au Champ-de-Mars, à Colmar, avec cette inscription : *Le Haut-Rhin reconnaissant aux mânes des Français morts à Paris, les* 27, 28 *et* 29 *juillet* 1830. Le drapeau tricolore flottait, depuis deux jours, à Althirch et Sainte-Marie-aux-Mines.

RHONE.

La plus grande fermentation régnait à Lyon, le 29 juillet. Le général com-

mandant avait cru devoir faire venir de Clermont et du Puy la presque totalité du 8e de ligne et le 3e régiment suisse. Le *précurseur* avait refusé de se soumettre aux ordonnances. La *Gazette de Lyon*, en les publiant, les accompagnait de quelques réflexions insignifiantes : « Une nouvelle ère, disait-elle, date, pour la restauration, du 25 juillet 1830. » Le correspondant de la gazette lui écrivait, le 26 de Paris : « J'ai entendu, dans quelques groupes, des voix qui demandaient que la chambre fît un serment du jeu de paume. Il ne manque à ce beau projet que M. Lafayette avec sa garde nationale; mais ce souhait insensé n'a pas trouvé d'écho. » Plus loin on lisait : « C'est un moment de fièvre passagère, auquel succédera bientôt le calme le plus profond. Des mesures d'une aussi haute gravité doivent entraîner sans doute certaines résistances, et les ordonnances du 25 juillet détrônent en quelque sorte un parti qui proclamait déjà le partage des dépouilles opimes. » Dès quatre heures de l'après-midi, malgré

cette assurance des apostoliques, des groupes nombreux commençaient à se former sur les diverses places de la ville, mais particulièrement aux Terreaux; les ateliers se fermaient ainsi que les boutiques. On parlait de la réorganisation de la garde nationale; les journaux de Paris ne parvenaient pas; les théâtres affichaient *relâche*. L'hôtel-de-ville était gardé par une force militaire imposante et notamment par un fort détachement de cavalerie. Le passage était interdit au public.

M. de Verna, maire de Lyon, et M. le comte de Brosses, préfet, firent afficher chacun une proclamation, dans laquelle ils menaçaient les révoltés d'une répression sévère. Le soir à cinq heures et demie, la population s'était emparée des barrières et des portes de la ville, sans tirer un coup de fusil; la tranquillité était profonde. La *Gazette de Lyon* déclarait que les nouvelles de Paris annonçaient que *la force était restée au roi*. Pendant la nuit on dépava les places, et dès cinq heures du matin une

grande partie des gardes nationaux se réunirent sur le quai, entre le pont Morand et la place du Concert. Une masse compacte de citoyens occupait la place des Terreaux et les rues adjacentes; les autorités sommées par la garde nationale de lui livrer les postes, reçurent de M. de Verna, maire de la ville, la promesse qu'elle les aurait à deux heures. A trois une grande fermentation régnait parmi le peuple, il se disposait à marcher contre les autorités, lorsque le maire, jugeant à la bonne contenance des gardes nationaux qu'il était temps de réaliser sa promesse, vint leur déclarer qu'ils pouvaient faire le service concurremment avec la garnison. Le 1er août au départ du courrier tout était calme; mais ce calme ne fut pas de longue durée. Une sourde fermentation lui succéda. Le bruit courait que le général Paultre de Lamotte voulait se retirer dans le midi, emmenant avec lui les trois régimens de la garnison pour se réunir aux verdets de Nîmes et de Marseille. Plusieurs voitures chargées

de fusils qu'on arrêta à la sortie de la Guillotière, augmentèrent ces soupçons. L'exaltation de M. de Brosses, qui avait fait arborer deux étendards blancs, permettait de tout craindre. Les sentimens des hommes qui siégeaient encore à la mairie, à la préfecture et à la division militaire, ne calmaient pas ces inquiétudes. Enfin une dépêche télégraphique du ministre de la guerre vint déclarer au général, qu'il serait responsable sur sa tête de la moindre goutte de sang versée à Lyon.

L'inauguration du drapeau français eut lieu alors en présence des corps nombreux de la garde nationale et des détachemens de la garnison. Une compagnie d'artillerie composée de militaires et de gardes nationaux, fit une salve de vingt-un coups de canon. Dès le matin la cocarde tricolore avait été prise par la garnison, avec un enthousiasme qui décélait toute la vivacité des vieilles traditions de gloire nationale, perpétuées dans les régimens. Dix mille hommes étaient prêts à marcher sur

Paris. La garde nationale s'était organisée en six heures, et le colonel du 10e de ligne avait refusé douze mille cartouches, qui lui avaient été envoyées par le général, disant qu'il ne voulait pas perdre son honneur en tirant sur le peuple. Le préfet quitta la ville le 4 août, il allait du côté de Dijon; le général Paultre de Lamotte le précédait. Le général Bachelu prit le commandement de la 19e division militaire. Le 6 on arrêta une voiture de vingt caisses d'armes et de cuirasses, qui se dirigeait vers les départemens méridionaux. Le drapeau de la garde nationale fut confié au fils du brave et malheureux général Mouton-Duvernet, immolé dans les murs de Lyon, pour avoir été fidèle à son pays.

Presque au même moment qu'à Lyon, le drapeau tricolore flottait à Villefranche, Beaujeu, Coudrieux, Tarare, et Chevenay. Le maire de cette dernière commune, à la réception des fameuses ordonnances, avait cru si peu à leur réalité que dans son gros bon sens, il les avait dénoncées au préfet du Rhône, comme

un infâme pamphlet qui appelait sur ses auteurs toute la sévérité des lois.

SAONE (HAUTE-).

Vezoul reçut avec indignation les ordonnances, et avec transport la nouvelle du retour des couleurs nationales. Toutes les populations accourues sur les routes qui conduisent à cette ville en étaient parées. A plusieurs relais, on buvait à la santé du duc d'Orléans, adopté déjà par la population de l'est. Les moissonneurs, à l'aspect du drapeau tricolore, accouraient le saluer avec enthousiasme. Le régiment de chasseurs en garnison à Vezoul se prononça plus tard, mais avec franchise et sans avoir jamais rien tramé contre la population. Le préfet qui avait sommé les employés de la poste de lui livrer toutes les dépêches qui arriveraient de Paris, et qui sur leur refus avait déclaré qu'il emploierait la force pour s'en emparer, partit le 1er août au soir pour la Suisse. Ses yeux, avant son éloignement, purent voir le dra-

peau français flotter non-seulement à VEZOUL, mais à GRAY, LURE, LUXEUIL et toutes les campagnes environnantes.

SAONE-ET-LOIRE.

La nouvelle des événemens de Paris fut apporté à CHALONS-SUR-SAONE, par le courrier du 28; par suite de cette nouvelle, le tribunal de commerce tout entier donna sa démission le 29. Le procureur du roi et le sous-préfet de CHAROLLES en firent autant; tous les avocats se refusèrent à paraître à l'audience. Les ouvriers du port s'assemblèrent et dirent en se croisant les bras sur leurs tonneaux, qui faisaient auparavant leur existence: « Eh bien! nous voilà! s'il faut un coup de main, nous sommes prêts. » Les voyageurs de commerce qui se trouvaient en route, retournèrent sur leurs pas d'après l'ordre positif de leurs maisons. Les banquiers suspendirent toute affaire; enfin la fureur, le désespoir et la stupeur, tels furent les sentimens de tous les Châlonnais. La du-

chesse d'Angoulême avait traversé leur ville, trois jours avant l'arrivée de cette nouvelle; la garde nationale s'organisait. Qu'on juge aussi de la joie de ces populations quand vint le moment d'arborer le drapeau tricolore! Cet emblème de gloire et de liberté flotta à la fois sur les tours de Macon, Chalons, Autun, Tournus, Bourbon-Lancy, Le Creuzot et Montcenis. Le préfet, M. de Puymaigre, prit la route de la Suisse à l'exemple de son collègue de la haute Saône.

SARTHE.

Le courrier parti de Paris le 30 juillet au matin, fut arrêté au Mans par le maire qui le menaça de le faire mettre en prison, comme répandant de fausses nouvelles. Le 1er août tous les postes du 16e de chasseurs formant la garnison, furent relevés par la garde nationale. Le drapeau et la cocarde tricolore furent adoptés, tout était calme et joyeux; les chasseurs partageant l'ivresse générale, avaient résisté aux manœuvres de

la congrégation. La garde nationale était commandée par le brave général Rousseau. Le 3, le drapeau tricolore fut arboré dans la commune de PONT-LIEUE; le 4 le régiment de chasseurs prit la cocarde et reçut le drapeau des mains de la garde nationale. Une solennité imposante accompagna cet événement. Les couleurs de la liberté flottèrent bientôt à MAMERS, SAINT-CALAIS, LAFLÈCHE et dans toutes les autres communes du département, qui avaient déjà leurs gardes nationales.

SEINE.

Nous avons consacré une autre ouvrage au récit de la miraculeuse révolution de Paris; il nous reste à parler du département dont cette ville est le chef-lieu.

Dès le jeudi 29 juillet, de six à sept du soir, ce qui restait de la garde royale et de la gendarmerie à SAINT-DENIS, rendit les armes. Ils étaient environ six cents; ils jetèrent leurs cartouches dans les puits. Le maire, M. Chambault, dis-

tribua lui-même les armes aux habitans qui se formèrent en garde nationale.

A Bercy, au premier avis des ordonnances Polignac, les négocians organisèrent une vigoureuse résistance. Les tonneliers, les ouvriers du port, tant ceux employés pour le vin que pour le bois, établirent des postes aux barrières et au magasin de fourrages. Ils étaient au nombre de trois cents, tous braves, tous déterminés; ils désarmèrent l'escadron d'artillerie en garnison dans la commune. Un de ces respectables négocians vint à Paris, pour obtenir du gouvernement provisoire de la poudre et des balles. Enfin sans la moindre effusion de sang, la tranquillité fut promptement assurée dans cette position importante; la garde nationale s'organisa, et on lui distribua les armes des artilleurs. On doit des éloges à M. Flottard, chef de l'octroi à la barrière, qui, de concert avec l'adjoint du maire et un conseiller municipal, rédigea la sommation faite au chef de l'escadron, et arrêta par sa prudence toute

effusion de sang entre soldats et citoyens.

La commune de Clichy-la-Garenne, n'ayant pas d'armes, fit forger en six heures, le 29 juillet, soixante-treize piques, qui coûtèrent 129 francs. Le lendemain, une collecte, faite pour payer cette dépense, produisit 116 francs de plus, qui furent distribués le même soir aux ouvriers qui avaient monté la garde.

A Ménilmontant, commune de Belleville, dès le 28 juillet, les principaux habitans s'organisèrent en garde nationale provisoire. Ils empêchèrent l'incendie de la barrière, et firent respecter les propriétés. Le dimanche 1er août, ils furent passés en revue par le général Nicolas, qui s'était montré dignement à leur tête.

Partout le même enthousiasme, le même héroïsme. Pendant que les habitans de Neuilly repoussaient la garde royale à coups de fusil, de l'autre côté de la Seine, les braves habitans de Courbevoie et de Puteaux, n'ayant d'autres armes que des bâtons et des instru-

mens de jardinage, allèrent attaquer la caserne de Courbevoie, gardée par un dépôt du 3e régiment de la garde. En moins d'une heure, ils s'emparèrent de la caserne et des armes des soldats qui la gardaient.

A Auteuil, chez M. Ternaux, on s'occupa, pendant deux jours, à préparer des munitions pour les milices parisiennes. Elles étaient remises à l'instant chez le maire, M. Pitolet, qui dans sa mairie se trouvait aux avant-postes des patriotes. Ce fonctionnaire estimable, qui est en même temps chef d'institution, avait ainsi une double responsabilité à ménager. Mais sa conduite fut telle que, dès que les circonstances permirent d'arborer le drapeau tricolore, il fut ramené en triomphe chez lui par tous les habitans.

La commune de Surêne s'empressa d'arborer le drapeau tricolore, aussitôt après le départ de la garde royale. Le maire fut confirmé dans ses fonctions; il lui fut adjoint un conseil composé de quinze citoyens. Tous les habitans, de

l'âge de 18 à 60 ans, furent immédiatement inscrits sur les contrôles de la garde nationale.

Enfin, à SCEAUX, CHARENTON, BOULOGNE, CHOISY-LE-ROI, partout, le même courage durant le combat, le même enthousiasme en reprenant les couleurs nationales.

La capitulation du château de VINCENNES fut arrêtée, le 2 août soir, entre le marquis de Puyvert, gouverneur pour Charles X, et le général Gourgaud. Il fut convenu que les portes n'en seraient ouvertes que le 5 août; mais le drapeau blanc cessa dès lors de flotter sur la grande tour.

Dès le 7, cette forteresse qui avait arboré le drapeau national avait pour commandant son ancien chef militaire, le brave général Daumesnil, le même qui, sommé par les alliés de leur rendre le château, leur fit dire d'avoir à lui rendre d'abord sa jambe. C'est dans ce même lieu qu'ont été confiés à sa garde les ministres signataires des fatales ordonnances.

Le 19 octobre au soir, un attroupement de six à huit cents hommes se porta vers le fort. Ils proféraient des cris de mort contre les ex-ministres. Les individus qui formaient ce rassemblement voulurent enfoncer les portes de l'*entreprise des pompes funèbres* pour se procurer des torches, et cherchèrent à désarmer les gardes nationaux du poste du boulevart Saint-Antoine, mais ils n'y purent réussir. Arrivés à celui de la rue de Montreuil, qui ne comptait en ce moment que cinq hommes, et où M. Jacquemin, commissaire de police, venait d'annoncer leur marche, ils demandèrent un tambour, et, n'en ayant pas trouvé, ils continuèrent leur route sur Vincennes, en désarmant un poste de la ligne établi à la barrière. Ce poste était peu nombreux. On sentira combien fut pénible la position de ces braves soldats, et il n'est personne qui ne leur tienne compte de la modération qu'ils montrèrent. Pendant la route, plusieurs des individus qui formaient l'attroupement furent arrêtés par la garde natio-

nale de Charonne, mais ils parvinrent à s'échapper.

A dix heures et demie, le général Daumesnil vit approcher sur la route de Vincennes cet attroupement qui marchait avec des torches à la main. Arrivés près du château, ils s'arrêtèrent un instant pour se rassembler et se remettre en marche. Au premier cri de la sentinelle, ils s'arrêtèrent encore, et quoiqu'elle fût en dehors, ils ne lui dirent rien; ensuite ils vinrent se mettre en bataille devant la première barrière, qu'ils voulurent escalader. Le général les fit aussitôt prévenir qu'il allait leur parler. Bientôt le petit pont-levis s'abaissa, et le général se rendit derrière la barrière. Là il les invita à se reculer, en leur disant qu'il venait s'expliquer avec eux. Il sortit en effet, et leur demanda ce qu'ils voulaient. Tous dirent qu'ils voulaient les ministres ou leur mort.... Le général répondit qu'il ne pouvait remettre les prisonniers sans les ordres des autorités supérieures, et que tant qu'il n'aurait pas ces ordres, ils ne

pourraient rien obtenir. Il leur fit en outre observer qu'ils ne voudraient pas qu'il se déshonorât; que deux fois il avait été entouré par les armées alliées, qu'elles n'étaient point entrées, et que ce serait donc tenter de vains efforts. Enfin le général leur déclara que, s'ils parvenaient à entrer dans la place, il les ferait sauter ainsi que le donjon; qu'alors ils seraient cause d'un désastre effroyable, puisque la moitié du faubourg Saint-Antoine périrait par l'explosion.

Ces paroles, dites avec calme et fermeté, produisirent leur effet; on les écouta attentivement; chacun était persuadé que le général était homme à tenir parole. Quand il les vit plus calmes, il leur jura sur son honneur que les ministres ne s'échapperaient pas; alors tous se mirent à crier : *Vive la Jambe de Bois! vive notre brave général Daumesnil!*.... Plusieurs lui embrassèrent les genoux et les mains avec toutes les protestations du respect.

Cependant, avant de se retirer, ils prièrent le général de leur accorder un

tambour et deux gardes nationaux pour les reconduire jusqu'au Château-d'Eau du boulevart. Le général accéda à cette demande, et n'eut pas lieu de s'en repentir, car le tambour et les deux gardes furent très-bien traités par eux, et rentrèrent le lendemain.

Ces hommes, bien diminués dans leur route, revinrent à la place du Palais-Royal pour demander l'autorisation de se faire remettre les quatre prisonniers de Vincennes. La garde nationale leur représenta combien leur demande était déraisonnable, et les dispersa ensuite. On en arrêta plus de deux cents, parmi lesquels plusieurs provocateurs du parti carliste.

SEINE-ET-MARNE.

Les ordonnances avaient été reçues avec indignation dans ce département. La duchesse d'Angoulême passa deux jours à FONTAINEBLEAU, où elle fut plus que froidement accueillie. Bientôt après son départ, le drapeau tricolore flotta sur le château qu'habita si souvent Na-

poléon, et où il signa tant d'immortels décrets. Le 31, on l'arbora à Meaux. Le départ du régiment de cuirassiers qui s'y trouvait en garnison n'y mit aucun obstacle. Il fraternisa au contraire avec les citoyens et en décora sa caserne. On n'eut aussi qu'à se louer de la conduite de M. de Beaumont, sous-préfet de cet arrondissement. Enfin l'élan fut unanime à la Ferté-sur-Jouarre, la Ferté-Gaucher, Nangis, Lagny, Nemours, Provins, Melun, Coulommiers, dans tout ce département enfin, dont le général Lafayette est le représentant à la chambre, et qu'il habite une partie de l'année. Son exemple y portait ses fruits.

SEINE-ET-OISE.

Vers sept heures du matin, le 31 juillet, un petit corps, sous les ordres du général Lafont Cavaignac, député, l'un des 181, se rangea en bataille à Sèvres. Il se composait des restes du 3e régiment d'infanterie de la garde, des restes d'un régiment suisse et de huit pièces d'artillerie, mèche allumée.

Un profond abattement était peint sur tous les visages; et lorsque le duc d'Angoulême parut, pas un cri ne se fit entendre. Le prince était accompagné du duc de Raguse, du duc de Guiche et de deux autres généraux. Cinq à six gardes du corps composaient seuls son escorte. Le duc d'Angoulême adressa aux différens corps en masse et à quelques hommes en particulier des paroles d'encouragement. Un silence effrayant suivait toutes ses allocutions. Enfin il dit à un brigadier d'artillerie : Le peuple égaré de Paris en veut à son roi; des factieux renversent son trône. On dit que les avant-postes s'avancent. Nous défendrez-vous? —Mon prince, répondit cet homme, nous plaignons votre situation et celle du roi; mais notre cœur saigne d'avoir été contraints à tirer sur nos concitoyens : nous ne tirerons ni sur vous ni sur eux. Le roi, en rompant ses sermens, nous a dégagés des nôtres.

Le prince, qui avait écouté d'un air morne, n'ajouta pas un mot; il se dirigea vers le pont, et là, après un instant

de délibération avec les généraux ; entendant déjà à peu de distance le bruit des coups de fusil, et convaincu que les soldats ne se battraient pas, il donna l'ordre du départ à la brigade qui rentra dans le parc. Les Suisses marchaient les premiers ; le 3e régiment de la garde venait après, l'artillerie fermait la marche. Mais déjà un certain nombre d'hommes du 3e avaient quitté les rangs ; ils déploraient hautement la guerre criminelle où on les avait entraînés. Ils se répandirent dans le village, et l'on sut d'eux que chaque compagnie avait reçu un billet de 1000 francs. On avait vu, en effet, quelques sous-officiers changer de grand matin de ces billets contre de l'argent.

Un des officiers, celui qui marchait le dernier, tenait la pointe de l'épée basse ; les tambours placés derrière ne battaient pas : on aurait cru assister à une pompe funèbre. Le duc d'Angoulême fermait la marche. Quelques hommes furent laissés pour observer les manœuvres des tirailleurs qui s'approchaient.

Une trentaine d'hommes venus de Paris, et cinquante du côté de Meudon, ne trouvèrent qu'une vaine démonstration de résistance. Les canonniers déclarèrent qu'ils ne tireraient pas, et au bout de quelques instans le drapeau tricolore flotta sur Sèvres. Le curé de cette paroisse l'arbora de sa main sur le clocher de son église, fit rafraîchir les défenseurs du peuple et pansa les blessés. Honneur à ce respectable ecclésiastique!

A Versailles, les troupes royales, au nombre d'environ cinq mille hommes, étaient commandées par le général Bordesoulle; elles paraissaient déjà accablées par la fatigue d'un service non interrompu depuis quarante-huit heures. Les choses restèrent en cet état jusqu'à près de onze heures du matin, les régimens occupaient les trois avenues; alors diverses évolutions semblèrent annoncer le projet de se porter sur Paris. Cependant rien ne se fit, et à trois heures les soldats étaient derechef au repos; ils prirent les armes à l'arrivée d'un régiment de la garde, probablement le reste

du 3e repoussé de Saint-Cloud ; il fut promptement suivi par les lanciers, en fort mauvais état ; ils avaient perdu cent trente hommes au pont de Sèvres. Trois officiers et le lieutenant-colonel étaient blessés. Celui-ci était à cheval, soutenu par deux soldats. Trente Suisses environ les suivaient en désordre.

Il était sept heures environ, lorsque toutes les troupes furent réunies, elles manœuvrèrent dans différentes directions et n'évacuèrent Versailles définitivement qu'à neuf heures. Elles étaient harassées par tous ces mouvemens dont il semblait difficile de deviner le but ; il s'agissait sans doute de couvrir la retraite de Charles X et du dauphin. Le drapeau tricolore fut, avant le départ de la garde royale, arboré à l'Hôtel-de-Ville par un cocher de *coucou*, vieux soldat de Wagram.

La ville se trouvait ainsi livrée à elle-même, lorsque vers minuit on entendit le tambour dans la direction de Paris. C'étaient les Parisiens envoyés du poste de la Bourse, en assez grand nombre,

et considérablement grossis sur la route par les habitans armés des communes rurales; ils s'avançaient, en bon ordre, aux cris de *vive la Charte!* Le drapeau tricolore fut arboré à la grille du château par M. Mercier, de la 3e légion de la garde parisienne. Ces braves ne firent que traverser la ville; une partie se dirigea vers Saint-Cyr où ils espéraient, dit-on, trouver les canons de l'école militaire. D'autres poussaient des reconnaissances sur les autres routes.

A dix heures du matin, un magnifique drapeau national, improvisé dans la nuit par le zèle de quelques dames, flottait sur la partie élevée du château. Dans la nuit aussi un assez grand nombre de soldats qui avaient suivi Charles X sur la route de Rambouillet, étaient rentrés en ville. Ils fraternisaient avec les bourgeois, et on les dirigea sur le camp d'asile de Vaugirard. Plusieurs officiers n'avaient pas quitté la ville; officiers et soldats avaient dépouillé les fleurs de lis. On évaluait de 1700 à 1800 hommes la perte de la garde. Le 3e ré-

giment seul avait perdu plus de 400 hommes. Dès lors la garde nationale de Versailles faisait seule le service des postes et des casernes de la ville.

Le duc d'Angoulême, en partant pour Trianon, avait laissé aux suisses et à la garde royale le soin de défendre Saint-Cloud. Nous avons vu quel fut le déplorable résultat de cette résistance. Saint-Cloud, attaqué et pris par une cinquantaine de citoyens ayant à leur tête trois élèves de l'école Polytechnique, fut repris par les lanciers plus nombreux. Mais le peuple revint à la charge, et après deux heures de combat, battit complètement ses ennemis, qui laissèrent les rues couvertes de morts.

Nous avons raconté ailleurs les événemens de Rambouillet, les incertitudes de la famille royale, le singulier acte d'abdication de Charles X, le refus de ce monarque de s'éloigner et de recevoir les commissaires du gouvernement provisoire, le départ de Paris du général Pajol et de quarante mille gardes nationaux pour aller le forcer à tenir sa

parole et enfin son voyage de Cherbourg après avoir restitué les diamans de la couronne. Nous ne reviendrons point sur ces événemens qu'assez d'autres ont racontés. Qu'il suffise au lecteur de savoir que nulle part le drapeau tricolore ne fut arboré avec plus d'enthousiasme qu'à Rambouillet qui avait eu plus longtemps à souffrir de l'oppression de l'ex-famille royale.

La ville de Corbeil était animée des meilleurs sentimens. Elle avait suivi le mouvement héroïque de la capitale. La garde nationale s'était emparée de la poudrière d'Echarcon. Près de deux cents barils de poudre avaient été expédiés à Paris, sous l'escorte de MM. Pradal, sergent des pompiers, et Mézirard, ser-sergent-major des chasseurs de la garde nationale. Le drapeau tricolore n'était pas encore arboré le 31 juillet. Quelques individus qui se mettent toujours aux avenues du pouvoir s'y opposaient, disant qu'il fallait attendre les ordres du sous-préfet et du maire. Mais le lendemain l'enthousiasme des habitans triom-

pha de cette méticuleuse froideur, et les couleurs nationales se déployèrent sur tous les édifices. MANTES et SAINT-GERMAIN avaient devancé ce mouvement. A RUEL, canton rural, les suisses avaient abandonné leurs casernes aux habitans. Le 2e de cuirassiers (ex-garde) se présenta le 4 devant PONTOISE. Les citoyens se levèrent en armes et formèrent des barricades. Mais le régiment avait déjà pris les couleurs nationales et ne demandait pas mieux qu'à fraterniser. Il fut accueilli avec transport. Leur ardeur était partagée par la jeunesse d'ETAMPES, ARGENTEUIL, MEULAN, CHEVREUSE, DOURDAN, LONGJUMEAU et ARPAJON qui avaient aussi arboré le drapeau tricolore.

SEINE-INFÉRIEURE.

A ROUEN, le journal constitutionnel parut après la publication des ordonnances. Sur l'appel du référé de première instance, la cour déclara qu'elle n'avait point à connaître de la cause, attendu qu'il s'agissait d'un acte purement

administratif. La garde nationale à pied et à cheval s'organisa sur-le-champ. De nombreux enrôlemens eurent lieu dans la journée du 29, pour envoyer un corps à Paris.

Le lieutenant-général Clermont-Tonnerre adressa le même jour aux troupes de la division un ordre du jour copié sur ceux qu'on avait faits à Paris en donnant le commandement à l'infâme Raguse. On y remarquait les passages suivans : « Il est permis d'espérer que la tranquillité ne sera pas troublée, et les autorités feront tout ce qui sera dans leur devoir pour prévenir les désordres. Mais si cette espérance était trompée, les troupes se rappelleraient qu'il est des circonstances où le développement des moyens militaires devient nécessaire et où les devoirs habituels de discipline, d'obéissance, de dévouement et de fidélité deviennent plus impérieux. L'intention du roi est que son peuple jouisse en paix des bienfaits de la restauration. Il appartient à ses soldats de le faire craindre de ceux qui refuseraient de le

respecter dans les hommes investis de sa confiance. »

Cet ordre du jour n'a pas besoin de commentaire. On était décidé à tirer sur le peuple à Rouen, comme à Paris. Jusqu'au 30 juillet, cependant, malgré la consternation générale et les nombreux groupes qui se formaient, aucun trouble n'avait eu lieu. La suspension de toutes les affaires jetait pourtant sur le pavé une nombreuse population ouvrière. L'entrée du premier détachement de la garde volontaire d'Elbeuf, suivi de paysans qui s'étaient levés sur la route, électrisa par son exemple. On comprit quel sentiment d'exaltation avait soulevé ces masses. Les volontaires d'Elbeuf étaient des jeunes gens des meilleures familles du pays. Arrivés, le 30 juillet, à Rouen, ils en repartirent le lendemain pour Paris. M. de Murat communiqua lui-même, non comme préfet, mais comme particulier, les nouvelles reçues de Paris. Depuis le 30, on n'en entendit plus parler. Il s'effaça entièrement, ainsi que le maire, M. de Mar-

tinville. Des gardes nationaux de Rouen suivirent ceux d'Elbeuf. Ils marchaient sous un drapeau entouré d'un liseré noir surmonté d'un crêpe, et portant ces mots : *Paris, vive la Charte !* Les uns et les autres arrivèrent le 31 au soir à Vernon.

Dans la ville, la garde royale fraternisait avec le peuple, et, comme lui, faisait entendre le cri de *vive la liberté ! vive la Charte !* Le 31, les citoyens occupaient seuls les postes. Une commission provisoire les appela tous aux armes, de vingt à soixante ans. L'étendard tricolore n'était point encore arboré ; le drapeau qui flottait était pareil à celui des volontaires partis pour Paris et décoré d'un crêpe noir pour cravate. A la vue des couleurs nationales dont le courrier était orné, l'enthousiasme devint universel, et l'on n'eût plus de trève qu'elles ne fussent déployées partout. Ce fut le grand aumônier de France, M. de Croy, archevêque de Rouen, jusqu'alors uniquement connu par son amour pour la congrégation,

qui les arbora de sa main sur son hôtel. Il envoya, de plus, au journal de Rouen, cinq cents francs pour les veuves et orphelins des victimes de Paris.

Le 2, à six heures du matin, plus de deux cents gardes royaux fraternisèrent, sur la place et dans le jardin de l'Hôtel-de-ville, avec la garde nationale. Un grand nombre de sous-officiers était du nombre. La veille, au moment où le bâteau à vapeur qui portait les volontaires du Hâvre se mit en route, on vit les soldats consignés dans leur caserne en escalader les fenêtres et se rendre, à l'aide de barques, à bord du bateau à vapeur. A la fin du jour il était probable que les officiers se trouveraient seuls dans leurs quartiers.

Le 3, à la préfecture, les membres de la commission départementale donnèrent un banquet à MM. les officiers du 5e régiment de la garde. Les dames rouennaises étaient toutes occupées à faire de la charpie qu'elles envoyaient à Paris. Jamais patriotisme ne fut plus sincère et plus universel.

Le 4, le général Teste, accompagné d'un aide-de-camp, prit le commandement de la division militaire. La garde nationale s'organisa dans toutes les communes du département. Les autorités restèrent à leur poste, sans favoriser ni contrarier ces changemens. Le bruit se répandit que M. de Clermont-Tonnerre s'était dirigé sur un des petits ports de la Normandie, pour gagner de là l'Angleterre.

L'insurrection du Havre fut admirable. Pas un coup de feu ne fut tiré. L'éditeur du journal, enfermé dans son imprimerie, déclara qu'il laisserait plutôt enfoncer les portes que de les ouvrir. Le journal était distribué à la foule par la fenêtre. La force armée fut appelée, mais l'exaspération était telle qu'on n'osa faire évacuer la rue. A quatre heures parut le maire, M. Begouen, qui somma la foule de se retirer, mais sans menace d'employer la force armée. On refusa unanimement. Après une demi-heure d'obstination, M. Begouen, sur l'engagement que la foule se dissiperait

d'elle-même, ordonna à la troupe de se retirer. Tout rentra dans le calme, après les cris mille fois répétés de : *vive la Charte! vive Begouen!* N'ayant pu obtenir le concours ni du procureur du roi, ni du préfet, ni du maire pour forcer la porte, le commissaire de police déclara qu'il ne le ferait que par un ordre supérieur.

Alors, déjà la population en masse voulait déserter la ville et se porter sur Paris. La garnison (le 43e de ligne), consignée dans ses quartiers, se souleva spontanément, se trouvant sans contact avec le peuple. Officiers et soldats arborèrent la cocarde tricolore. Le colonel seul, M. de Clermont-Tonnerre, resta étranger au mouvement. Le commandant de place, comte de Divonne, qui s'est fait un nom dans les massacres de la rue Saint-Denis, se sauva déguisé en sapeur-pompier, et accompagné du colonel. M. de Divonne voulait, avant son départ, faire sauter la poudrière, pour récompenser la ville de l'avoir épargné. Cet exécrable dessein ne put

être accompli. Une souscription pour faire face aux frais d'une expédition sur Paris fournit 200,000 francs en un instant. Une maison de commerce seule souscrivit pour 20,000. On forma une garde de marine. Ce corps n'eût pas manqué d'agir avec la discipline et la détermination qui lui sont connus. Les navires américains donnèrent leurs armes. Ces vaillans enfans de l'indépendance étaient prêts à seconder la liberté française. C'est pour eux une dette à acquitter, et ils sont solvables en valeur et en dévouement. Ces Bourbons, que le Havre avait reçus avec tant d'espérance en 1814, n'y trouvèrent pas, en 1830, une voix, une seule voix, pour les défendre.

La garde nationale de DIEPPE fut une des premières du département à se réorganiser. Elle était animée du meilleur esprit. Un nombre considérable de volontaires était prêt à marcher au premier signal. Le bataillon du 43ᵉ, en garnison dans la ville, déclara être prêt à faire cause commune avec les citoyens

pour la défense de la liberté. Le sous-préfet et le maire, sommés, le 3 août, par la commission municipale, composée de MM. Binet, Deslandes, Leborgne et Delaman, de reconnaître ses pouvoirs, donnèrent leur démission. Aussitôt tous les fonctionnaires publics se rendirent sur la place d'armes avec un drapeau tricolore. Les soldats, sans armes, ayant à leur tête le capitaine Chopi, du 43e régiment, fraternisèrent avec le peuple, et dans cette ville où une partie de la cour venait passer habituellement la belle saison, pas une voix ne s'éleva en faveur du gouvernement qui s'écroulait.

A Montivilliers un vieillard de soixante-quatorze ans, nommé Saumon, saisit un drapeau tricolore, et, le premier parmi les habitans, le présenta à sept ou huit cents jeunes gens, en leur disant : « Mes amis, voilà le drapeau de 89; nous l'avons perdu, nous l'avons reconquis. Nous ne pouvons pas y attacher le laurier qui n'appartient qu'aux Parisiens, mais plaçons-y un rameau de chêne, qui rappellera la force de la na-

tion. Quant à moi, je suis bien vieux, mais je jure devant vous de mourir plutôt que de l'abandonner. Vive la Charte! vive la nation! » Le même patriotisme enflammait NEUFCHATEL, IVETOT, GOURNAY, ARQUES, FORGES, ELBEUF, FÉCAMP, AUMALE, EU, CAUDEBEC, SAINT-VALÉRY, BOLBEC et HARFLEUR.

SÈVRES (DEUX-).

A NIORT, un mouvement spontané mit entre les mains de la garde nationale la tranquillité publique; et les citoyens n'eurent qu'à se louer de la manière vraiment patriotique avec laquelle leurs frères d'armes, appartenant à l'armée, leur abandonnèrent la surveillance intérieure et la police de la cité. Le drapeau national fut arboré d'un commun accord sur les tours de cette ville et sur celles de BRESSUIRE, PARTHENAY, MELLE, ainsi que des communes environnantes.

Enfin dans le département, dix mille citoyens étaient au moment de partir pour Paris, quand les nouvelles du

hostile à la cause nationale; aussi fut-il abandonné par un grand nombre de ses soldats. Quelques officiers partirent, déclarant ne vouloir pas tirer l'épée contre la nation. Des compagnies entières étaient, le 1er août, entre Trevent et Doulens, refusant de continuer leur marche sur Paris. Plus de six cents soldats isolés regagnaient leurs foyers. Le plan du général en chef Dalbon était d'arriver à Paris par Beauvais; mais avant d'être entré dans cette dernière ville, toute l'armée l'avait abandonné.

Le courrier apprit à Abbeville qu'une colonne de quatre mille cinq cents hommes de cette armée devait coucher à Poix; qu'on venait de lui distribuer dix mille cartouches; que, partie du camp de Saint-Omer, elle se dirigeait sur Paris, mais qu'à la nouvelle du mouvement de cette ville, elle avait rebroussé chemin. Le drapeau tricolore flotta sur l'hôtel-de-ville et bientôt après sur les clochers de Péronne, Doulens, Montdidier, Corbie, Franvillers, Saint-

VALÉRY et HAM, patrie du général FOY, qui dévoua sa vie à l'indépendance et à la liberté de son pays.

TARN.

Le 5 août, ALBY était depuis trois jours sans nouvelles de Paris; l'autorité retenait les journaux. La nuit du 4, un grand nombre de citoyens allèrent, à six lieues de la ville, au devant du courrier, et l'on connut enfin les événemens. Les dispositions étaient déjà prises; le mouvement fut rapide et bien dirigé. On arbora sans obstacle le drapeau tricolore sur la mairie; l'autorité municipale laissa faire les citoyens. Il n'en fut pas de même du préfet, qui repoussa la demande que lui firent MM. Tarroux, Bonafoux, avocats, Jourdain et plusieurs autres, de l'arborer sur la préfecture, alléguant qu'il n'avait point d'ordre. Le lendemain, il fut plus traitable, et la révolution fut consommée. En un clin-d'œil, elle gagna GAILLAC, LAVAUR et CASTRES, dont les fabricans de draps, en grande

partie vieux militaires, se livrèrent à la plus vive allégresse.

TARN-ET-GARONNE.

Montauban ignorait encore tout, quand la France presque entière goûtait les bienfaits de notre glorieuse révolution. Dans la journée du 3 août, quelques troubles y éclatèrent ; les ministres luthériens, qui sont en grand nombre dans cette ville, furent menacés, et se réfugièrent à Cahors. Le 4, le drapeau tricolore était arboré de Montauban à Paris. Il flottait dans toutes les villes et tous les villages. Le chef-lieu de Tarn-et-Garonne restait seul comme isolé de la France ; enfin le 8, le drapeau national fut arboré sur ses murs. Toute contrainte cessa, chacun donna un libre essor à ses sentimens patriotiques. La garnison prit avec enthousiasme les couleurs de la liberté, les fanatiques se turent. Tranquillité parfaite, garde nationale organisée, préfet parti. Moissac

et CASTEL-SARRASIN suivent l'exemple de Montauban.

VAR.

Le 5 août, arrivèrent à TOULON les journaux et les lettres en retard de Paris. On se les arrachait. Ils furent placardés dans les cabinets littéraires. L'enthousiasme était général. Partout le pavillon tricolore fut arboré aux acclamations de la population et de l'armée de terre et de mer. Il fut salué de vingt-un coups de canon. Un ordre admirable et le plus grand calme présidèrent à cette fête patriotique. Cependant le sous-préfet et le maire avaient donné leur démission et quitté la ville, ainsi que M. Aguillon, ancien député. Le colonel Fitz-James, du 18e de ligne, le même qui s'est acquis une triste célébrité dans les massacres de la rue Saint-Denis, voulut d'abord s'opposer au mouvement. Il fit mettre aux arrêts MM. Lasansa, Deldreuil et Bormans, officiers de son corps, coupables d'avoir témoigné leur joie du

nouvel ordre de choses et d'avoir provoqué pour les Parisiens une souscription que lui-même toléra plus tard. Des arrêts ces braves militaires passèrent en prison. Là ils reçurent la proposition des sous-officiers de soustraire le régiment à M. de Fitz-James et à la congrégation, et de le placer sous leurs ordres; mais, fidèles à la discipline, ils refusèrent de tremper dans ce complot. Le colonel les en récompensa, en les forçant de quitter le corps et la ville dans les vingt-quatre heures. Arrivés à Paris, ce n'est pas sans peine qu'ils ont obtenu justice et passage dans un autre régiment. Quant à M. de Fitz-James, bien qu'éloigné momentanément du corps, il n'a pas perdu, dit-il, l'espoir d'y rentrer glorieusement.

Après Toulon, le drapeau tricolore fut arboré sans retard à Draguignan, Brignolles, Grasse, Antibes, Hières, Cotignac, Saint-Tropès et Fréjus. Le département est tranquille, malgré le peu d'énergie des autorités.

VAUCLUSE.

Le drapeau tricolore a été arboré sur les tours d'AVIGNON, à la demande de M. de Valerne fils, et grâce à M. de Montfaucon, maire, et à ses deux adjoints MM. Dutaurans et Dérat. La tranquillité publique n'a pas été troublée. Ils ont déjoué par leur fermeté les projets de quelques vieux brouillons qui, à la réception des fatales ordonnances, voulaient promener le buste de Charles X et faire un soulèvement parmi les absolutistes. Le service de la place était fait par la garde nationale et les dépôts des 29e et 37e de ligne.

Le drapeau tricolore fut arboré à ORANGE le 5, et salué par les cris de *vive la Liberté!* La ville était tranquille, et la garde nationale organisée. Il en était de même de CARPENTRAS, APT, VALRÉAS et les communes environnantes.

VENDÉE.

Dans la Vendée et surtout aux environs de CLISSON, malgré les sollicitations de quelques énergumènes qui sonnèrent le tocsin, la population resta tranquille, et aucun habitant ne voulut quitter ses travaux pour allumer la guerre civile. Le 7 août, dans le Bocage s'agitait le général Despinois. De treize à quatorze cents paysans qui l'avaient d'abord suivi, il ne lui resta plus que cent hommes environ. En voyant le drapeau tricolore arboré partout, ils déclarèrent qu'ils ne voulaient point marcher à la suite d'un brouillon qui cherchait à les égarer et qui, pillant dans toutes les communes les caisses des percepteurs, devenait à leurs yeux un chef de rebelles et de voleurs.

Un Parisien qui portait à son chapeau les couleurs nationales, étant arrivé près de Clisson, y rencontra un rassemblement de paysans armés que dirigeait une vingtaine de jeunes prêtres. Ce ne

fut pas sans peine et sans danger qu'il échappa à cette bande d'hommes égarés, et parvint à gagner Fontenay. Il trouva dans cette ville, comme dans tous les autres lieux qu'il parcourut, un enthousiasme universel pour la cause nationale.

Le 7 août, le général Despinois se présenta à Bourbon-Vendée, pour faire sa soumission. Aussitôt le drapeau tricolore fut arboré et les proclamations affichées, sans l'aveu du maire; la tranquillité n'a point été troublée. La garnison se compose de douze cents hommes, y compris le 10e léger, arrivé avec le général Despinois. La troupe a pris la cocarde tricolore, et vit dans la meilleure intelligence avec les citoyens. L'étendard national flotte aux Sables-d'Olonne, à Fontenay-le-Comte, Luçon, Montaigu, la Chateigneraie et Noirmoutiers.

VIENNE.

Le 1er août à huit heures la révolution s'est opérée dans Poitiers, ou, pour

mieux dire, l'inquiétude des habitans a cessé. On avait obtenu des deux régimens de ligne et de chasseurs en garnison l'assurance fraternelle qu'il n'y aurait de leur part aucune espèce d'agression, ni d'opposition aux mesures que l'autorité municipale serait disposée à prendre. Sur les onze heures, le maire se transporta à la place d'armes, et proclama hautement la réorganisation de la garde nationale. Trois compagnies se formèrent de suite; tous les postes leur furent remis sans difficulté, après que les deux régimens eurent été consignés dans leurs casernes pour éviter toute espèce de collision. Dès lors régna la tranquillité la plus parfaite, et chacun se félicita, la joie dans le cœur, d'avoir vu se terminer dans trois jours, comme par enchantement, une crise qui eût pu entraîner après elle de si terribles conséquences sans l'imortelle résistance des braves citoyens de Paris. Le 5 août, le drapeau tricolore était déjà sur tous les monumens, et le 49e régiment de ligne et le 3e de chasseurs à cheval étaient déco-

rés des glorieuses couleurs. Le général Malartic était parti avec le colonel des chasseurs et quelques officiers.

Le 3 août, toute la population de CHATELLERAULT était dans la joie; elle venait d'arborer le drapeau tricolore au milieu de la place publique, au bruit d'une musique militaire. Le calme et l'ordre furent complets dans cette fête nationale. L'étendard national flottait aussi à VOUILLÉ, MAUPERTUIS, CIVRAI, MONTMORILLON, LONDUN, CHARROUX, LUSIGNAN et MONCONTOUR. Quelques jours après, les juges de Poitiers ayant été convoqués pour prêter serment à Louis-Philippe, le public se rappela leur servilisme passé et certaine adresse liberticide à Charles X; et il les accueillit par des huées, qui troublèrent l'audience et nécessitèrent l'intervention de la garde nationale.

VIENNE (HAUTE-).

Arrivées à LIMOGES le 29 juillet, les lettres de Paris y firent connaître les

événemens ; aussitôt les avocats refusèrent de plaider, les ateliers et les deux principales fabriques de porcelaine se fermèrent, l'agitation devint générale, et, au passage du courrier, plus de trois mille ouvriers s'assemblaient dans les différens quartiers de la ville aux cris de *Vive la charte! vive la liberté!* la garde nationale s'organisa et fit un service très-actif. Enfin, malgré les autorités congréganistes, le drapeau tricolore fut non-seulement arboré dans le chef-lieu, mais encore à Bellac, Rochechouart, Saint-Irieix, et dans toutes les villes et tous les villages environnans.

VOSGES.

Le 31 juillet, avant d'avoir connaissance du triomphe des Parisiens, toute la garde nationale d'Épinal prit les armes. Le surlendemain elle avait arboré le drapeau tricolore, qui flotta bientôt à Neuchateau, Saint-Dié, Remiremont, Mirecourt, Plombières, Rambervillers et Darney. Le département eut

beaucoup à se louer du patriotisme de ses dignes députés, M. de Marmier et Jacqueminot.

YONNE.

À Auxerre, la garde nationale fut réorganisée le 31 juillet. Le soir du même jour, le drapeau tricolore fut arboré à la porte du pont, et le 1er août matin, à la mairie et sur les principaux édifices. La garde nationale fut convoquée, et les nouveaux officiers présentés à leurs compagnies. La jeunesse de cette ville s'était entendue avec celle des campagnes voisines, pour se porter sur Paris s'il en était besoin; le colonel Puysoit commandait ces intrépides volontaires. La jeunesse de Joigny suivit cet exemple, et offrit au duc de Chartres, qui se trouvait dans ces murs à la tête de son régiment de hussards, de se porter en armes pourtout où il le jugerait convenable et à son premier ordre. L'enthousiasme qui s'était saisi de toutes les classes ne fut accompagné d'au-

cun désordre; il était noble comme la cause qui le produisait. Tout le monde s'empressait, dans les villes et dans les campagnes, de se parer des couleurs nationales; le grand mouvement libéral n'y trouvait pas une seule contradiction. Le duc fit prendre la cocarde à ses braves soldats; leur joie était au dessus de toute expression. Une garde nationale improvisée lui offrit ensuite un guidon tricolore, et il s'écria : « Je le reçois avec plaisir; il portera bonheur au régiment. » Chef et régiment partirent après, et ils arrivèrent vers minuit à VILLENEUVE-LE-ROI, première ville qui fût sur leur passage. Trois cents citoyens composant la garde nationale, et le corps des pompiers accompagnés d'une population de plus de trois mille âmes, sortirent à leur rencontre, portant avec eux le drapeau et les couleurs nationales. La route était jalonnée de torches, et l'entrée de la ville éclairée par un grand nombre de feuillettes pleines de goudron enflammé. La ville elle-même était entièrement illuminée, et c'est au milieu

de cette fête improvisée et des cris de *Vive la liberté!* que le prince et le régiment la traversèrent. Le drapeau national flottait déjà à Tonnerre, Sens, Avallon, Coulanges, Chablis et Seignelay.

Le 11 octobre, une troupe de vignerons se forma à Auxerre, ayant ses instructions et ses chefs. Dès trois heures du matin, des hommes occupaient toutes les portes de la ville, afin d'empêcher un seul vigneron de sortir. Ainsi recrutée, la troupe fut bientôt considérable. Cependant la garde nationale, s'étant rassemblée, reprit les portes de la ville, et la circulation se rétablit; mais vers huit heures la révolte éclata. Les vignerons sonnèrent le tocsin; c'était le signal convenu. Tous leurs compagnons accoururent, et la cour de l'église devint le théâtre des premiers actes de violence. Un poste de garde nationale fut repoussé; plusieurs gardes nationaux à cheval furent blessés par des pierres lancées du clocher.

La présence de MM. Dubois, général

commandant le département, et Mérat, adjoint au maire d'Auxerre, n'excita que des huées. Toute la ville était dans l'épouvante ; le conseil municipal, rassemblé à l'hôtel de ville, se déclara en permanence. Tandis que le conseil présidé par M. Pompéi, préfet du département, tenait séance, et ouvrait divers avis sur les moyens de ramener le calme, les révoltés s'emparaient de la halle aux blés et en fixaient eux-mêmes le prix à 8 f. au lieu de 11 f. qu'il devait se vendre. Des femmes munies de grands sacs emportaient le blé à mesure qu'il leur était délivré ; en un clin d'œil toute la halle fut vide. Mais la fureur des vignerons ne fut pas apaisée. Ils couraient au domicile de ceux que la voix publique accusait d'accaparement, et là le rôle de la garde nationale se réduisit à veiller à ce qu'il n'entrât pas un trop grand nombre d'acheteurs à bas prix ; tous les habitans tremblèrent alors pour leurs propriétés. Une proclamation du préfet vint heureusement apaiser un peu l'irritation des révoltés, qui se laissèrent

enfin dissiper vers quatre heures du soir. Toute la nuit se passa sans bruit, la ville étant parcourue par des patrouilles de gardes nationaux et de vignerons qui voulaient veiller, disaient-ils, à ce qu'on ne laissât pas sortir le reste des grains.

Cependant on redoutait le renouvellement des troubles; un membre du conseil d'Auxerre partit pour solliciter du secours des cantons et des villes voisinet. Les gardes nationaux ne manquèrent pas: trois cents hommes accoururent à Auxerre, où ils furent reçus en libérateurs. Douze des révoltés ont été arrêtés, et conduits à Sens.

FIN.

